

## **PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006**

---

### **SÉCURITÉ SANITAIRE**

---

Version du 30/05/2007 à 10:14:17



## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION</b>	<b>7</b>
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 228	
<b>VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRES</b>	<b>11</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Rappel de la présentation du programme	23
Objectifs et indicateurs de performance	25
Justification au premier euro	30
Opérateurs	42
Analyse des coûts du programme et des actions	55
Programme 206	
<b>SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION</b>	<b>61</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	62
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	64
Rappel de la présentation du programme	73
Objectifs et indicateurs de performance	75
Justification au premier euro	80
Opérateurs	105
Analyse des coûts du programme et des actions	110



## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2006 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2006 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
<b>Veille et sécurité sanitaires</b> Ministre de la santé et des solidarités				
Exécution	552 705 604	552 705 604	331 001 001	
Prévision		734 727 268	700 229 176	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		103 511 920	103 088 828	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		631 215 348	597 140 348	
<b>Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b> Ministre de l'agriculture et de la pêche				
Exécution	760 912 837	766 572 838	601 401 267	4 969
Prévision		935 871 544	636 777 179	5 218
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		835 772 740	536 805 087	5 218
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		100 098 804	99 972 092	
<b>Totaux d'exécution</b>	<b>1 313 618 441</b>	<b>1 319 278 442</b>	<b>932 402 268</b>	<b>4 969</b>
<b>Totaux de prévision</b>		<b>1 670 598 812</b>	<b>1 337 006 355</b>	<b>5 218</b>

(\*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

**Sécurité sanitaire**

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION**

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
<b>228 Veille et sécurité sanitaires</b>		552 705 604	294 334 377	331 001 001
01 Veille, surveillance, expertise et alerte		55 449 194	61 000 082	52 637 328
02 Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises		430 296 701	180 614 573	225 111 329
03 Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs		35 037 845	43 913 846	34 147 412
04 Information et formation		31 921 864	8 805 876	19 104 932
<b>206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>		766 572 838	508 195 054	601 401 267
01 Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		18 579 260	15 342 774	17 585 073
02 Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		170 684 266	106 058 823	174 504 327
03 Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		14 611 558	18 186 042	15 125 727
04 Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires		49 965 741	56 127 614	51 565 164
05 Elimination des farines et des coproduits animaux		264 011 462	119 828 000	94 042 001
06 Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation		248 650 551	192 651 801	248 508 975
07 Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable		70 000		70 000

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
<b>228 / Veille et sécurité sanitaires</b>		552 705 604	294 334 377	331 001 001
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		522 744 296	263 583 301	305 534 931
Titre 5. Dépenses d'investissement		2 139 038		3 232 282
Titre 6. Dépenses d'intervention		27 822 270	30 751 076	22 233 788
<b>206 / Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>		766 572 838	508 195 054	601 401 267
Titre 2. Dépenses de personnel		231 349 769	176 116 257	231 349 769
Autres dépenses :		535 223 069	332 078 797	370 051 498
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		192 560 820	164 965 855	223 429 496
Titre 5. Dépenses d'investissement		2 060 741	1 720 655	3 515 398
Titre 6. Dépenses d'intervention		340 601 508	165 392 287	143 106 604
<b>Totaux pour la mission</b>		<b>1 319 278 442</b>	<b>802 529 431</b>	<b>932 402 268</b>
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel		231 349 769	176 116 257	231 349 769
Autres dépenses :		<b>1 087 928 673</b>	<b>626 413 174</b>	<b>701 052 499</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		715 305 116	428 549 156	528 964 427
Titre 5. Dépenses d'investissement		4 199 779	1 720 655	6 747 680
Titre 6. Dépenses d'intervention		368 423 778	196 143 363	165 340 392

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for doing this in the *White Paper on Ageing* (Department of Health, 1999). The White Paper sets out a vision of a society in which older people are able to live well, and to contribute to society. It also sets out a number of key objectives for the Government, and a number of key actions to be taken to achieve these objectives.

The White Paper also sets out a number of key actions to be taken to achieve these objectives. One of the key actions is to improve the health and well-being of older people. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of GPs and other health professionals who specialise in the care of older people; increasing the number of health professionals who are trained in the care of older people; and increasing the number of health professionals who are trained in the care of older people with mental health problems.

Another key action is to improve the social and economic conditions of older people. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of older people who are employed; increasing the number of older people who are in receipt of state benefits; and increasing the number of older people who are in receipt of housing benefits.

A third key action is to improve the care and support of older people. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of care and support services for older people; increasing the number of care and support services for older people with mental health problems; and increasing the number of care and support services for older people who are living in care homes.

Finally, a fourth key action is to improve the participation of older people in society. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of older people who are active in their communities; increasing the number of older people who are active in their families; and increasing the number of older people who are active in their workplaces.

The White Paper also sets out a number of key actions to be taken to improve the care and support of older people with mental health problems. One of the key actions is to increase the number of health professionals who are trained in the care of older people with mental health problems. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of health professionals who are trained in the care of older people with mental health problems; increasing the number of health professionals who are trained in the care of older people with mental health problems; and increasing the number of health professionals who are trained in the care of older people with mental health problems.

Another key action is to increase the number of care and support services for older people with mental health problems. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of care and support services for older people with mental health problems; increasing the number of care and support services for older people with mental health problems; and increasing the number of care and support services for older people with mental health problems.

Finally, a fourth key action is to increase the number of older people who are active in their communities. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of older people who are active in their communities; increasing the number of older people who are active in their families; and increasing the number of older people who are active in their workplaces.

The White Paper also sets out a number of key actions to be taken to improve the care and support of older people who are living in care homes. One of the key actions is to increase the number of care and support services for older people who are living in care homes. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of care and support services for older people who are living in care homes; increasing the number of care and support services for older people who are living in care homes; and increasing the number of care and support services for older people who are living in care homes.

Another key action is to increase the number of older people who are active in their communities. This is to be achieved by a number of measures, including: increasing the number of older people who are active in their communities; increasing the number of older people who are active in their families; and increasing the number of older people who are active in their workplaces.

## PROGRAMME 228

**VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRES**

MINISTRE CONCERNÉ : XAVIER BERTRAND, MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Rappel de la présentation du programme	23
Objectifs et indicateurs de performance	25
Justification au premier euro	30
Opérateurs	42
Analyse des coûts du programme et des actions	55

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Didier HOUSSIN

Directeur général de la santé

Responsable du programme n° 228 : Veille et sécurité sanitaires

La demande sociale en matière de sécurité sanitaire, qu'elle résulte de l'émergence nouvelle de risques réels comme la canicule, le SRAS (syndrome respiratoire aigu) ou le virus du chikungunya, ou d'une évolution sensible de l'opinion en faveur d'une meilleure appréciation des risques, n'a cessé de croître ces dernières années. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont porté une attention particulièrement aiguë à ces questions afin de réduire la probabilité des risques ou la gravité des dangers qui menacent la santé de la population.

L'amélioration continue du dispositif de veille et d'alerte sanitaire reste un enjeu majeur pour la France. La connaissance et la maîtrise des risques requièrent encore des développements tant pour ce qui concerne les progrès de la connaissance que l'organisation du système lui-même. L'élaboration et la mise à niveau des plans de réponse sur les risques avérés et émergents doivent pouvoir s'appuyer sur une expertise fiable et indépendante qui justifie la contribution des opérateurs dans le rapport annuel de performance.

Les procédures et d'une manière générale la planification sont les vecteurs clefs de la qualité de réponse et de gestion des alertes sanitaires. Un bon niveau de connaissance et de préparation des professionnels de santé aux risques et aux conditions de leur gestion est un enjeu majeur pour l'efficacité de la gestion des menaces de grande ampleur. De ce point de vue, le rapport annuel de performance rend compte des modifications des plans et des procédures en particulier à la suite des retours d'expérience dont le rôle en matière de processus d'amélioration de la qualité est considérable. De même, les résultats significatifs sur la montée en charge du dispositif « DGS Urgent » attestent des progrès de la sensibilisation des professionnels de santé à ces questions.

A ce jour, la Direction générale de la Santé / Département des urgences sanitaires a élaboré 5 plans d'urgence sanitaire :

- Plan SRAS
- Plan VARIOLE (annexe au Plan BIOTOX)
- Plan CANICULE
- Plan PANDEMIE GRIPPALE
- Plan PESTE – CHARBON – TULAREMIE (annexe au Plan BIOTOX)

La DGS a également participé à l'élaboration du plan Grand froid, du Plan inondation, du schéma départemental des plans blancs élargis. Elle prépare et met en œuvre des exercices de simulation de crise sanitaire avec les préfetures et en assure le suivi avec l'aide d'experts. En 2006, le département a organisé plusieurs exercices : canicule, grippe aviaire... et participé à deux exercices européens organisés par la Commission / DG SANCO et à deux exercices nationaux grippe aviaire organisés par le SGDN.

La direction générale de la Santé (DGS) dispose d'une plate-forme de recueil des alertes qui traite plusieurs centaines d'alertes par an. Les alertes enregistrées concernent des cas de méningite (avec la conduite de campagnes de vaccination dans certaines régions), de légionelles, de choléra, de rage animale, des toxi-infections alimentaires conduisant au rappel d'aliments ou à l'interdiction du ramassage de crustacés, des infections nosocomiales épidémiques. Elle suit également le développement des épidémies dans les DOM-TOM ou à l'étranger, telles l'épidémie de la fièvre de Marburg en Angola, le chikungunya à la Réunion et à Mayotte. Elle prend les dispositions nécessaires en liaison avec le Ministère des Affaires étrangères et la Direction générale de l'aviation civile pour l'information des voyageurs et la prise en charge sanitaire des malades éventuels à leur arrivée sur le territoire métropolitain. La DGS exerce la fonction de point focal national pour l'application du Règlement Sanitaire International.

La prise en compte des dimensions sociales et démocratiques dans le processus de veille et d'alerte nécessite une communication transparente et efficace. Les conditions de reprise par les grands médias des informations à caractère sanitaire sont déterminantes. Le nombre de communiqué repris par la presse est très élevé et en augmentation.

Dans ce cadre des progrès sont également constatés sur des segments aussi essentiels à la protection de la population que les délais de délivrance des AMM ou la détection d'anomalies lors des contrôles.

La bonne organisation du dispositif de veille, de surveillance, d'expertise et d'alerte est un enjeu majeur de la politique poursuivie par le programme. Il importe que ce dispositif couvre l'ensemble des risques sanitaires, et que l'articulation entre les différentes structures en charge de la sécurité sanitaire se fasse de façon harmonieuse et optimale. 2006 aura été une étape importante dans son amélioration par son extension au champ de la santé au travail, par la mise en place du Haut conseil de la santé publique qui apportera aux pouvoirs publics une expertise. Un comité national de coordination de la toxico vigilance a été mis en place, piloté par l'InVS, et réunissant les centres antipoison et agences sanitaires.

En 2006, les comités de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales à l'hôpital (CCLIN) ont accompagné les établissements de santé lors de la publication des premiers indicateurs du tableau de bord des infections nosocomiales.

Les contrats d'objectifs et de moyens ou de performance des agences de sécurité sanitaire ont été soit finalisés soit fortement engagés, notamment pour l'AFSSA et l'AFSSET dont les contrats sont signés. Les dispositions de ces contrats prévoient une meilleure articulation entre les agences chargées de l'expertise, une plus grande anticipation dans la définition de besoins afin de faciliter la programmation des travaux et le développement de certaines missions en appui des pouvoirs publics (évaluation des risques des pesticides – AFSSA- évaluation des risques des produits chimiques (REACH) et des biocides – AFSSET). La coordination des travaux de ces agences en matière de pesticides a été renforcée au sein de l'Observatoire des résidus de pesticides (ORP).

En 2006, les agences de sécurité sanitaire ont apporté leur expertise indépendante, de façon efficace et dans des délais parfois très contraints, aux pouvoirs publics afin que ceux-ci puissent prendre leurs décisions sur une base scientifique ; à noter en particulier que l'AFSSA a fourni 19 avis sur les risques sanitaires liés à l'épizootie d'influenza aviaire. Leur appui scientifique et technique est également essentiel pour l'élaboration par le ministère de la santé de textes réglementaires (73 avis de l'AFSSA, 3 avis de l'AFSSET et 80 avis du CSHPF).

Les actions visant à surveiller et à prévenir les risques sanitaires environnementaux sont structurées dans le plan national santé environnement (PNSE) adopté par le Gouvernement en 2004. Ce PNSE a été décliné à l'échelon local sous la forme d'un plan régional santé environnement (PRSE) dans 20 régions. Il est en cours de préparation en Guyane et à la Réunion. Ces PRSE ont été intégrés dans les plans régionaux de santé publique conformément à la loi relative à la politique de santé publique.

Les actions prioritaires du plan ont ainsi été mises en œuvre en 2006 :

- mise en place de périmètres de protection des captages d'eau potable : atteinte de l'objectif de 1000 captages nouvellement protégés par an ; mobilisation des partenaires de cette action au cours d'un colloque fin octobre 2006 ;
- plan de prévention de lutte contre les légionelloses : évaluation de l'application des normes légionelles dans les établissements thermaux, élaboration d'un guide pour les établissements de tourisme, réglementation de la température des eaux chaudes sanitaires, colloque sur les avancées de la connaissance scientifique ;
- prévention des risques liés aux pesticides : travaux de l'ORP sur l'évaluation de l'exposition des populations aux pesticides ;
- prévention du saturnisme : publication des textes généralisant le constat de risque d'exposition au plomb en cas de vente et de location, ainsi qu'aux parties communes ; guide de dépistage à l'attention des professionnels de santé, élaboration du protocole de l'enquête de prévalence
- les résultats de l'enquête nationale sur la qualité de l'air intérieur dans les logements ont été publiés à l'automne et serviront à identifier les sources de polluants et les actions à mettre en place.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1 : Améliorer la qualité de la gestion des alertes sanitaires**

- INDICATEUR 1.1 : Impact des retours d'expérience sur les procédures
- INDICATEUR 1.2 : Pourcentage d'agents assurant des astreintes formés à la gestion des alertes sanitaires

**OBJECTIF 2 : Disposer de plans opérationnels de réponse à la menace sanitaire**

- INDICATEUR 2.1 : Conformité de l'avancement des travaux d'élaboration, de préparation, de diffusion et d'évaluation des plans nationaux aux calendriers de travail initiaux
- INDICATEUR 2.2 : Pourcentage de plans sur lesquels il y a eu soit retour d'expérience, soit exercice, au cours des trois dernières années

**OBJECTIF 3 : Améliorer le niveau d'information des professionnels et du public sur la gestion des risques**

- INDICATEUR 3.1 : Nombre de professionnels de santé inscrits à la messagerie "DGS Urgent"
- INDICATEUR 3.2 : Pourcentage de communiqués de presse repris par la presse.

**OBJECTIF 4 : Améliorer les conditions de recours à l'expertise**

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage d'avis permettant de conduire à des décisions dans les délais adaptés aux situations (ANMV, CDH, DGS)
- INDICATEUR 4.2 : Evolution du taux de décisions explicitement prises suite à un avis (ANMV, CDH, DGS)

**OBJECTIF 5 : Améliorer les performances des dispositifs de surveillance des effets des produits, des technologies et des pratiques après exposition**

- INDICATEUR 5.1 : Pourcentage de signalements traités dans le cadre des vigilances

**OBJECTIF 6 : Améliorer les fonctions de contrôle et de police sanitaire**

- INDICATEUR 6.1 : Nombre de détections d'anomalies / nombre de contrôles

**OBJECTIF 7 : Améliorer le traitement de la délivrance des autorisations (AMM,...)**

- INDICATEUR 7.1 : Délai de traitement des autorisations de mise sur le marché (AMM,...)

**OBJECTIF 8 : Accroître le nombre de greffes**

- INDICATEUR 8.1 : Nombre de greffes / nombre de greffes en attente

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	<b>Veille, surveillance, expertise et alerte</b>	48 427 299	3 122 382	<b>51 549 681</b>	<b>51 549 681</b>
02	<b>Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises</b>	6 557 408	1 411 005	<b>7 968 413</b>	<b>185 629 413</b>
03	<b>Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs</b>	21 080 281	11 073 929	<b>32 154 210</b>	<b>37 654 210</b>
04	<b>Information et formation</b>	9 790 434	2 049 182	<b>11 839 616</b>	<b>11 839 616</b>
Totaux		<b>85 855 422</b>	<b>17 656 498</b>	<b>103 511 920</b>	<b>286 672 920</b>

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		103 511 920	<b>103 511 920</b>
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+631 215 348	<b>+631 215 348</b>
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>0</b>	<b>734 727 268</b>	<b>734 727 268</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	<b>Veille, surveillance, expertise et alerte</b>	48 399 295	3 076 845	<b>51 476 140</b>	<b>51 476 140</b>
02	<b>Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises</b>	6 495 957	1 383 339	<b>7 879 296</b>	<b>185 540 296</b>
03	<b>Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs</b>	21 005 385	10 945 257	<b>31 950 642</b>	<b>37 450 642</b>
04	<b>Information et formation</b>	9 773 748	2 009 002	<b>11 782 750</b>	<b>11 782 750</b>
Totaux		<b>85 674 385</b>	<b>17 414 443</b>	<b>103 088 828</b>	<b>286 249 828</b>

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		103 088 828	<b>103 088 828</b>
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+597 140 348	<b>+597 140 348</b>
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>0</b>	<b>700 229 176</b>	<b>700 229 176</b>

**Veille et sécurité sanitaires**

Programme n° 228 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Veille, surveillance, expertise et alerte</b>	48 984 389		6 464 805	<b>55 449 194</b>
02	<b>Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises</b>	422 840 948	1 851 968	5 603 785	<b>430 296 701</b>
03	<b>Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs</b>	24 984 329	287 070	9 766 446	<b>35 037 845</b>
04	<b>Information et formation</b>	25 934 630		5 987 234	<b>31 921 864</b>
Totaux		<b>522 744 296</b>	<b>2 139 038</b>	<b>27 822 270</b>	<b>552 705 604</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Veille, surveillance, expertise et alerte</b>	48 866 713	1 544	3 769 071	<b>52 637 328</b>
02	<b>Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises</b>	217 872 904	2 783 042	4 455 383	<b>225 111 329</b>
03	<b>Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs</b>	24 068 271	447 696	9 631 445	<b>34 147 412</b>
04	<b>Information et formation</b>	14 727 043		4 377 889	<b>19 104 932</b>
Totaux		<b>305 534 931</b>	<b>3 232 282</b>	<b>22 233 788</b>	<b>331 001 001</b>

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Veille, surveillance, expertise et alerte	52 587 612
02	Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises	119 681 084
03	Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs	33 396 530
04	Information et formation	16 520 681
<b>Total</b>		<b>222 185 907</b>

**Veille et sécurité sanitaires**

Programme n° 228 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS****Avertissement**

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

**2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Veille, surveillance, expertise et alerte</b>	55 576 407	5 423 675	<b>61 000 082</b>
02	<b>Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises</b>	175 550 597	5 063 976	<b>180 614 573</b>
03	<b>Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs</b>	25 451 496	18 462 350	<b>43 913 846</b>
04	<b>Information et formation</b>	7 004 801	1 801 075	<b>8 805 876</b>
Totaux		<b>263 583 301</b>	<b>30 751 076</b>	<b>294 334 377</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		85 855 422	522 744 296		85 674 385	305 534 931
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		9 232 834	439 833 873		9 051 797	222 675 152
Subventions pour charges de service public		76 622 588	82 910 423		76 622 588	82 859 779
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>			2 139 038			3 232 282
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat			2 139 038			3 232 282
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		17 656 498	27 822 270		17 414 443	22 233 788
Transferts aux ménages		4 511 666	5 018 166		4 511 666	4 512 779
Transferts aux entreprises			571 160			
Transferts aux collectivités territoriales			1 812 680			2 347 440
Transferts aux autres collectivités		13 144 832	20 420 264		12 902 777	15 373 569
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>103 511 920</b>			<b>103 088 828</b>	
Ouvertures et annulations (*)		+631 215 348			+597 140 348	
<b>Totaux (*)</b>		<b>734 727 268</b>	<b>552 705 604</b>		<b>700 229 176</b>	<b>331 001 001</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		183 161 000	179 067 036		183 161 000	179 067 036
<b>Totaux</b>		<b>183 161 000</b>	<b>179 067 036</b>		<b>183 161 000</b>	<b>179 067 036</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/12/2006						25 000		25 000

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006		8 820 000		8 820 000				
02/08/2006		14 000 000		14 000 000				

## DÉCRETS D'ANNULATION

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/03/2007						568		568

## ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2006		126 745 744		126 745 744	0	0	0	0
18/02/2006		267 000 000		267 000 000	0	0	0	0
31/03/2006		1 532 568		1 532 568	0	0	0	0

## OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/05/2006	0	175 000 000	0	175 000 000				
05/07/2006	0	266 875	0	266 875				
06/07/2006	0	92 911	0	92 911				
06/07/2006	0	20 655	0	20 655				
06/07/2006	0	21 861	0	21 861				

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/07/2006	0	84 096	0	84 096				
12/07/2006	0	88 745	0	88 745				
12/07/2006	0	18 110	0	18 110				
23/07/2006	0	116 637	0	116 637				
23/07/2006	0	20 726	0	20 726				
23/07/2006	0	14 361	0	14 361				
23/07/2006	0	119 376	0	119 376				
25/07/2006	0	108 154	0	108 154				
25/07/2006	0	38 518	0	38 518				
04/08/2006	0	40 864	0	40 864				
04/08/2006	0	32 542	0	32 542				
04/08/2006	0	82 037	0	82 037				
20/08/2006	0	41 750	0	41 750				
20/08/2006	0	74 418	0	74 418				
20/08/2006	0	30 406	0	30 406				
01/09/2006	0	53 292	0	53 292				
01/09/2006	0	80 241	0	80 241				
04/09/2006	0	123 330	0	123 330				
03/10/2006	0	61 997	0	61 997				
03/10/2006	0	30 077	0	30 077				
03/10/2006	0	64 842	0	64 842				
03/10/2006	0	87 698	0	87 698				
03/10/2006	0	60 378	0	60 378				
05/10/2006	0	61 956	0	61 956				
05/10/2006	0	69 886	0	69 886				
05/10/2006	0	31 055	0	31 055				
05/10/2006	0	36 596	0	36 596				
31/10/2006	0	35 769	0	35 769				
02/11/2006	0	26 115	0	26 115				
03/11/2006	0	67 319	0	67 319				
28/11/2006	0	42 291	0	42 291				
28/11/2006	0	59 643	0	59 643				
29/11/2006	0	21 144	0	21 144				
30/11/2006	0	206 482	0	206 482				
02/12/2006	0	38 174	0	38 174				
03/12/2006	0	71 079	0	71 079				
06/12/2006	0	150 368	0	150 368				
03/01/2007	0	95 076	0	95 076				
03/01/2007	0	183 156	0	183 156				
03/01/2007	0	65 769	0	65 769				
03/01/2007	0	60 364	0	60 364				
04/02/2007	0	80 253	0	80 253				
04/02/2007	0	79 938	0	79 938				
04/02/2007	0	94 920	0	94 920				
04/02/2007	0	65 008	0	65 008				
28/02/2007	0	187 202	0	187 202				
28/02/2007	0	59 528	0	59 528				
19/04/2007	0	91 014	0	91 014				
19/04/2007	0	17 535	0	17 535				
19/04/2007	0	195 067	0	195 067				

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		34 075 000						

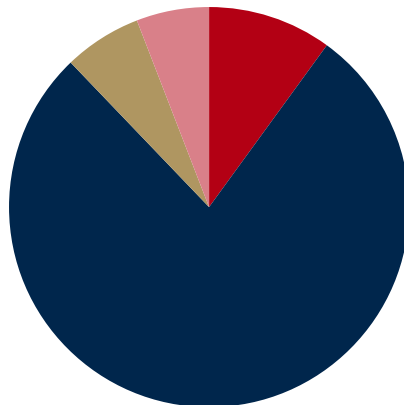
## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Veille, surveillance, expertise et alerte	55 449 194	52 637 328
02	Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises	430 296 701	225 111 329
03	Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs	35 037 845	34 147 412
04	Information et formation	31 921 864	19 104 932
<b>Totaux</b>		<b>552 705 604</b>	<b>331 001 001</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (10,03%)
- Action n°02 (77,85%)



- Action n°03 (6,34%)
- Action n°04 (5,78%)

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME****RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Veille, surveillance, expertise et alerte
- ACTION n° 02 : Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises
- ACTION n° 03 : Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs
- ACTION n° 04 : Information et formation

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Améliorer la qualité de la gestion des alertes sanitaires (du point de vue du citoyen)

#### INDICATEUR 1.1 : Impact des retours d'expérience sur les procédures

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Pourcentage de procédures modifiées ou créées dans un délai de douze mois à la suite d'alertes sanitaires ayant fait l'objet d'un retour d'expérience	%	50	75	75	66	75	75

##### Commentaires techniques :

L'évaluation porte sur l'analyse, d'une part, des 11 alertes les plus significatives survenues en 2006, sélectionnées parmi environ 510 événements pour l'ampleur de la mobilisation nécessitée ou pour l'intérêt des enseignements attendus, d'autre part, des 8 exercices pilotés par l'administration centrale. Le répertoire des alertes a été transféré au cours de l'année 2006 sur une nouvelle base de données, ce qui devrait conduire à mieux sélectionner les alertes justiciables d'un retour d'expérience. Les retours d'expérience pris en compte en 2006 sont parfois informels mais une procédure de retour d'expérience est validée depuis mars 2007, donc la qualité des analyses, désormais intégrées très tôt dans la gestion de l'alerte, devrait s'en trouver améliorée.

Le degré de modification des procédures est très divers et l'ampleur de la modification peut aller de l'ajustement à la refonte. Mais si cette nuance traduit une charge de travail, elle ne permet de juger ni de la qualité du retour ni de celle de la procédure. Par exemple, une procédure bien adaptée sera très peu modifiée par un événement même sérieux. En revanche, il a été considéré que les modifications entreprises et non achevées ne valait pas modification de procédure, même si 12 mois ne s'étaient pas écoulés depuis la survenue de l'événement. Ils seront comptabilisés en 2007.

A titre d'exemple, lors de difficultés dans le déroulement des activités entrant dans son champ de compétences, l'Agence de la biomédecine a été amenée à élaborer ou modifier des procédures, soit en interne, soit en rappelant aux équipes de prélèvement ou de greffe les règles juridiques ou de sécurité sanitaire. L'Agence a mis en place depuis plusieurs années une commission de vigilance qui analyse tous les dysfonctionnements et propose les correctifs nécessaires.

#### INDICATEUR 1.2 : Pourcentage d'agents assurant des astreintes formés à la gestion des alertes sanitaires

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	40	50	75	85	79	100

##### Commentaires techniques :

Pour l'administration centrale, le personnel d'astreinte de la DGS constitue un vivier de 10 cadres de direction. En effet, seuls ceux-ci participent formellement à des astreintes et sont comptabilisés parmi le public de la formation dispensée par la société Argilos lequel comprenait également le personnel du DÉSUS et de la cellule communication de la direction. En revanche cet indicateur ne reflète pas encore la formation des personnels des services déconcentrés car les retours sont trop hétérogènes et parcellaires pour être agrégés valablement. Ce travail sera réalisé en 2007.

Pour les professionnels de santé libéraux, une formation grippe aviaire en 2006 a été conçue et mise sur pied sans que l'indicateur décrit ici ne permette d'en rendre compte. La cible fixée par ailleurs pour ces professionnels est la formation de la moitié de la population soit 243 446 personnes dont fin décembre 12% avait été formés par 1503 formateurs appartenant à 54 organismes de formation.

Parallèlement la promulgation de la loi relative à la préparation du système de santé aux menaces sanitaires de grande ampleur va permettre la mise sur pied d'une réserve sanitaire forte à terme de 8 000 professionnels. Un établissement public de réponse aux urgences sanitaires sera chargé notamment de la formation de ces réservistes.

En outre, la réorganisation de la fonction sécurité sanitaire au ministère de la santé permettra, courant 2007, de prendre également en considération la formation aux alertes des professionnels en établissement de santé. L'intégration dans l'indicateur de ces derniers reste un chantier à venir.

La DGS devrait donc être en mesure, fin 2007, de tenir le rôle de tête de réseau pour organiser la conception et la diffusion vers les agents et les professionnels, de l'ensemble des formations à la gestion des alertes.

Les services de régulation et d'appui de l'ABM assurent une astreinte dans le cadre de la régulation des prélèvements d'organes et de tissus. Ils sont amenés à intervenir en terme de gestion des alertes, en appui à l'hôpital, et sont formés à cet effet.

A l'INVS, les épidémiologistes ne peuvent assurer les astreintes que si ils ont suivi la formation. A fin 2006, 60 épidémiologistes sont formés à la gestion des alertes sanitaires, ce qui a permis d'assurer la totalité des astreintes de l'année.

A l'AFSSAPS, l'action de formation prévue fin 2006 a été reportée au premier semestre 2007 en raison d'une difficulté en personnel.

**Veille et sécurité sanitaires**

Programme n° 228 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Avec la création du Département des situations d'urgence sanitaire (DESUS), la Direction générale de la Santé a confirmé sa capacité à recueillir en continu et gérer les alertes sanitaires de niveau national. Le nombre des plans d'urgence sanitaires et des procédures continue à augmenter. Les retours d'expérience se développent. Un effort significatif a été consenti en 2006 par cette direction pour la formation des personnels d'astreinte à la gestion de crise et pour la réalisation d'exercices réalistes, avec la collaboration des échelons territoriaux.

**OBJECTIF n° 2 : Disposer de plans opérationnels de réponse à la menace sanitaire (du point de vue du citoyen)****INDICATEUR 2.1 : Conformité de l'avancement des travaux d'élaboration, de préparation, de diffusion et d'évaluation des plans nationaux aux calendriers de travail initiaux**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	40		95			95

**Commentaires techniques :**

L'indicateur, qui n'a pas été retenu au PLF 2007, est abandonné.

**INDICATEUR 2.2 : Pourcentage de plans sur lesquels il y a eu soit retour d'expérience, soit exercice, au cours des trois dernières années**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	Non disponible		66	66	75	100

**Commentaires techniques :**

Les plans canicule et variole dont la DGS est pilote répondent aux critères de l'indicateur. L'expérimentation du plan peste charbon tularémie est reporté par le SGDN en septembre 2007. Le plan grippe aviaire, qui a absorbé le plan SRAS, est piloté par le SGDN et répond aux critères.

Le plan botulisme qui dépend du HFD et le plan froid extrême piloté par la DGAS ne répondent pas aux critères.

**OBJECTIF n° 3 : Améliorer le niveau d'information des professionnels et du public sur la gestion des risques (du point de vue du citoyen)****INDICATEUR 3.1 : Nombre de professionnels de santé inscrits à la messagerie "DGS Urgent"**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Nombre	18.000		22.000	22.000	28.000	29.000

**Commentaires techniques :**

L'évolution très favorable s'inscrit dans le contexte des crises sanitaires ou risque de crise (pandémie grippale) qui ont incitées les professionnels à rejoindre « DGS-urgent ».

La communication en direction des professionnels de santé s'est développée avec notamment une action au salon du MEDEC, des insertions dans la presse médicale ainsi que des actions vis-à-vis des organisations professionnelles (Ordres, Unions, syndicats...) et des services déconcentrés.

### INDICATEUR 3.2 : Pourcentage de communiqués de presse repris par la presse.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
%				50	48,27	

#### Commentaires techniques :

L'indicateur est restreint dans un premier temps à 4 quotidiens nationaux et 2 agences de presse nationales.

Un communiqué de presse nécessite d'avoir été repris au minimum par une sur deux des agences de presse et au minimum par deux des quatre principaux quotidiens nationaux pour être comptabilisé. Dans la réalisation 2006, sur les 29 communiqués de presse émis exclusivement par la cellule communication de la DGS, 14 ont été repris par une ou deux agences de presse et deux, trois ou quatre quotidiens nationaux.

L'indicateur est satisfaisant et fiable mais il demeure très « presse » dépendant. Il existe un biais méthodologique dans l'évaluation qui ignore l'analyse qualitative des reprises des communiqués. Son évolution est très aléatoire et dépend de facteurs très différents et parfois difficilement contournables, journalistes ou priorité d'actualité dépendants, horaires tardifs d'envoi dans la journée, pré week-end ou vacances scolaires...

La DGS a enregistré un pourcentage moyen de 81% de reprise par la presse des communiqués de presse des agences sanitaires. Ils ne sont pas intégrés cette année dans le résultat en raison des divergences des méthodes de mesures.

Le taux de reprise des communiqués de presse oscille en fonction des thématiques de chaque agence entre 50 % (AFSSET- la diversité des sujets traités et leur adéquation avec l'intérêt du public rend difficile une reprise systématique de tous les communiqués par la presse) et 100 % (ABM - attention et intérêt).

### OBJECTIF n° 4 : Améliorer les conditions de recours à l'expertise (du point de vue du citoyen)

#### INDICATEUR 4.1 : Pourcentage d'avis permettant de conduire à des décisions dans les délais adaptés aux situations (ANMV, CDH, DGS)

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%						

#### Commentaires techniques :

L'indicateur, qui n'a pas été retenu au PLF 2007, est abandonné.

#### INDICATEUR 4.2 : Evolution du taux de décisions explicitement prises suite à un avis (ANMV, CDH, DGS)

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%						

#### Commentaires techniques :

L'indicateur, qui n'a pas été retenu au PLF 2007, est abandonné.

**Veille et sécurité sanitaires**

Programme n° 228 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF n° 5 : Améliorer les performances des dispositifs de surveillance des effets des produits, des technologies et des pratiques après exposition (du point de vue du citoyen)****INDICATEUR 5.1 : Pourcentage de signalements traités dans le cadre des vigilances**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%						

**Commentaires techniques :**

L'indicateur, qui n'a pas été retenu au PLF 2007, a été abandonné. Néanmoins, le maintien du suivi des données de vigilance permet de restituer les réalisations 2005 et 2006 suivantes :

Nombre de signalements effectués par les organismes collecteurs	2005	2006
Pharmacovigilance	19 528	20 648
Hémovigilance	7 427	7 345
Biovigilance	155	152
Cosmétovigilance	122	140
Matérovigilance	7 301	7 370
Réactovigilance	1 387	1 078

**OBJECTIF n° 6 : Améliorer les fonctions de contrôle et de police sanitaire (du point de vue du contribuable)****INDICATEUR 6.1 : Nombre de détections d'anomalies / nombre de contrôles**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Contrôles d'urgence réalisés par l'AFSSAPS	%	24	33		24	24	
Contrôles programmés réalisés par l'AFSSAPS	%	12	7		12	6	

**Commentaires techniques :**

Il convient de préciser qu'il est ici question des contrôles en laboratoires dans le cadre de la surveillance du marché des médicaments et matières premières chimiques.

L'indicateur est fiable et précis puisqu'il repose sur l'enregistrement systématique dans une base de données des lots arrivant pour contrôle dans les laboratoires de l'AFSSAPS. Cet indicateur est à interpréter avec prudence, dans la mesure où le nombre d'anomalies ne peut être un objectif en soi. Il contribue à apprécier le degré de pertinence des pré-analyses qui ont conduit à cibler les contrôles programmés et les contrôles d'urgence.

**OBJECTIF n° 7 : Améliorer le traitement de la délivrance des autorisations (AMM,...) (du point de vue du citoyen)****INDICATEUR 7.1 : Délai de traitement des autorisations de mise sur le marché (AMM,...)**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
AFSSAPS : Délai moyen AMM nationale	nombre de jours	190	180	160	160	149	100
AFSSAPS : délai moyen AMM reconnaissance mutuelle	nombre de jours				50	124	30

**Commentaires techniques :**

Indicateur fiable et raisonnablement précis (mesure sur 500 dossiers). Il s'agit pour l'AMM nationale du délai entre la réception du dossier et la notification d'AMM ou de demande d'informations complémentaires après premier passage en commission d'AMM ; ce délai inclut les échanges avec le demandeur, relatifs au projet d'AMM, échanges de durée très variable dépendant des délais de réponse des entreprises et de la teneur de leurs observations. Ce délai a été calculé sur le flux des nouvelles demandes, hors opération exceptionnelle de traitement d'un arriéré de demandes anciennes qui a fait l'objet en 2006 d'une affectation temporaire de moyens supplémentaires dédiés et a ainsi pu être résorbé.

Pour l'AMM en reconnaissance mutuelle, l'indicateur mesure le délai entre la réception des traductions envoyées par le demandeur et la notification de l'AMM. Ce délai inclut le temps des échanges avec le demandeur concernant les projets de traduction du RCP qu'il a proposés à l'AFSSAPS à l'issue de la procédure européenne.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le bon résultat obtenu pour l'AMM nationale reste à consolider dans la durée, notamment grâce à la mise en œuvre des outils informatiques en cours de construction.

Un important effort reste encore à accomplir pour ce qui concerne l'AMM en reconnaissance mutuelle, notamment au niveau des procédures d'échanges avec le demandeur.

**OBJECTIF n° 8 : Accroître le nombre de greffes (du point de vue du citoyen)****INDICATEUR 8.1 : Nombre de greffes / nombre de greffes en attente**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
% ou nombre	30,4	4 238	30,75	4 400	4426	

**Commentaires techniques :**

L'activité de greffe est en augmentation régulière. Cependant, l'offre de greffons est avant tout tributaire des prélèvements dans les hôpitaux.

Si le taux de prélèvement continue d'augmenter régulièrement depuis plusieurs années, il sera sans doute plus difficile de poursuivre cet accroissement. Les évolutions réglementaires (élargissement du don du vivant, donneur à cœur arrêté non battant) peuvent y contribuer. Le résultat est à mettre au compte des efforts conjugués de l'Agence et des équipes hospitalières en particulier au travers de l'impact des campagnes d'information et de formation.

Cet indicateur a été modifié en 2007. A compter du PAP 2007, il mesure le nombre de greffes réalisées au cours de l'année. Les réalisations 2005 et 2006 sont exprimées en nombre de greffes.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 <b>Veille, surveillance, expertise et alerte</b>		51 549 681	<b>51 549 681</b>		51 476 140	<b>51 476 140</b>
02 <b>Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises</b>		7 968 413	<b>185 629 413</b>		7 879 296	<b>185 540 296</b>
03 <b>Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs</b>		32 154 210	<b>37 654 210</b>		31 950 642	<b>37 450 642</b>
04 <b>Information et formation</b>		11 839 616	<b>11 839 616</b>		11 782 750	<b>11 782 750</b>
<b>Totaux</b>		<b>103 511 920</b>	<b>286 672 920</b>		<b>103 088 828</b>	<b>286 249 828</b>

(\*) hors FDC et ADP

## CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP		103 511 920	<b>103 511 920</b>		103 088 828	<b>103 088 828</b>
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	0	+631 215 348	<b>+631 215 348</b>	0	+597 140 348	<b>+597 140 348</b>
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>734 727 268</b>	<b>734 727 268</b>	<b>0</b>	<b>700 229 176</b>	<b>700 229 176</b>

## CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 <b>Veille, surveillance, expertise et alerte</b>		55 449 194	<b>55 449 194</b>		52 637 328	<b>52 637 328</b>
02 <b>Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises</b>		430 296 701	<b>430 296 701</b>		225 111 329	<b>225 111 329</b>
03 <b>Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs</b>		35 037 845	<b>35 037 845</b>		34 147 412	<b>34 147 412</b>
04 <b>Information et formation</b>		31 921 864	<b>31 921 864</b>		19 104 932	<b>19 104 932</b>
<b>Totaux</b>		<b>552 705 604</b>	<b>552 705 604</b>		<b>331 001 001</b>	<b>331 001 001</b>
Crédits consommés - crédits ouverts	0	-182 021 664	-182 021 664	0	-369 228 175	-369 228 175

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
734 727 268

AE non affectées au 31/12/2006
182 021 664

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)

CP ouverts en 2006 (**)
700 229 176

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2006</b>	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	<b>Total des CP consommés en 2006</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006</b>
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
0	552 705 604	<b>552 705 604</b>	139 467 438	191 533 563	<b>331 001 001</b>	<b>221 704 603</b>

AE reportées sur 2007
182 021 664

CP reportés sur 2007
369 228 176

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

**Veille et sécurité sanitaires**

Programme n° 228 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Veille, surveillance, expertise et alerte**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		51 549 681		55 449 194	<b>55 449 194</b>
Crédits de paiement		51 476 140		52 637 328	<b>52 637 328</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 428 186	2 101 061	1 400 182	2 000 385
Subventions pour charges de service public	46 999 113	46 883 328	46 999 113	46 866 328

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

Les crédits consommés ont permis de réaliser :

- l'évaluation et le développement de nouvelles méthodes de détection des agents contaminants de l'eau (273.553 € en AE et 240.065 € en CP) ;
- la modernisation et l'harmonisation des banques de données sur les produits chimiques (620.000 € en AE et 470.000 € en CP) ;
- des études pour la gestion des risques chimiques et physiques (602.000 € en AE et 548.000 € en CP) ;
- des études sur l'exposition des populations aux pesticides (317.365 € en AE=CP) ;
- 29.996 € (AE=CP) ont été consacrés à une étude réalisée par l'INSERM sur la méthodologie à mettre en œuvre pour l'enquête de prévalence du saturnisme ;
- l'InVS a réalisé sur son budget propre une étude de faisabilité préalable à l'expertise des effets sanitaires des fibres minérales artificielles utilisant les données de la cohorte COSET (cohorte de salariés du régime général de la sécurité sociale) ;
- 218.000 € (en AE=CP) ont été consacrées à la collecte de données sanitaires (sur les pollens et les déchets) et à leur diffusion aux professionnels de santé ;
- 84.306 € en AE et 49.940 € en CP à l'évaluation et à l'expertise des actions conduites pour l'amélioration de l'habitat et la résorption de l'insalubrité.

De plus, 36.662 € ont contribué au financement du dispositif d'alerte des médecins libéraux en cas de crise sanitaire. Outre les crédits à déléguer aux services déconcentrés prévus initialement dans le projet annuel de performances, 100.000 € ont été transférés vers les services déconcentrés, pour d'une part réaliser une enquête sur les résidus de chloredecone dans l'alimentation (versé sur le BOP de la DSDS de la Guadeloupe), et d'autre part pour effectuer une évaluation du risque sanitaire relative aux particules métalliques présentes dans l'air à Salsignes (DDASS 11).

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La part de la subvention versée à l'AFSSAPS imputée sur cette action est de 2.925.138 €. Elle a permis la mise en place des actions suivantes :

- La veille prospective et scientifique : ouverture d'un chantier sur la veille scientifique, adaptation de sa capacité scientifique, élaboration d'un chantier destiné à conforter le rôle d'accompagnement de l'innovation de l'Agence.
- La surveillance : actions de Pharmacovigilance, Hémovigilance, Biovigilance, Cosmétovigilance, Matériovigilance et de réactovigilance.
- L'expertise, l'évaluation et la recherche : implication de l'agence dans les actions et programmes de santé publique. L'Agence a mis son expertise au service du plan ministériel et gouvernemental visant à se prémunir d'une pandémie grippale aviaire. Elle a également été sollicitée à plusieurs titres dans le cadre de la lutte contre le Chikungunya sur les Iles de la Réunion et de Mayotte, et elle est intervenue de façon récurrente pour les besoins de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité du vaccin sans AMM utilisé dans le cadre de la campagne de vaccination contre la méningite à méningocoque B en Seine-Maritime.

La part de la subvention versée à l'INVS imputée sur cette action est de 32.355.243 € (voir détail dans la partie « opérateurs »). Elle a été majorée de 740 000 € au titre de la toxicovigilance et de 671 000 € au titre de la lutte contre le Chikungunya en particulier pour le soutien aux centres nationaux de référence.

La part de la subvention versée à l'ABM imputée sur cette action est de 2.708.671 €. Elle a permis de prendre en charge ses nouvelles missions au titre de la loi du 6 août 2004 (procréation, embryologie et génétique humaine) ainsi que de publier les premiers chiffres nationaux concernant l'assistance médicale à la procréation (AMP - création d'un registre des tentatives des fécondations in vitro) et le diagnostic prénatal (DPN - modèle fiable et performant de recueil d'informations). Le financement du programme REIN (Réseau Epidémiologique et Information en Néphrologie - outil qui permet de mieux connaître les besoins des patients en rapprochant les données de la dialyse et de la greffe) est désormais inscrit en base. Le nombre de régions ayant intégré ce dispositif est de 17 (79 % de la population française) à la fin de l'année 2006 et le déploiement effectif début 2006 de l'application informatique Diadem, développée par l'Agence, a conduit à une montée en charge sensible.

Dans le domaine de l'international, l'Agence a poursuivi sa participation à huit projets de recherche européens, dont le programme Alliance 0 dont elle assure la coordination. En matière de coopération, l'Agence apporte son appui à plusieurs pays pour développer des programmes de greffe. (voir détail dans la partie « opérateurs »).

La part de la subvention versée à l'AFSSA imputée sur cette action est de 3.958.519 €. Ce montant a été complété pour 200.000 € pour engager l'étude « alimentation totale », qui consiste à réaliser des analyses de contaminants sur un échantillon représentatif de la consommation alimentaire des français ; cette étude est un outil indispensable, complémentaire de l'étude INCA 2 qui porte sur la consommation alimentaire, permettant de conduire les évaluations de risques demandées à l'agence. Le montant total versé s'élève donc à 4.158.519 € pour 2006. (voir détail dans la partie « opérateurs »).

Le montant de la subvention demandé en loi de finances pour l'AFSSET (2.807.618 €) a été modifié par la réserve de précaution. C'est une subvention de 2.561.078 € qui a été effectivement versée au titre de l'année 2006. (voir détail dans la partie « opérateurs »).

Différentes études ou formations ont été confiées aux opérateurs pour un montant de 746.679 € dont :

- étude « prions » par l'AFSSAPS permettant de valider un protocole standardisé de vérification de l'efficacité de certains produits sur la destruction du prion pour 80 000 €. Cette étude participe à la lutte contre les infections nosocomiales ;
- enquête TIMOUN dont son volet alimentaire (exposition des nourrissons au chlordécone) par l'AFSSA pour 168 057 € ;
- enquête sur les résidus chlordécone (analyse chimique) par l'AFSSA pour 149 308 € ;
- formation d'agents de laboratoires sur la menace terroriste par l'AFSSA pour 206 577 €.

## ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat				1 544

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		505 422		
Transferts aux entreprises		3 414		
Transferts aux collectivités territoriales		25 460		83 149
Transferts aux autres collectivités	3 122 382	5 930 509	3 076 845	3 685 922

### TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les 83 149 € crédits de paiement consommés correspondent à des dépenses réalisées en services déconcentrés.

### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

En administration centrale, 1 723 490 € de crédits de paiements ont été consommés selon la répartition suivante :

300 000 € ont été affectés aux comités de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales à l'hôpital (CCLIN). Le financement des CCLIN a été réparti à hauteur de 59 000 € pour 4 CCLIN et 64 000 € pour le CCLIN Sud ouest. Deux épidémies de portée nationale : Infection à Clostridium difficile et entérocoque résistant à la Vancomycine (ERV) ont nécessité un important soutien des CCLIN aux établissements de santé (gestion de crise, appropriation des recommandations nationales).

Le financement de la cellule d'aide et de soutien psychologique aux victimes de la maladie de Creutzfeld Jacob et à leurs proches (cellule E.S.S.T - Brandel) a été porté à hauteur de 30 000 € conformément aux crédits initiaux.

L'étude INSERM relative au vaccin « Chikungunya » qui doit permettre de requalifier le vaccin américain développé dans les années soixante dix a été financée à hauteur de 2.793.191 € en AE et de 973.753 € en CP sur la base du décret d'avance Chikungunya.

L'étude PRIMA CHIK permettant l'évaluation pré-clinique chez l'animal des stratégies de prévention de la transmission du virus du Chikungunya de 269.737 € a pu être lancée sur la base du décret d'avance Chikungunya.

150 000 € versés à EID Méditerranée ont permis la surveillance et le traitement de moustiques exotiques.

En services déconcentrés, 1.338.432 € ont été consommés notamment pour des crédits « Chikungunya » et des crédits fléchés à hauteur de 624.000 € en AE=CP pour des analyses d'eau potable ( pesticides, perturbateurs endocriniens, cyanobactéries).

**ACTION n° 02 : Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		185 629 413		430 296 701	<b>430 296 701</b>
Crédits de paiement		185 540 296		225 111 329	<b>225 111 329</b>

**JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 133 982	412 240 832	3 072 531	207 272 788
Subventions pour charges de service public	3 423 426	10 600 116	3 423 426	10 600 116
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>177 661 000</i>		<i>177 661 000</i>	

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL**

Les crédits de paiement se sont élevés à plus de 207 millions d'euros répartis d'une part, pour la formation des professionnels de santé à la lutte contre la grippe aviaire à hauteur de 14 183 390 € et d'autre part, pour la constitution du « stock national santé » (193 110 471 €) de la manière suivante :

- 46.680.165 € pour la pandémie grippale
- 3.585.925 € pour la lutte contre le bio-terrorisme
- 730.008 € d'opérations diverses (dont 300 000 exemplaires de kits et 150 000 exemplaires de CD-ROM de formation grippe aviaire pour professionnels de santé, ...)
- 658.492 € d'achats de produits divers et de vaccins méningocoques
- 2.634.213 € au titre de la lutte contre le Chikungunya
- 137.827.350 € d'achat de produits de lutte contre la grippe aviaire (masques, Tamiflu, vaccins H5N1, Oseltamivir et Relenza, vaccins anti méningo, ...)
- 994.319 € pour la préparation des plans BIOTOX

**Le stock national santé**

Dans le cadre de ses missions, la DGS gère le « stock national santé » sur les plans administratif, financier, logistique et juridique, l'acquisition et le renouvellement des stocks de médicaments, vaccins et équipements de protection prévus par les plans, elle prépare les marchés ou conventions nécessaires pour leur acquisition, leur stockage et leur livraison en urgence, maintient les états à jour en liaison avec le HFDS et les bureaux techniques de la direction. Elle élabore et suit les budgets correspondants, liquide les factures.

Le stock national Santé, constitué à partir de 2001, représente aujourd'hui une valeur d'achat supérieure à 800 millions d'euros, un volume d'environ 100.000 palettes et comprend une cinquantaine de références :

- des médicaments : antiviraux, antibiotiques (fluroquinolones, doxycyclines), l'iode stable et les antidotes,
- des vaccins (vaccin antivariolique, vaccin H5N1, vaccins anti-méningococciques), des immunoglobulines antivaccines,
- du matériel de vaccination (seringues, embouts, pipettes, collecteurs d'aiguilles...),
- des excipients (pour la transformation de l'Oseltamivir poudre),
- des dispositifs de protection individuelle (masques FFP2, lunettes) ou collective (masques chirurgicaux).

Leurs modalités de stockage dépendent à la fois du type de produits et des conditions dans lesquelles ils ont été achetés, depuis un stockage au plus près de l'utilisateur, voire dans les véhicules de SAMU, à des stocks nationaux. Il

en est de même des modalités de distribution. Certains produits (antiviraux) font l'objet de plans s'appuyant sur la chaîne de distribution du médicament alors que pour d'autres, il est prévu de faire appel à la réquisition des moyens.

La rapide progression en valeur et en volume du stock national santé a nécessité d'améliorer les conditions de sa gestion. La loi du 5 mars 2007 a créé un établissement public à cette fin. Il devrait, d'ici la fin de l'année 2007, reprendre à son compte l'activité d'acquisition, de stockage, de financement et de distribution des produits de santé et équipements de protection prévus par les plans et procédures. Les financements nécessaires sont désormais assurés par un fonds (FOPRIS) prévu par la dernière Loi de financement de la sécurité sociale, alimenté à parité par l'État et les Caisses d'assurance maladie.

#### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La part de la subvention versée à l'InVS imputée sur cette action est de 2.954.631 €. (voir le détail dans la partie "opérateurs").

La part de la subvention versée à l'AFSSA imputée sur cette action s'élevait en loi de finances initiale à 117.148 € et a été intégralement versée. De plus, 832.000 € ont été versés à l'agence au titre d'une étude alimentation (voir le détail dans la partie "opérateurs").

196.337 € ont effectivement été versés à l'AFSSET sur cette action au titre de l'année 2006 (voir le détail dans la partie "opérateurs").

6.500.000 € ont été versés à l'INPES au titre des frais de communication sur la canicule et la pandémie grippale.

#### ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 851 968		2 783 042

Les 2.783.042 € de crédits de paiement consommés correspondent essentiellement à des dépenses d'investissement de matériels et d'équipements des services déconcentrés pour lutter contre l'épidémie de Chikungunya en Océan Indien.

#### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		3 578		3 613
Transferts aux entreprises		344 600		
Transferts aux collectivités territoriales		503 900		949 025
Transferts aux autres collectivités	1 411 005	4 751 707	1 383 339	3 502 745

949.025 € de crédits de paiement ont été transférés aux collectivités territoriales par les services déconcentrés en particulier au titre du Chikungunya.

Dans le cadre de la participation du ministère de la santé à la mise en place d'actions relatives à la préparation à la menace d'une pandémie grippale, des crédits de paiement à hauteur de 1.409.350 € ont été versés aux organismes suivants :

- Subvention à l'OMS de 1.000.000 € pour la formation et le développement des ressources humaines en support au renforcement des capacités pour les systèmes nationaux d'alerte et de réponse aux épidémies et à la mise en œuvre du nouveau règlement sanitaire international ;

- Subvention de 40.000 € à l'OMS dans le cadre de la participation au financement d'un atelier de formation "COMBI" à la Réunion pour les activités de lutte contre les maladies à vecteurs et la grippe aviaire ;
- Subvention de 16.400 € à l'association "les transmetteurs" pour participation au financement de la mise en place d'un système d'information d'alerte sanitaire ;
- Subvention de 19.950 € au CNOP relative à la campagne de formation des professionnels de santé dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire ;
- Subvention de 333.000 € à l'OAA-FAO: appui à la mise en œuvre du programme de lutte contre la grippe aviaire dans les pays touchés par l'épizootie.

Le programme a financé l'institut Pasteur afin d'effectuer des analyses sur les animaux suspectés de rage. Sur les 470.000 € initialement prévus, 274.473 € ont été dépensés. L'écart s'explique par le fait que la dépense liée au nombre de cas avérés ou suspectés de rage animale ne peut qu'approximativement être évaluée en début d'année. 1.200.000 € ont également été versés à Pasteur Asie pour le suivi des souches virales circulantes.

Des crédits fléchés, prévus initialement dans le projet annuel de performances, ont été délégués aux services déconcentrés à hauteur de 293.760 € en AE=CP pour le dispositif de réponse toxicologique à l'urgence des centres anti-poison (CAPTV) dans le cas de bioterrorisme ou de pollution chimique.

325.162 € ont permis le financement d'opérations « Chikungunya » dont 200.000 € pour Mayotte.

#### ACTION n° 03 : Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		37 654 210		35 037 845	<b>35 037 845</b>
Crédits de paiement		37 450 642		34 147 412	<b>34 147 412</b>

#### JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

##### ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 819 680	8 038 563	3 744 784	7 156 149
Subventions pour charges de service public	17 260 601	16 945 766	17 260 601	16 912 122
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>5 500 000</i>		<i>5 500 000</i>	

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL :

1,692 million d'euros ont été consommés par les Comités de Protection des Personnes (CPP) pour leur fonctionnement de CPPRB puis de CPP ainsi que pour des dépenses de formation. Les CPP ont été saisis, sur 2006, de près de 2.500 dossiers de recherche biomédicale.

La DGS a également apporté une contribution financière de 15.000 € à l'organisation et à la tenue de la conférence nationale des CPP destinée principalement à la formation des membres de ces comités.

979.457 € de crédits de paiements ont été consacrés aux actions suivantes :

- Le développement et la maintenance des systèmes d'information SISE-Eaux et SISE Habitat : 264.166 € en AE et 12.187 € en CP ;

- La production de guides par secteur professionnel pour limiter l'exposition aux risques sanitaires : 307.803 € en AE et 201.993 € en CP ;
- Un protocole d'essais concernant le traitement des eaux : 308.266 € en AE et 245.000 € en CP ;
- 28.704 € d'AE et 5.741 € de CP ont été consommés pour une étude concernant les légionelles, relative à l'actualisation de la réglementation des établissements thermaux ;
- 175.382 € en AE et 145.482 € en CP ont été consacrés au soutien logistique à la production et à la mise en œuvre de normes et de réglementation ;
- 170.000 € ont été versés à l'INERIS en vue de la production de normes sur des thèmes de santé-environnement ;
- 47.840 € ont permis l'achat de 100.000 paires de lunettes pour la Guyane à l'occasion de l'éclipse de soleil ;
- 151.214 € représentent diverses dépenses transverses de fonctionnement (communication, prises de notes, séminaires, BOAMP, éditions, ...).

14.260 € ont été consacrés au financement de l'audit de l'association ADD GROG par le cabinet d'expert comptable Mazars et Guérard.

1.355.432 € ont été consommés pour des opérations au niveau déconcentré principalement pour lutter contre l'épidémie de chikungunya.

#### Fonds de concours eau :

En loi de finances initiale pour 2006, il était prévu que 5.500.000 € des crédits attendus au titre de l'attribution de produits eau seraient affectés aux dépenses réalisées par les services déconcentrés pour le contrôle sanitaire de l'eau, sur la base de la reconduction d'un montant de rattachement de crédits identique à celui de l'exercice précédent. 3 100 000 € ont été délégués. Ceci est dû à une baisse du montant total des crédits perçus via cette attribution de produits en raison d'un début d'externalisation dans les départements où les effectifs nécessaires au contrôle font défaut. Les dépenses afférentes portent sur les frais de prélèvements (déplacements, matériels, gestion des échantillons) et de traitement des données du contrôle sanitaire des eaux.

#### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

11.606.193 € ont été versés à l'AFSSAPS en 2006 à partir de cette action. Les actions menées s'inscrivent dans la production de règles, de procédures et de décisions, la réduction des délais de notification des AMM, l'évaluation scientifique, l'élaboration de textes réglementaires, les essais cliniques des produits de santé, les autorisations temporaires d'utilisation, l'importation et l'exportation de médicaments et la mise en œuvre de règles, de procédures et de décisions. Parmi ces dernières, les contrôles en laboratoire, les contrôles du marché des dispositifs médicaux et dispositifs in vitro, les inspections sur site et le traitement des affaires susceptibles de présenter un danger pour la santé publique sont les plus importantes (voir la partie « opérateurs »).

2.895.476 € ont été versés à l'ABM en 2006 à partir de cette action. L'Agence a délivré les 32 premières autorisations d'importation et de recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, préparées par son Conseil d'orientation.

En termes d'amélioration de l'accès à la greffe, l'Agence a contribué auprès de la DHOS à la préparation des décrets relatifs à l'activité de greffe et au cadrage des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire.

L'activité de prélèvement d'organes et de tissus continue d'augmenter : elle dépasse 23 prélèvements par million d'habitants, intégrant l'élargissement du cercle des donneurs vivants prévu par la loi de bioéthique et le démarrage des prélèvements à cœur arrêté. Le nombre de greffes d'organes a ainsi atteint 4.426 en 2006, soit 5 % d'augmentation par rapport à 2005 et 38 % par rapport à 2000.

L'évolution des règles de répartition et le déploiement d'audits des coordinations hospitalières, conduisant à leur certification, contribue également à l'amélioration de la prise en charge de l'activité. La greffe de cellules souches hématopoïétiques se développe et la gestion par l'Agence du registre des donneurs volontaires de moelle contribuera à améliorer le dispositif. Dans le domaine de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines, plusieurs chantiers ont été ouverts. Ils l'ont tous été en concertation et avec l'appui des professionnels, qui manifestent une forte attente au regard de l'Agence de la biomédecine, en tant qu'instance de coordination et de régulation. La parution des décrets du 22 décembre 2006 relatifs à l'AMP et au DPN s'inscrit dans un long processus d'élaboration des différents textes d'application de la loi de bioéthique, et qui doit se poursuivre en 2007. L'Agence a ainsi organisé les différentes procédures d'examen des demandes d'avis, autorisations et agréments qui lui incombent. Elle a pu délivrer dès la fin 2006 les premiers agréments de praticiens.

Sur la base des travaux et des états des lieux réalisés en 2006, l'Agence a soumis au ministère de la santé un projet de règles de bonnes pratiques en AMP.

En matière d'autorisations de recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, l'Agence a pu prendre, dès la publication du décret du 6 février 2006, les décisions d'autorisations qui lui incombent. Après avis de son conseil d'orientation, elle a délivré 32 autorisations et 2 refus. La première inspection a par ailleurs été réalisée en 2006 et la mission a piloté la préparation des premiers référentiels d'inspection, en liaison étroite avec des représentants des services déconcentrés.

La subvention à l'AFSSA inscrite en loi de finances initiale sur cette action, qui s'élevait à 1.838.305 €, a été intégralement versée (voir le détail dans la partie "opérateurs").

La subvention à l'AFSSET inscrite en loi de finances initiales sur cette action, qui s'élevait à 522.296 €, a été affectée par la mise en réserve de précaution. 494.029 € ont effectivement été versés au titre de l'année 2006 (voir le détail dans la partie « opérateurs »).

#### ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		287 070		447 696

Les 447.696 € de crédits de paiement consommés en 2006 représentent des dépenses d'investissement de matériels et d'équipements des services déconcentrés pour lutter contre l'épidémie de Chikungunya en Océan Indien.

#### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	4 511 666	4 509 166	4 511 666	4 509 166
Transferts aux entreprises		190 558		
Transferts aux collectivités territoriales		1 269 335		1 296 281
Transferts aux autres collectivités	6 562 263	3 797 387	6 433 591	3 825 998

##### TRANSFERTS AUX MENAGES

La consommation des crédits de l'Etablissement français du sang (EFS) au titre de 2006 s'élève à 4.509.166 €. Les crédits versés par l'État ont participé au financement du coût lié au traitement des contentieux transfusionnels et l'indemnisation des victimes dont la loi a transféré la charge à l'E.F.S.

##### TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

1.296.281 € de CP ont été transférés des services déconcentrés vers les collectivités territoriales.

##### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

3.100.973 € de CP ont été consommés par les services déconcentrés, essentiellement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Chikungunya.

Des crédits fléchés, prévus initialement dans le projet annuel de performances, ont été délégués aux services déconcentrés à hauteur de 725.025 € en AE=CP pour des analyses des coliformes dans les eaux de baignades.

## ACTION n° 04 : Information et formation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		11 839 616		31 921 864	<b>31 921 864</b>
Crédits de paiement		11 782 750		19 104 932	<b>19 104 932</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	850 986	17 453 417	834 300	6 245 830
Subventions pour charges de service public	8 939 448	8 481 213	8 939 448	8 481 213

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

6.245.830 € de crédits de paiement ont été consommés en dépenses de fonctionnement courant. Ceux-ci se répartissent respectivement entre l'administration centrale et les services déconcentrés à hauteur de 297.565 € et 5.948.265 €.

Les 297 565 € de crédits de paiement consommés sur le BOP central ont permis de réaliser diverses opérations d'information et de formation, dont notamment une sensibilisation des jeunes aux risques auditifs (70.000 €), l'organisation d'un séminaire des agences de sécurité sanitaire (33.399 €), l'organisation d'un colloque sur les périmètres de protection de captage d'eau destinées à la consommation humaine, la formation de professionnels libéraux sur un guide de gestion des déchets d'activité de soins (22.500 €) et l'élaboration / diffusion de guides, plaquettes et publications sur l'hygiène et les risques sanitaires environnementaux (49.581 €). De plus, l'organisation d'un colloque et la participation financière à trois colloques et campagne sur les risques sanitaires environnementaux ont nécessité 100.734 €.

Les 5 948 265 € de crédits de paiement consommés en services déconcentrés l'ont été essentiellement pour mettre en œuvre les dispositifs d'information et de formation relatifs à la lutte contre l'épidémie de Chikungunya.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

858.670 € ont été versés à l'AFSSAPS à partir de cette action. En vue de guider les comportements de prescription et d'utilisation vers le bon usage des produits de santé, l'AFSSAPS est impliquée dans le développement soutenu de l'information des professionnels de santé et du public. En 2006, cet axe a été renforcé par l'adoption d'une stratégie d'information et de communication pour 2006-2008.

L'un des chantiers de cette stratégie est l'enrichissement du site Internet de l'AFSSAPS, qui est aujourd'hui répertorié par la plupart des moteurs de recherche et accueille plus de 5.000 visiteurs par jour. Ce site a notamment connu en 2006 l'ouverture de nouvelles rubriques (enquêtes publiques, comptes rendus de commission publiés dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne de 2004 sur le médicament) et la restructuration de rubriques existantes (essais cliniques, pharmacodépendance, médicaments pédiatriques, médicaments et grossesse). Fin 2006, le site enregistrait près de 20 000 abonnés à chacune des deux listes de diffusion.

Des informations sont régulièrement relayées aux professionnels de santé (prescripteurs, pharmaciens, correspondants locaux de vigilance, utilisateurs...) afin d'actualiser les données sur la sécurité d'emploi et la bonne utilisation des produits de santé. Cette activité s'est traduite en 2006 par la diffusion de recommandations (une trentaine de lettres aux prescripteurs, quatre mises au point et trois recommandations de bonne pratique), de rapports

publics d'évaluation (26 produits en 2006) et de bulletins d'informations destinés principalement aux équipes exerçant une activité de vigilance. L'agence a également élaboré un guide « Médicaments et grossesse » à leur intention.

A partir de l'année 2006, l'AFSSAPS a également commencé à appliquer, sans attendre la transposition de la Directive communautaire de 2004, certaines des obligations qu'elle prévoit au titre de la transparence des processus d'évaluation du médicament. C'est ainsi qu'elle publie désormais régulièrement la synthèse des comptes rendus de la commission nationale de pharmacovigilance, et a entrepris de publier les comptes rendus de la commission d'autorisation de mise sur le marché (une vingtaine par an). (voir le détail dans la partie « opérateurs »)

3.489.826 € ont été versés à l'InVS à partir de cette action. (voir le détail dans la partie « opérateurs »)

La subvention attribuée à l'ABM de 3 405 253 € lui a permis de réaliser ses campagnes d'information habituelles (journée annuelle de sensibilisation à la greffe) et d'en lancer de nouvelles (campagne sur la greffe en direction des jeunes, campagne sur le don de moelle osseuse).

La totalité de communiqués de presse de l'agence est reprise par la presse, ce qui confirme l'intérêt et l'attente du public et des médias à son égard.

Plusieurs campagnes ont eu lieu : la journée nationale du 22 juin sur le don d'organes et la greffe, la 1<sup>ère</sup> campagne jeunes en novembre 2006, selon les nouvelles dispositions de la loi de bioéthique, la campagne en faveur du don de moelle osseuse en étroite concertation avec l'Établissement Français du Sang. Une campagne plus locale, « Un réflexe pour la greffe », auprès de l'ensemble des hôpitaux d'une région, pour développer le recensement et le prélèvement.

Plusieurs enquêtes d'opinion ont été réalisées : trois enquêtes auprès de la population adulte, des jeunes et des professionnels de santé sur le don d'organes, et une auprès de la population générale sur l'AMP et le DPN.

En matière de formation, l'Agence a mis en place en 2006 deux sessions du séminaire « TPM », inspiré des formations à l'accompagnement du prélèvement en Espagne.

Les services de régulation et d'appui de l'Agence en région sont, en terme de formation et information, très présents dans l'ensemble de leurs missions de participation au maillage régional, d'appui aux partenaires locaux, institutionnels et professionnels de santé et dans leur contribution à l'élaboration des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire de la greffe (SIOS).

La subvention à l'AFSSA inscrite en loi de finances initiale sur cette action, qui s'élevait à 98.256 € a été intégralement versée. (voir le détail dans la partie « opérateurs »)

La subvention à l'AFSSET inscrite en loi de finances initiale sur cette action, qui s'élevait à 621.864 €, a été affectée par la mise en réserve de précaution et 588.208 € ont effectivement été versés à l'agence au titre de l'année 2006. (voir le détail dans la partie « opérateurs »)

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		32 588		
Transferts aux collectivités territoriales		13 985		18 985
Transferts aux autres collectivités	2 049 182	5 940 661	2 009 002	4 358 904

### TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les 18 985 € de crédits de paiement consommés correspondent à des dépenses en services déconcentrés.

### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Les 4 358 904 € de crédits de paiement consommés correspondent en grande partie à des dépenses réalisées au niveau déconcentré dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Chikungunya en Océan indien.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			76 622 588	76 622 588	82 910 423	82 859 779
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>			<b>76 622 588</b>	<b>76 622 588</b>	<b>82 910 423</b>	<b>82 859 779</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		8 763	8 391

La prévision et la réalisation 2006 des emplois ont été calculées sur l'estimation d'une stabilité des effectifs 2006 de l'INTS, en l'absence des données arrêtées par l'opérateur.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

## AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS DE SANTÉ

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), établissement public de l'État placé sous la tutelle du ministre chargé de la santé est une autorité sanitaire qui prend au nom de l'État, des décisions qui reposent sur des avis fondés et motivés élaborés en concertation selon deux principes essentiels : le processus contradictoire et la transparence.

L'Agence participe à l'application des lois et règlements relatifs à l'évaluation, aux essais, à la fabrication, à la préparation, à l'importation, à l'exportation, à la distribution en gros, au conditionnement, à la conservation, à l'exploitation, à la mise sur le marché, à la publicité, à la mise en service ou à l'utilisation des produits à finalité sanitaire destinés à l'homme et des produits à finalité cosmétique, et notamment :

1. Les médicaments, y compris les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiantes, psychotropes ou autre substance vénéneuses utilisées en médecine, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique ;
2. Les produits contraceptifs et contragestifs ;
3. Les biomatériaux et les dispositifs médicaux ;
4. Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro ;
5. Les produits sanguins labiles ;
6. Les organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale ;
7. Les produits cellulaires à finalité thérapeutique ;
8. Le lait maternel collecté, qualifié, préparé et conservé dans les lactariums ;
9. Les produits destinés à l'entretien ou à l'application des lentilles de contact ;
10. Les produits insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain ;
11. Les procédés et appareils destinés à la désinfection des locaux et des véhicules dans les cas prévus à l'article L. 3114-1 ;
12. Les produits thérapeutiques annexes ;
13. Les lentilles oculaires non correctrices ;
14. Les produits cosmétiques ;
15. Les micro-organismes et toxines mentionnés à l'article L. 5139-1 ;
16. Les produits de tatouage.

L'Agence a compétence pour procéder à l'évaluation des bénéfices et des risques liés à l'utilisation de ces produits et objets à tout moment opportun et notamment lorsqu'un élément nouveau est susceptible de remettre en cause l'évaluation initiale. Elle assure aussi la mise en œuvre des systèmes de vigilance et prépare la pharmacopée. Elle rend publique une synthèse des dossiers d'autorisation de tout nouveau médicament. Elle contrôle la publicité en faveur de tous les produits, objets, appareils et méthodes revendiquant une finalité sanitaire. Elle prend ou demande aux autorités compétentes de prendre les mesures de police sanitaire nécessaires lorsque la santé de la population est menacée.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	18 955 000	18 955 000	16 310 000	16 310 000	15 390 000	15 390 000
<b>Totaux</b>	<b>18 955 000</b>	<b>18 955 000</b>	<b>16 310 000</b>	<b>16 310 000</b>	<b>15 390 000</b>	<b>15 390 000</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
16 310	41	70 677	6 074	<b>93 102</b>

## Exécution

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
15 610	497	73 609	10 343	<b>100 059</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Action n° 1	13 613	6 142	1 557	<b>21 312</b>
Action n° 2	-	-	-	-
Action n° 3	41 475	18 713	4 744	<b>64 932</b>
Action n° 4	4 574	2 064	523	<b>7 161</b>
Activités propres	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>59 662</b>	<b>26 919</b>	<b>6 824</b>	<b>93 405</b>

## Exécution

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Action n° 1	13 499	5 622	792	<b>19 913</b>
Action n° 2	-	-	-	-
Action n° 3	41 129	17 128	2 414	<b>60 671</b>
Action n° 4	4 536	1 889	266	<b>6 691</b>
Activités propres	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>59 164</b>	<b>24 639</b>	<b>3 472</b>	<b>87 275</b>

NB : Les dépenses de l'opérateur s'entendent hors dotations aux amortissements et provisions et hors remboursement d'emprunt.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du ministère (en ETPT)	955,6	967,4	959,5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)	2	4	4

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaire du résultat financier et des emplois :

L'exercice 2006 présente un taux d'exécution des recettes de 107,5 % en raison principalement de l'augmentation des recettes de prestations de services (libération lots vaccins et expertise pour l'EMEA).

Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 98 %, très proche du maximum incompressible compte tenu des crédits réservés pour les ETPT relatifs au projet d'informatisation des AMM et des crédits de la réforme des personnels scientifiques non encore en vigueur.

Le taux d'exécution des charges d'exploitation est en léger recul, essentiellement en raison des grands projets de prestations de services informatiques du PDSI pour lesquels les marchés ont été notifiés mais dont les paiements n'interviendront qu'en 2007.

Concernant l'investissement, il faut noter que l'Agence a remboursé la première tranche de l'emprunt relatif à l'acquisition du bâtiment B soit 5,44 M€.

Explication de l'écart entre prévision et exécution :

Un grand nombre d'actions du Programme de Développement des Systèmes d'Informations (PDSI) engagées en 2006 ne verront leurs paiements se concrétiser qu'en 2007. Ce report explique l'essentiel de l'écart entre le montant des dépenses d'exploitation et d'investissement effectivement réalisées en 2006 et celui prévu au budget primitif.

Concernant la section d'investissement, il faut également préciser que la tranche 2006 des travaux (clôture du site, travaux des laboratoires à Lyon et Montpellier) est en cours de réalisation.

Comme précisé ci-dessus, l'Agence a consommé la totalité des crédits effectivement disponibles sur la masse salariale.

## INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

L'Institut de veille sanitaire, établissement public de l'État, placé sous la tutelle du ministère de la santé, a pour missions :

1° La surveillance et l'observation permanentes de l'état de santé de la population. A ce titre, il participe au recueil et au traitement de données sur l'état de santé de la population à des fins épidémiologiques, en s'appuyant notamment sur des correspondants publics et privés faisant partie d'un réseau national de santé publique ;

2° La veille et la vigilance sanitaires. A ce titre, l'institut est chargé :

- de rassembler, analyser et actualiser les connaissances sur les risques sanitaires, leurs causes et leur évolution ;
- de détecter de manière prospective les facteurs de risque susceptibles de modifier ou d'altérer la santé de la population ou de certaines de ses composantes, de manière soudaine ou diffuse ;
- d'étudier et de répertorier, pour chaque type de risque, les populations les plus fragiles ou menacées.

Il peut également assurer des fonctions de veille sanitaire pour la Communauté européenne, des organisations internationales et des pays tiers, avec l'accord du ministre chargé de la santé.

3° L'alerte sanitaire. L'institut informe sans délai le ministre chargé de la santé en cas de menace pour la santé de la population ou de certaines de ses composantes, quelle qu'en soit l'origine, et lui recommande toute mesure ou action appropriée pour prévenir la réalisation ou atténuer l'impact de cette menace.

4° Une contribution à la gestion des situations de crise sanitaire. A ce titre, l'institut propose aux pouvoirs publics toute mesure ou action nécessaire.

L'institut participe, dans le cadre de ses missions, à l'action européenne et internationale de la France, et notamment à des réseaux internationaux de santé publique.

En vue de l'accomplissement de ses missions, l'Institut de veille sanitaire :

- 1° Effectue, dans son domaine de compétence, toutes études, recherches, actions de formation ou d'information ;
- 2° Met en place les systèmes d'information lui permettant d'utiliser, dans les meilleurs délais, les données scientifiques, climatiques, sanitaires, démographiques et sociales, notamment en matière de morbidité et de mortalité, qui sont nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- 3° Élabore des indicateurs d'alerte qui permettent aux pouvoirs publics d'engager des actions de prévention précoce en cas de menace sanitaire et des actions de gestion des crises sanitaires déclarées ;
- 4° Établit, chaque année, un rapport qui comporte, d'une part, la synthèse des données recueillies ou élaborées dans le cadre de ses missions d'observation, de veille et de vigilance sanitaires et, d'autre part, l'ensemble des propositions et des recommandations faites aux pouvoirs publics ;
- 5° Organise des auditions publiques sur des thèmes de santé publique ;
- 6° Met en œuvre, en liaison avec l'assurance maladie et les services statistiques des départements ministériels concernés, un outil permettant la centralisation et l'analyse des statistiques sur les accidents du travail, les maladies professionnelles, les maladies présumées d'origine professionnelle et de toutes les autres données relatives aux risques sanitaires en milieu du travail, collectées conformément à l'article L. 1413-4.

Les orientations stratégiques de l'Institut sont :

- Renforcer les capacités d'alerte et de réponse en situation d'urgence ;
- Structurer la veille prospective et anticiper les besoins d'expertise ;
- Articuler plus fortement la surveillance avec les plans de Santé Publique ;
- Développer la connaissance et la surveillance épidémiologique des risques professionnels et environnementaux ;
- Accentuer la régionalisation et la mise en réseau de la veille sanitaire.
- S'inscrire fortement dans le développement européen et International.
- Renforcer la transversalité pour une meilleure efficacité.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	41 719 965	41 719 965	40 691 683	40 691 683	40 210 700	40 210 700
<b>Totaux</b>	<b>41 719 965</b>	<b>41 719 965</b>	<b>40 691 683</b>	<b>40 691 683</b>	<b>40 210 700</b>	<b>40 210 700</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision

(En euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
40 691 683	3 900 000	0	250 000	<b>44 841 683</b>

### Exécution

(En euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
40 210 700	2 531 906	0	1 032 036	<b>43 774 642</b>

## DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision

(En euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Action 1 : veille, surveillance, expertise et alerte	15 679 110	19 140 043	250 000	<b>35 069 153</b>
Action 2 : gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises	3 068 452	30 713	0	<b>3 099 165</b>
Action 4 : information et formation	1 578 038	1 781 888	0	<b>3 359 926</b>
Action pilotage	4 017 303	3 993 283	2 539 700	<b>10 550 286</b>
<b>Totaux</b>	<b>24 342 902</b>	<b>24 945 928</b>	<b>2 789 700</b>	<b>52 078 530</b>

### Exécution

(En euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Totaux</b>	<b>24 254 523</b>	<b>25 486 351</b>	<b>5 189 911</b>	<b>54 930 785</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du ministère (en ETPT)	346,7	366,9	366,9
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)	8,1	11,4	11,4

Les prévisions 2006 sont celles figurant dans le PAP 2007.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Commentaire des résultats financiers et emplois :

L'année 2006 se caractérise par son taux d'exécution particulièrement élevé : 94 % sur les dépenses de fonctionnement, parmi lesquelles les dépenses de personnel atteignent plus de 99 % du budget ouvert et les dépenses liées à la réalisation du programme d'activité 90 %. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 66 %.

Ce taux d'exécution s'explique :

- **en fonctionnement**, du fait de l'accroissement de son personnel, mais surtout du paiement en année pleine des personnels recrutés précédemment et du fort taux de réalisation du programme d'activité que ce personnel a induit :

- les dépenses de personnel ont augmenté de 11 % ;
- les dépenses liées au programme d'activité de 21 % ;
- tandis que les autres dépenses de fonctionnement baissaient de 21 %, ce qui est la conséquence, d'une part des efforts faits pour contenir les dépenses de fonctionnement courant et d'autre part, d'une réduction importante des dépenses portées au compte de charges exceptionnelles (ce compte a enregistré d'importantes dépenses en 2005 du fait de la régularisation de différentes dépenses engagées dans le cadre des programmes européens – ce qui n'a plus été le cas en 2006).

- **en investissement**, du fait de la fin d'exécution en 2006 des travaux de réhabilitation du château de Vacassy et de la mise en œuvre effective du schéma directeur des systèmes d'information, qui ont multiplié les dépenses d'investissement par 2,5.

Concernant la prévision 2006 en emplois : l'InVS n'est passé officiellement au nouveau décompte que lors du vote du BP 2007. Il n'y a donc pas de plafond d'ETPT au BP 2006.

Explication de l'écart entre prévision et exécution :**En recettes :**

La subvention du ministère de la santé a été réduite de 0,48 M€ du fait de la mise en réserve de crédits, les autres subventions et dotations ont été réduites du fait notamment d'une réduction de la subvention du ministère du travail au titre du plan santé travail et de la baisse des subventions versées par l'Union Européenne pour la conduite de programmes européens.

Par ailleurs, les autres ressources sont supérieures de 0,7 M€ par rapport à la prévision du fait notamment de l'encaissement de recettes exceptionnelles (soldes de subventions européennes concernant les exercices antérieurs).

**En dépenses :**

L'écart entre la prévision et l'exécution doit être corrigé de l'impact des crédits engagés en 2006 mais non mandatés car l'exécution des marchés n'est pas achevée au terme de l'année.

Ces crédits représentent 1,65 M€ pour les dépenses de fonctionnement, ce qui porte le taux d'exécution à 97 % et 0,8 M€ pour les dépenses d'investissement, ce qui porte le taux d'exécution à 76 %.

Le taux d'exécution du budget d'investissement reste toutefois inférieur à celui du fonctionnement, certaines opérations ayant été reportées sur l'exercice suivant (notamment l'opération de réhabilitation du bâtiment des « Marronniers » n'a pas fait l'objet de décision de la part des autorités de tutelle).

**ETABLISSEMENT FRANÇAIS DES GREFFES ET AGENCE DE BIOMÉDECINE**

L'agence de la biomédecine (ABM) est un établissement public administratif de l'État succédant à l'Établissement français des greffes (EFG) créé par le décret n° 2005-420 du 4 mai 2005 conformément aux dispositions de la loi relative à la bioéthique du 6 août 2004. Outre les missions relatives au prélèvement et à la greffe d'organes, de tissus et de cellules confiées depuis 1994 à l'EFG, l'agence intervient dans les quatre grands domaines de la biologie et de la médecine humaines : la reproduction, l'embryologie et la génétique, et la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires.

L'Agence de la biomédecine doit répondre à une double attente :

- Assurer la poursuite des missions de l'Établissement français des Greffes, dans le domaine du prélèvement et de la greffe d'organes (notamment la gestion de la liste d'attente et l'attribution des greffons), de tissus et de cellules et gérer le fichier des donneurs volontaires non apparentés de cellules hématopoïétiques, à la suite du transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, du fichier géré jusqu'alors par l'association France Greffe de Moelle.
- Mettre en place et développer les missions qui lui ont été confiées par le législateur dans de nouveaux champs disciplinaires : la procréation, l'embryologie et la génétique humaines (par exemple, agrément des praticiens réalisant de l'assistance médicale à la procréation, du diagnostic prénatal et pré-implantatoire et des examens des caractéristiques génétiques à des fins médicales.

L'Agence de la biomédecine exerce des missions transversales (scientifiques, éthiques et régaliennes) dans ces champs d'activités. Elle se positionne en tant qu'agence d'expertise, de régulation et de police sanitaire.

La diversité de ces missions se reflète dans le rattachement de l'Agence de la biomédecine à plusieurs actions du programme Veille et sécurité sanitaire.

Dans le cadre du programme Veille et Sécurité Sanitaire, l'Agence contribue à :

- l'action 1 : Veille, surveillance, expertise et alerte. L'agence est chargée de suivre et d'évaluer les activités thérapeutiques et biologiques relevant de ses compétences et de veiller à leur transparence ;
- l'action 3 : Production et mise en œuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs. Au delà de la finalisation des textes d'application de la loi bioéthique de 2004, l'Agence de la biomédecine

participe à l'élaboration de la réglementation des activités sous sa compétence et délivre des autorisations d'activité et des agréments de praticiens ; elle a également pour mission de contrôler les structures exerçant les activités relevant de son champ de compétence ;

- l'action 4 : information et formation. L'agence de la biomédecine est chargée de promouvoir le don d'organes, de tissus, de cellules et de gamètes auprès de grand public et de contribuer à l'information et à la formation des professionnels de santé dans ses domaines de compétence.

Au regard de la spécificité de l'activité de régulation des prélèvements et de répartition des greffons, l'Agence ajoute une action 5, sachant que cette activité représente 50 % de ses dépenses.

L'agence est placée sous la tutelle du ministre de la santé. Elle a préparé avec les tutelles son contrat de performance pour la période 2007-2010. Celui-ci reflète les orientations stratégiques que les tutelles assignent à l'agence de la biomédecine pour les années à venir et en particulier la montée en puissance de ses nouvelles attributions. Il fera l'objet d'une évaluation régulière.

Les orientations stratégiques de l'Agence de la biomédecine sont définies dans le contrat de performance :

- 1 A Poursuivre l'amélioration de l'accès à la greffe
- 1 B Contribuer à l'amélioration des conditions de prise en charge de l'assistance médicale à la procréation, du diagnostic prénatal et des examens des caractéristiques génétiques à des fins médicales.
- 2 Développer et assurer la qualité, la sécurité et l'évaluation des activités et des pratiques
- 3 Assurer la police sanitaire dans son champ de compétence
- 4 Contribuer à la réflexion éthique, à la diffusion et au respect des principes éthiques dans les activités relevant de son champ de compétence
- 5 Promouvoir la recherche, dans le respect des principes éthiques, dans les domaines de compétence de l'Agence et en particulier dans celui de la recherche sur l'embryon
- 6 Assurer l'information des citoyens et des professionnels de santé
- 7 Apporter dans son champ de compétence une contribution efficace à l'activité réglementaire et aux politiques de santé publique, ainsi qu'à l'action internationale
- 8 Structurer l'Agence de la biomédecine au meilleur coût.

Le contrat de performance est accompagné d'indicateurs d'activité et de performance pour chaque orientation stratégique. Le suivi de ces indicateurs prend en compte le fait que la plupart des actions de l'Agence de la biomédecine sont menées en association avec d'autres acteurs de la santé, notamment les établissements de santé et les praticiens (hospitaliers et libéraux).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	10 218 365	10 218 365	9 549 328	9 549 328	9 009 400	9 009 400
<b>Totaux</b>	<b>10 218 365</b>	<b>10 218 365</b>	<b>9 549 328</b>	<b>9 549 328</b>	<b>9 009 400</b>	<b>9 009 400</b>

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
9 010	19 230	18 510	900	<b>47 650</b>

**Exécution**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
9 009	19 099	18 271	2 184	<b>48 563</b>

(Option 1) : Ventilation par destination :

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Action 1	3 773	3 158	507	<b>7 438</b>
Action 3	2 918	6 107	105	<b>9 130</b>
Action 4	3 522	6 728	194	<b>10 444</b>
Activités propres	6 003	19 241	324	<b>25 568</b>
<b>Totaux</b>	<b>16 216</b>	<b>35 234</b>	<b>1 130</b>	<b>52 580</b>

**Exécution**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Action 1	3 863	2 703	449	<b>7 015</b>
Action 3	2 398	5 174	107	<b>7 679</b>
Action 4	3 667	6 436	147	<b>10 250</b>
Activités propres	6 120	18 967	371	<b>25 458</b>
<b>Totaux</b>	<b>16 048</b>	<b>33 280</b>	<b>1 074</b>	<b>50 402</b>

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du ministère (en ETPT)	181	222	219,5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)	5,2	9,4	5,1

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Commentaire des résultats financiers et emplois :**

Le compte financier 2006 est fortement marqué par l'intégration, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, de l'activité de gestion du registre des donneurs volontaires de moelle, jusqu'alors assurée par l'association France greffe de moelle.

**A – Résultat financier**

Le déficit d'exploitation 2006 de l'Agence de la biomédecine représente 767 K€, le prélèvement sur fonds de roulement effectué sur l'exercice est de 970 K€ et le niveau de fonds de roulement au 31 décembre 2006 est de 13 548 K€.

L'évolution des recettes de l'exercice est liée à l'augmentation de l'activité du registre FGM et à la comptabilisation de recettes exceptionnelles (reprise de provision, produits financiers ...).

Les dépenses affectées à l'action 5 « régulation » représentent 50 % des coûts de l'Agence ; en effet la reprise, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, de l'activité de gestion du fichier France Greffe de Moelle s'ajoute à l'activité de régulation d'organes, tissus et cellules menée par les services de régulation et d'appui de l'Agence en région.

L'action 4 « information / formation », qui représente 20 % des coûts 2006, recouvre non seulement les campagnes de communication menées dans l'année mais également une partie importante (40 %) des dépenses des services de régulation et d'appui qui animent, dans chaque région, les réseaux de prélèvement et de greffe.

Les actions menées par l'Agence en matière d'évaluation et de recherche constituent l'essentiel des dépenses de l'action 1 pour laquelle, en 2006, l'Agence a mis en œuvre notamment un appel d'offres sur les activités de procréation, embryologie et génétique humaines (400 K€), qui vient compléter l'appel d'offre recherche et greffe organisé chaque année (400 K€).

Enfin, c'est dans l'action 3 « Production et mise en œuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs » que sont enregistrés les coûts afférents notamment à :

- la gestion des avis, agréments et autorisations,
- l'activité de la mission d'inspection de l'Agence,
- les travaux relatifs aux règles de répartition des greffons.

Cette action ne représente en 2006 que 15 % de l'ensemble des coûts.

## **B – S'agissant des emplois**

Les équivalents temps plein travaillés (ETPT) autorisés s'établissent à 231,4 en 2006.

Cette autorisation se décompose en 4 enveloppes qui s'établissent de la façon suivante :

- Plafond des emplois de base (CDI, CDD et personnels mis à disposition) : 211 ETPT. Le très léger écart constaté (< 1%) est lié à des décalages dans les calendriers de recrutement, rendus, parfois difficiles pour certains profils médico-techniques.
- Régulateurs : 11 ETPT. Traduction de l'activité effective des astreintes de régulation et de répartition des greffons assurée 24h/24.
- Remplacement des congés maladie / maternité : 5 ETPT. Selon la réalité des congés constatés et effectivement remplacés.
- Emplois relevant de programmes bénéficiant de financements externes, tels que les projets européens : 4,4 ETPT.

## **C – Explication de l'écart entre prévision et exécution**

Le niveau global de consommation des crédits 2006 représente 96 % pour l'ensemble des dépenses de l'année.

Il est de 99 % pour les seuls frais de personnels.

L'écart de consommation constaté sur les autres dépenses est lié en grande partie :

- au décalage de recrutement des nouveaux donneurs de moelle (le recrutement de 2 612 donneurs sur les 12 388 prévus budgétairement est reporté sur l'année suivante, ce qui représente 520 K€).
- à l'abandon de l'opération de communication à destination des médecins généralistes, option prise par l'Agence notamment pour faire face à l'application du dispositif de mise en réserve de précaution (montant de 539 K€ au titre de la subvention État).
- au décalage sur l'exercice suivant de l'application informatique « registre FIV » du fait de la parution tardive, le 22 décembre 2006, des décrets d'application de la loi de bioéthique relatifs à l'AMP et au DPN.

## **AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS**

La présentation de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) figure dans la partie « opérateurs » du rapport annuel de performances du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ».

## AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DU TRAVAIL

La présentation de l'agence française de sécurité environnementale et du travail figure dans la partie opérateur du rapport annuel de performances du programme n°181 « Prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

## ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Créé en application de l'article 18 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits de santé, l'Établissement français du sang (EFS), établissement public sous tutelle du ministère chargé de la santé, s'est substitué à l'Agence française du sang en janvier 2000. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 a séparé les missions de police sanitaire et d'évaluation des produits transférées à l'AFSSAPS des missions confiées à l'EFS, devenu opérateur unique de la transfusion sanguine en France.

L'EFS est chargé de veiller à la satisfaction des besoins en matière de produits sanguins labiles et à l'adaptation de l'activité transfusionnelle aux évolutions médicales, scientifiques et technologiques, dans le respect des principes éthiques. Il organise sur l'ensemble du territoire les activités de collecte du sang, de préparation et de qualification des PSL, ainsi que de leur distribution aux établissements de santé, et de leur délivrance aux patients dans le cas général.

L'EFS est composé d'un siège social et de 17 établissements régionaux ou interrégionaux, les établissements de transfusion sanguine (ETS) au nombre de 14 en métropole et de 3 dans les DOM, établissements sans personnalité morale. Ils assurent les activités de transfusion sanguine et des activités annexes (laboratoires d'analyses de biologie médicale, banque de tissus, unités de thérapie cellulaire, centres de soins, recherche).

L'EFS est également l'unique fournisseur de plasma pour fractionnement pour le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB).

L'EFS supporte la charge des contentieux transfusionnels, au titre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 et de la LFR 2000 et de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 2005. Dans ce contexte, une subvention d'un montant de 9,15 M€ a été allouée de 2003 à 2005 et de 4,5 M€ en 2006, contribuant à la charge financière de l'EFS.

Un contrat d'objectifs et de moyens est en cours de finalisation entre la tutelle et l'établissement. Il portera sur la période 2007-2010. Il sera assorti d'indicateurs de suivi portant à la fois sur des objectifs d'activité et des objectifs de performance. Une attention particulière sera portée à l'efficacité de la gestion.

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	9 150 000	9 150 000	4 509 166	4 509 166	4 509 166	4 509 166
<b>Totaux</b>	<b>9 150 000</b>	<b>9 150 000</b>	<b>4 509 166</b>	<b>4 509 166</b>	<b>4 509 166</b>	<b>4 509 166</b>

### RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

#### Prévision

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
4 509	4 468	0	689 902	<b>698 871</b>

**Exécution**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
4 509				

**DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR****Prévision**

(En euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
388 448 000	274 972 000	40 593 000	<b>704 013 000</b>

**Exécution**

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du ministère (en ETPT)	6 628,3	7 053	6 691,2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)	1 471,7	1 126	1 501,2

**INSTITUT NATIONAL DE LA TRANSFUSION SANGUINE****Institut National de la Transfusion Sanguine (INTS)**

L'Institut National de la Transfusion Sanguine (INTS) est issu de la Fondation Nationale de la Transfusion Sanguine. C'est un groupement d'intérêt public (GIP) dont les membres sont l'État, l'Agence Française du Sang (aujourd'hui l'EFS) et la CNAMTS.

La convention constitutive a été approuvée par arrêté du ministre chargé de la santé en mars 1994 ; elle est en train de faire l'objet d'une modification par l'adoption d'un avenant dont l'arrêté approuvé est en cours de publication. La durée du groupement sera prolongée jusqu'au 1er janvier 2012, en corollaire, les performances du groupement devront faire l'objet d'une évaluation par ses membres avant la fin de l'année 2009.

L'INTS se rattache exclusivement au programme " Veille et sécurité sanitaires ".

Les missions principales de l'établissement sont les suivantes :

- organisation d'un fichier national de référence des sujets de groupe sanguin rare (convention avec l'EFS) ;
- activité de laboratoires de référence au service de la Transfusion Sanguine en immunologie et virologie pour les produits sanguins d'origine humaine, les donneurs et les receveurs ;
- recherche sur l'amélioration de l'utilisation des produits sanguins, les tests de dépistage, les groupes sanguins et les virus ;
- enseignement professionnel et formation à la recherche dans les disciplines liées à la transfusion ;
- formation continue des personnels de l'activité transfusionnelle dans le cadre des règles de bonnes pratiques.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'INTS est financé en fonctionnement à hauteur des 2/3 par une dotation de la CNAMTS et d'un 1/3 par des ressources propres ; ces dernières sont constituées de recettes issues essentiellement de son activité de laboratoire, d'enseignement et de formation. Il ne reçoit pas de subvention de l'État.

En 2006, la dotation C.N.A.M.T.S. se monte à 7 937 K€ ( 7 677 K€ en 2005) et les autres ressources à 3 516 K€ (3 800 K€ en 2005).

Les charges de personnel se sont montées à 6 190 K€ (6 090 K€ en 2005), les achats à 2 281 K€ ( 2 292 K€ en 2005) et les charges extérieures à 2 116 K€ (2 283 K€ en 2005).

Le budget de l'I.N.T.S. s'est monté en 2006 à 12 219 K€ (12 254 K€ en 2005). L'exercice 2006 se traduit par un excédent de 10 614 €.

Les investissements sont de 816 K€ en 2006. Le fonds de roulement est de 3 501 K€, en diminution de 86 K€ par rapport à 2005.

Au 31 décembre 2006, ses effectifs sont de 151 ETP (dont 32 personnels des universités, de l'INSERM et du CNRS).

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

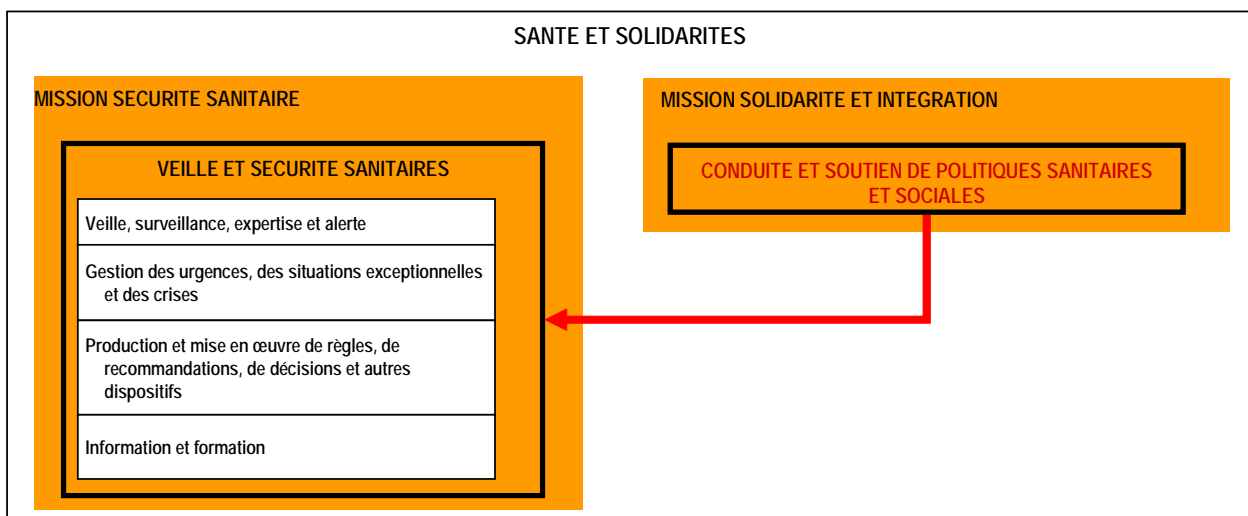
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

**L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées** (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



### VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Veille, surveillance, expertise et alerte	51 476 140	51 476 140	85 523 869
Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises	185 540 296	185 540 296	308 261 729
Production et mise en œuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs	37 450 642	37 450 642	62 221 522
Information et formation	11 782 750	11 782 750	19 576 184
<b>Total</b>	<b>286 249 828</b>	<b>286 249 828</b>	<b>475 583 304</b>

**Veille et sécurité sanitaires**

Programme n° 228 | ANALYSE DES COÛTS

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION****Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Veille, surveillance, expertise et alerte	52 637 328		52 637 328	+1 161 188	
Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises	225 111 329		225 111 329	+39 571 033	
Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs	34 147 412		34 147 412	-3 303 230	
Information et formation	19 104 932		19 104 932	+7 322 182	
<b>Total</b>	<b>331 001 001</b>		<b>331 001 001</b>	<b>+44 751 173</b>	

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Veille, surveillance, expertise et alerte	52 637 328	+30 770 065	83 407 393	-2 116 476	
Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises	225 111 329	+131 592 741	356 704 070	+48 442 341	
Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs	34 147 412	+19 961 463	54 108 875	-8 112 647	
Information et formation	19 104 932	+11 168 120	30 273 052	+10 696 868	
<b>Total</b>	<b>331 001 001</b>	<b>+193 492 389</b>	<b>524 493 390</b>	<b>+48 910 086</b>	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-193 492 389</b>
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales (Mission « Solidarité et intégration »)	-193 492 389

**Modalités de ventilation des dépenses du programme**

1/ Le présent programme bénéficie de la ventilation des dépenses du programme " *Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales* " qui appartient à la mission " *Solidarité et intégration* " selon les clés explicitées dans ce programme.

Pour mémoire, les dépenses de l'action " *Soutien de l'administration sanitaire et sociale* " et celles de l'action " *Gestion des politiques sanitaires* " sont déversées dans les programmes de politique publique au prorata des ETP travaillés.

Les crédits de personnel, pour des raisons explicitées dans la présentation du programme " *Conduite et soutien* ", sont imputés sur le programme de la mission " *Sécurité sanitaire* " en fonction des organigrammes réels des services centraux et déconcentrés.

2/ A l'intérieur du programme, ces dépenses sont réparties au prorata de la masse financière des actions. Les dépenses d'état major et de statistiques, d'études et de recherche sont réparties, sauf affectation directe, selon la même règle.

Cette clé a été changée en 2007 pour retenir une répartition en fonction des effectifs.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart entre la dépense complète et la prévision établie en LFI (48,9 M€) diffère assez peu de l'écart entre l'exécution budgétaire et les ressources prévues en LFI (44,8 M€), pour la globalité du programme.

Cela étant posé, la situation est plus contrastée s'agissant des actions de politique publique. Le déversement en provenance du programme de soutien, bien qu'il ne soit globalement que légèrement supérieur à la prévision (+ 2,2 %), vient en effet inverser l'écart pour l'action « veille, surveillance, expertise et alerte » et le réduire pour les autres actions, ainsi que le montre le tableau suivant :

Ecarts en %	Ecart entre l'exécution budgétaire et les ressources prévues en LFI	Ecart entre la dépense complète et la prévision établie en LFI
Veille, surveillance, expertise et alerte	+ 2,3 %	- 2,5 %
Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises	+ 21,3 %	+ 15,7 %
Production et mise en œuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs	- 8,8 %	- 13 %
Information et formation	+ 62,1 %	+ 54,6 %

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

**La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges**, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Veille, surveillance, expertise et alerte	52 587 612		+45 937 594	98 525 206	
Gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises	119 681 084		+104 546 696	224 227 780	
Production et mise en oeuvre de règles, de recommandations, de décisions et autres dispositifs	33 396 530		+29 173 339	62 569 869	
Information et formation	16 520 681		+14 431 542	30 952 223	
<b>Totaux</b>	<b>222 185 907</b>		<b>+194 089 171</b>	<b>416 275 078</b>	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-194 089 171</b>
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales (Mission « Solidarité et intégration »)	-194 089 171

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme comprend des charges ayant donné lieu à décaissement (le tout pour 319,1 M€ : fonctionnement, subventions et, dans une moindre mesure, interventions) et des charges non décaissées recensées et calculées en fin d'exercice.

En ce qui concerne les secondes, ce programme est le seul géré par le ministère de la santé conduisant à une gestion importante de produits stockés (vaccins médicaments).

Les achats de vaccins s'étant traduits par une importante reconstitution de stocks, l'action « gestion des urgences, des situations exceptionnelles » voit son coût direct largement réduit par une variation de stock positive (161,3 M€). A l'inverse, la quasi-totalité des charges à payer du programme sont imputées à cette action (65,9 M€). Elles correspondent à des livraisons reçues et non payées.

Cette situation exceptionnelle explique une différence importante entre la dépense complète et le coût complet, à la fois pour le programme et pour l'action précitée.

En revanche, le déversement des coûts de soutien est du même niveau que celui des dépenses pour le programme, les clés de répartition étant les mêmes. Cela dit, la ventilation entre les actions diffère sensiblement, la répartition des coûts étant très éloignée de celle des dépenses, pour les raisons exposées ci-dessus.

the 1990s, the number of people in the world who are under 15 years of age is expected to increase from 1.1 billion to 1.5 billion (United Nations 1998).

There are a number of reasons why the number of children in the world is increasing. One of the main reasons is that the number of children who are surviving to adulthood is increasing. This is due to a number of factors, including improved medical care, better nutrition, and a decrease in child mortality.

Another reason why the number of children in the world is increasing is that the number of children who are being born is increasing. This is due to a number of factors, including a decrease in the age at which women are having children, and an increase in the number of children who are being born to women who are already mothers.

There are a number of challenges that are associated with the increasing number of children in the world. One of the main challenges is that there is a need for more resources to care for these children. This includes more schools, more health care, and more social services.

Another challenge is that there is a need for more jobs for the parents of these children. This is because many parents are unable to find work, and this can lead to poverty and other social problems.

There are a number of ways that we can address these challenges. One way is to invest in education and health care for children. This can help to improve their lives and reduce the number of children who are living in poverty.

Another way is to create more jobs for parents. This can help to reduce poverty and improve the lives of children. There are a number of ways that we can create jobs, including by supporting small businesses and by investing in infrastructure.

There are a number of other ways that we can address these challenges. For example, we can provide social services to parents and children, and we can work to reduce child mortality.

The number of children in the world is increasing, and this is a challenge that we need to address. There are a number of ways that we can address this challenge, and we need to work together to find the best solutions.

There are a number of ways that we can address these challenges. One way is to invest in education and health care for children. This can help to improve their lives and reduce the number of children who are living in poverty.

Another way is to create more jobs for parents. This can help to reduce poverty and improve the lives of children. There are a number of ways that we can create jobs, including by supporting small businesses and by investing in infrastructure.

There are a number of other ways that we can address these challenges. For example, we can provide social services to parents and children, and we can work to reduce child mortality.

The number of children in the world is increasing, and this is a challenge that we need to address. There are a number of ways that we can address this challenge, and we need to work together to find the best solutions.

## PROGRAMME 206

**SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION**

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE BUSSEREAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	62
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	64
Rappel de la présentation du programme	73
Objectifs et indicateurs de performance	75
Justification au premier euro	80
Opérateurs	105
Analyse des coûts du programme et des actions	110

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Marc BOURNIGAL

Directeur général de l'Alimentation

Responsable du programme n° 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Les résultats 2006 examinés à l'aune des objectifs du projet annuel de performance sont satisfaisants : quasiment toutes les cibles des indicateurs sont atteintes. L'année 2006 n'a pourtant pas été exempte de crises (influenza aviaire, mise en place des tests ESST ovins et caprins, fièvre catarrhale ovine) auxquelles il a fallu faire face sans perdre de vue les objectifs. Si la cohérence de ceux-ci avec les missions fondamentales du programme favorise une forte mobilisation des services déconcentrés, les actions de sensibilisation des professionnels sur la réglementation et un meilleur ciblage des contrôles par la généralisation de l'analyse de risque et la programmation sont également à l'origine de cette situation favorable.

L'engagement en 2006 d'une réflexion visant à mettre en place un projet stratégique de la Direction générale de l'alimentation a encore conforté l'unité de conception et d'action des services. L'établissement en 2006 d'un système d'audit interne des actions menées dans le cadre du programme devrait permettre une amélioration de l'adaptation des règles et procédures aux objectifs poursuivis et, partant, la pérennisation des résultats.

L'objectif sur l'état sanitaire du cheptel (N°2) atteint probablement ses limites naturelles. Il sera complété en 2007 par l'adjonction d'un sous-indicateur de coût.

Par ailleurs, l'examen des moyens consacrés à l'atteinte des résultats fera l'objet, au sein de l'objectif 7, d'un indicateur complémentaire d'efficacité.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### ■ OBJECTIF 1 : S'assurer que les conditions de production des végétaux garantissent la santé publique et la protection de l'environnement

- INDICATEUR 1.1 : Taux des non conformités au regard des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.

#### ■ OBJECTIF 2 : Améliorer et préserver l'état sanitaire du cheptel dans l'intérêt de la santé publique et de l'économie de l'élevage

- INDICATEUR 2.1 : Taux d'incidence de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de la tremblante caprine.
- INDICATEUR 2.2 : Taux de régions ayant testé favorablement un plan d'urgence contre une épizootie majeure

#### ■ OBJECTIF 3 : S'assurer que les conditions de vie et d'utilisation des animaux soient conformes aux normes de santé publique vétérinaire

- INDICATEUR 3.1 : Taux d'élevages ne respectant pas les normes de santé publique vétérinaires dans les domaines :

#### ■ OBJECTIF 4 : Réduire les facteurs de risques des maladies transmises par les aliments d'origine animale

- INDICATEUR 4.1 : Taux d'infection à Salmonella entériditis des élevages de poules pondeuses.

#### ■ OBJECTIF 5 : Optimiser l'organisation des contrôles à l'importation en vue d'une amélioration de leur efficacité

- INDICATEUR 5.1 : Dépense d'interception à l'importation dans le domaine vétérinaire.
- INDICATEUR 5.2 : Performance des contrôles importations en provenance des pays tiers (indicateur transitoire)

#### ■ OBJECTIF 6 : Eliminer les farines animales stockées au moindre coût pour l'Etat

- INDICATEUR 6.1 : Dépense unitaire d'élimination des stocks de farines animales.

**OBJECTIF 7 : Répondre aux dispositions de l'Union européenne et de l'accord "Sanitaire et Phytosanitaire" de l'Organisation mondiale du commerce, en matière de fiabilité des inspections des services de contrôle**

-INDICATEUR 7.1 : Taux de services déconcentrés de la DGAL ayant été soumis à une évaluation favorable (EN17020)

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		13 875 013	850 000	2 692 184	17 417 197	19 937 197
02 Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		68 396 384	60 000	21 508 065	89 964 449	123 034 449
03 Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		10 386 254		9 148 222	19 534 476	19 684 476
04 Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires		47 828 273		12 000	47 840 273	47 840 273
05 Elimination des farines et des coproduits animaux				405 873 300	405 873 300	405 873 300
06 Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	238 684 612	15 508 433	950 000		255 143 045	255 185 045
07 Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable						
<b>Totaux</b>	<b>238 684 612</b>	<b>155 994 357</b>	<b>1 860 000</b>	<b>439 233 771</b>	<b>835 772 740</b>	<b>871 554 740</b>

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	238 684 612	597 088 128	835 772 740
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-3 925 000	+104 023 804	+100 098 804
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>234 759 612</b>	<b>701 111 932</b>	<b>935 871 544</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		13 875 013	850 000	2 692 184	17 417 197	19 937 197
02	Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		77 002 604	60 000	22 195 416	99 258 020	132 328 020
03	Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		10 116 509		9 417 967	19 534 476	19 684 476
04	Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires		46 967 049		12 000	46 979 049	46 979 049
05	Elimination des farines et des coproduits animaux				98 473 300	98 473 300	98 473 300
06	Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	238 684 612	15 508 433	950 000		255 143 045	255 185 045
07	Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable						
Totaux		238 684 612	163 469 608	1 860 000	132 790 867	536 805 087	572 587 087

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	238 684 612	298 120 475	536 805 087
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-3 925 000	+103 897 092	+99 972 092
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>234 759 612</b>	<b>402 017 567</b>	<b>636 777 179</b>

**Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

Programme n° 206 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		9 438 989	28 464	9 111 807	<b>18 579 260</b>
02 Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		110 411 632	289 502	59 983 132	<b>170 684 266</b>
03 Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		7 626 626		6 984 932	<b>14 611 558</b>
04 Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires		49 614 861		350 880	<b>49 965 741</b>
05 Elimination des farines et des coproduits animaux				264 011 462	<b>264 011 462</b>
06 Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	231 349 769	15 398 712	1 742 775	159 295	<b>248 650 551</b>
07 Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable		70 000			<b>70 000</b>
<b>Totaux</b>	<b>231 349 769</b>	<b>192 560 820</b>	<b>2 060 741</b>	<b>340 601 508</b>	<b>766 572 838</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		7 348 150	100 556	10 136 367	<b>17 585 073</b>
02 Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		142 222 488	466 028	31 815 811	<b>174 504 327</b>
03 Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		8 202 812		6 922 915	<b>15 125 727</b>
04 Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires		51 386 294		178 870	<b>51 565 164</b>
05 Elimination des farines et des coproduits animaux				94 042 001	<b>94 042 001</b>
06 Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	231 349 769	14 199 752	2 948 814	10 640	<b>248 508 975</b>
07 Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable		70 000			<b>70 000</b>
<b>Totaux</b>	<b>231 349 769</b>	<b>223 429 496</b>	<b>3 515 398</b>	<b>143 106 604</b>	<b>601 401 267</b>

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	39 961 717
02	Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	191 378 635
03	Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	16 338 581
04	Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires	52 145 988
05	Elimination des farines et des coproduits animaux	192 640 364
06	Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	248 145 868
07	Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable	70 000
<b>Total</b>		<b>740 681 153</b>

**Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

Programme n° 206 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS****Avertissement**

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

**2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale</b>		11 233 768	705 718	3 403 288	<b>15 342 774</b>
02	<b>Lutte contre les maladies animales et protection des animaux</b>		70 762 764	31 442	35 264 617	<b>106 058 823</b>
03	<b>Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires</b>		11 304 596		6 881 446	<b>18 186 042</b>
04	<b>Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires</b>		56 112 678		14 936	<b>56 127 614</b>
05	<b>Elimination des farines et des coproduits animaux</b>				119 828 000	<b>119 828 000</b>
06	<b>Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation</b>	176 116 257	15 552 049	983 495		<b>192 651 801</b>
07	<b>Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable</b>					
<b>Totaux</b>		<b>176 116 257</b>	<b>164 965 855</b>	<b>1 720 655</b>	<b>165 392 287</b>	<b>508 195 054</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		238 684 612	231 349 769		238 684 612	231 349 769
Rémunérations d'activité		159 680 258	157 643 887		159 680 258	157 643 887
Cotisations et contributions sociales		76 357 903	71 667 607		76 357 903	71 667 607
Prestations sociales et allocations diverses		2 646 451	2 038 275		2 646 451	2 038 275
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		155 994 357	192 560 820		163 469 608	223 429 496
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		113 670 113	142 004 360		121 145 364	177 577 030
Subventions pour charges de service public		42 324 244	50 556 460		42 324 244	45 852 466
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>		1 860 000	2 060 741		1 860 000	3 515 398
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 860 000	2 055 993		1 860 000	3 515 398
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			4 748			
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		439 233 771	340 601 508		132 790 867	143 106 604
Transferts aux ménages			4 028 400			
Transferts aux entreprises		433 579 382	318 709 615		127 953 308	125 740 186
Transferts aux collectivités territoriales			170 471			422
Transferts aux autres collectivités		5 654 389	17 693 022		4 837 559	17 365 996
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>835 772 740</b>			<b>536 805 087</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-3 925 000			-3 925 000	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+104 023 804			+103 897 092	
<b>Totaux (*)</b>		<b>935 871 544</b>	<b>766 572 838</b>		<b>636 777 179</b>	<b>601 401 267</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		35 782 000	30 007 312		35 782 000	30 007 312
<b>Totaux</b>		<b>35 782 000</b>	<b>30 007 312</b>		<b>35 782 000</b>	<b>30 007 312</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/10/2006		6 106		6 106				
05/12/2006		23 333		23 333				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006	575 000	15 425 000	575 000	15 425 000				
02/08/2006		30 000 000		30 000 000				

## ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2006		25 395 017		25 395 017	0	0	0	0
31/03/2006		1 331 536		1 331 536	0	0	0	0
31/03/2006		905 570		1 708 788	0	0	0	0

## OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/05/2006	0	15 279	0	15 279				
18/05/2006	0	12 100	0	12 100				
14/06/2006	0	18 484	0	18 484				
04/07/2006	0	12 865	0	12 865				
05/07/2006	0	113 639	0	113 639				
05/07/2006	0	53 395	0	53 395				
05/07/2006	0	32 591	0	32 591				
06/07/2006	0	30 328	0	30 328				
06/07/2006	0	20 369	0	20 369				
06/07/2006	0	13 197	0	13 197				
12/07/2006	0	46 782	0	46 782				
23/07/2006	0	30 681	0	30 681				

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/07/2006	0	18 073	0	18 073				
23/07/2006	0	50 561	0	50 561				
25/07/2006	0	151 748	0	151 748				
25/07/2006	0	16 355	0	16 355				
04/08/2006	0	119 508	0	119 508				
04/08/2006	0	67 575	0	67 575				
20/08/2006	0	87 237	0	87 237				
20/08/2006	0	36 198	0	36 198				
20/08/2006	0	21 362	0	21 362				
01/09/2006	0	71 372	0	71 372				
01/09/2006	0	100 000	0	100 000				
01/09/2006	0	53 485	0	53 485				
04/09/2006	0	21 665	0	21 665				
03/10/2006	0	31 095	0	31 095				
03/10/2006	0	33 582	0	33 582				
03/10/2006	0	36 455	0	36 455				
03/10/2006	0	5 581	0	5 581				
05/10/2006	0	1 920	0	1 920				
05/10/2006	0	25 975	0	25 975				
05/10/2006	0	29 993	0	29 993				
31/10/2006	0	102 178	0	102 178				
03/11/2006	0	48 569	0	48 569				
28/11/2006	0	1 260	0	1 260				
29/11/2006	0	449	0	449				
02/12/2006	0	75 516	0	75 516				
03/12/2006	0	84 688	0	84 688				
06/12/2006	0	180 241	0	180 241				
03/01/2007	0	79 962	0	79 962				
03/01/2007	0	29 589	0	29 589				
03/01/2007	0	176 745	0	176 745				
03/01/2007	0	13 523	0	13 523				
04/02/2007	0	27 851	0	27 851				
04/02/2007	0	455 214	0	455 214				
04/02/2007	0	20 817	0	20 817				
04/02/2007	0	23 880	0	23 880				
28/02/2007	0	13 765	0	13 765				
28/02/2007	0	184 940	0	184 940				
19/04/2007	0	162 889	0	162 889				
19/04/2007	0	10 158	0	10 158				
19/04/2007	0	26 935 628	0	26 935 628				

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		929 930			4 500 000		4 500 000	

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>1</sup>

## Avertissement

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

## DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
<i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>			
170305 Rattachement à l'exercice en cours et aux six suivants des indemnités perçues dans le cadre de l'abattage sanitaire lorsqu'elles excèdent la valeur du troupeau <i>Nombre de bénéficiaires non déterminé</i>	0	0	suppression
180307 Provision pour dépenses de mise en conformité en matière de sécurité alimentaire <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	-	nc	20

1 Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « \* » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

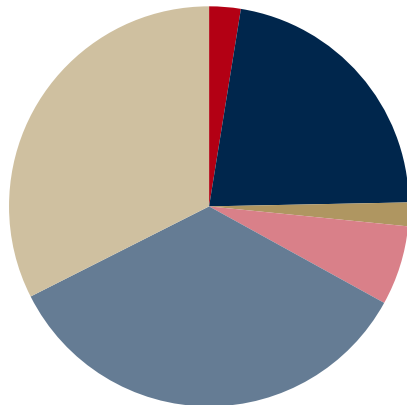
## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	18 579 260	17 585 073
02	Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	170 684 266	174 504 327
03	Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	14 611 558	15 125 727
04	Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires	49 965 741	51 565 164
05	Elimination des farines et des coproduits animaux	264 011 462	94 042 001
06	Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	248 650 551	248 508 975
07	Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable	70 000	70 000
<b>Totaux</b>		<b>766 572 838</b>	<b>601 401 267</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (2,42%)
- Action n°02 (22,27%)
- Action n°03 (1,91%)
- Action n°04 (6,52%)



- Action n°05 (34,44%)
- Action n°06 (32,44%)
- Action n°07 (0,01%)

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à contribuer à l'amélioration de la qualité sanitaire des productions agricoles et de la santé des consommateurs. Ainsi dans le domaine de la sécurité des aliments, de la santé et de la protection des animaux et des végétaux, le ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) conduit des actions destinées à assurer la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires, à promouvoir la qualité et la diversité des produits alimentaires, à garantir la transparence sur la composition, l'origine et le mode de production des denrées et des aliments pour animaux, notamment par la mise en œuvre de contrôles et d'inspections. S'agissant des techniques nouvelles de production (OGM, pesticides, méthodes de lutte,...) il veille, par la mise en œuvre de procédures appropriées, à garantir que celles-ci sont acceptables au regard des risques pour la santé et pour l'environnement. Ces actions, conduites sur la base d'une évaluation scientifique des risques et faisant appel à l'appui scientifique et technique d'établissements publics et à un réseau de laboratoires, mobilisent dans les services déconcentrés plus de cinq mille personnes (4 994 ETP) qui assurent le contrôle de plus de 400 000 établissements où sont manipulées des denrées alimentaires.

Ce programme s'inscrit dans un environnement législatif contraint par un corpus législatif et réglementaire national (code rural, code de la santé publique, code de l'environnement, code de la consommation), qui pour une grande part trouve son origine dans des dispositions communautaires et internationales (Codex Alimentarius, Office International des Epizooties, Convention Internationale pour la Protection des Végétaux), à l'évolution duquel le ministère contribue activement. La part des risques sanitaires et phytosanitaires liés aux échanges s'accroît régulièrement avec le développement de ceux-ci et impose une vigilance renforcée et des mesures de maîtrise et de lutte parfois lourdes. Certaines de ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une programmation communautaire bénéficiant d'un cofinancement de l'Union européenne : c'est principalement le cas des opérations relevant de la lutte contre l'ESB et les autres encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST) comme la tremblante.

Le programme est piloté au niveau central par le Directeur général de l'alimentation (DGAL) du MAP. S'agissant d'actions revêtant un caractère éminemment régalien, les acteurs en sont naturellement les unités de la direction générale et, au niveau local, sous l'autorité des préfets, les directions départementales des services vétérinaires (DDSV), qui mettent en œuvre les actions relatives à l'hygiène et à la sécurité des denrées animales ou d'origine animale, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux, et les directions régionales de l'agriculture et de la forêt, services régionaux de la protection des végétaux (DRAF-SRPV) pour les actions relevant de la défense sanitaire des végétaux et des produits végétaux.

Le programme comporte des moyens alloués à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), opérateur, chargée de conduire l'évaluation du risque sanitaire mais également d'apporter un appui scientifique et technique (notamment au travers d'un réseau de laboratoires nationaux) pour la définition des mesures de gestion du risque.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale
- ACTION n° 02 : Lutte contre les maladies animales et protection des animaux
- ACTION n° 03 : Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires
- ACTION n° 04 : Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires
- ACTION n° 05 : Elimination des farines et des coproduits animaux
- ACTION n° 06 : Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation
- ACTION n° 07 : Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF n° 1 : S'assurer que les conditions de production des végétaux garantissent la santé publique et la protection de l'environnement (du point de vue du citoyen)**

**INDICATEUR 1.1 : Taux des non conformités au regard des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
%	19,2	19,96	21,0	21,0	19,2	15,0

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de non conformité des contrôles à l'utilisation des produits phytosanitaires permet de mesurer le respect des bonnes pratiques d'utilisation de ces produits qui sont déterminantes pour s'assurer que les conditions de production des végétaux garantissent la santé publique et de l'environnement.

Il avait été prévu lors de la définition des cibles à trois ans que l'augmentation de la pression de contrôle, qui croît de 2005 à 2006 de plus de 19%, révélerait des non conformités non décelées antérieurement, et donc que l'indicateur se dégraderait dans un premier temps pour s'améliorer dans un deuxième temps. On peut observer dès cette année une amélioration que l'on peut probablement expliquer par l'effort pédagogique entrepris par les services régionaux de la protection des végétaux en accompagnement des actions de contrôle.

**OBJECTIF n° 2 : Améliorer et préserver l'état sanitaire du cheptel dans l'intérêt de la santé publique et de l'économie de l'élevage (du point de vue du citoyen)**

**INDICATEUR 2.1 : Taux d'incidence de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de la tremblante caprine.**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Taux d'incidence de l'ESB	nbre de cas/millions	4,72	2,70	3,70	2,20	0,76	3
Taux d'incidence de la tremblante caprine	%						

Commentaires techniques : L'incidence qui représente le nombre de nouveaux cas d'une maladie donnée pendant une période donnée dans une population indiquée, permet une bonne appréciation de l'augmentation ou de la régression d'une maladie dans une population et constitue un bon reflet des conséquences des actions mises en œuvre et de l'efficacité des leviers d'action. La population prise en compte dans le cas présent est l'ensemble des bovins de plus de 24 mois au nombre de 10 560 000.

**Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

Programme n° 206 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR 2.2 : Taux de régions ayant testé favorablement un plan d'urgence contre une épizootie majeure**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
%	0	0	20	20	27	100

**Commentaires techniques : les régions d'Outre-mer ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur en raison de leur petite taille et de leurs spécificités sanitaires.**

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La réduction plus importante que prévue de l'incidence de l'ESB est d'une interprétation difficile sur de petits chiffres (31 cas en 2005 et 8 cas en 2006) mais traduit cependant une tendance lourde vers l'élimination de la maladie issue de la consommation de farines de viande. L'incidence naturelle, et alors sans doute irréductible, de l'ESB n'est pas connue mais estimée par l'AFSSA à une valeur située entre 1 et 2 cas par million. La cible 2010 maintenue à 1,4 (15 cas par an) prend en compte cette évaluation.

Ce résultat est la conséquence de la politique d'éradication appuyée sur un dépistage systématique en abattoir (2 240 490 tests) et en équarrissage (257 372 tests) et l'élimination des animaux probablement contaminés en même temps que l'animal positif (abattage de la cohorte) associée aux mesures de prévention (arrêt de l'utilisation des farines de viande dans l'alimentation animale et élimination spécifique des matériaux à risques spécifiés -MRS- en abattoir).

La réussite de cette action sanitaire très médiatisée est le reflet fidèle de l'amélioration générale de l'état sanitaire du cheptel français qui ne connaît quasiment plus de maladie contagieuse réglementée à l'état endémique. Seules les maladies épizootiques, prenant leur origine le plus souvent dans des mouvements d'animaux (fièvre aphteuse, influenza aviaire, fièvre catarrhale ovine), constituent toujours des menaces pour l'élevage. Dès lors, la capacité des services déconcentrés à assurer une réponse rapide et efficace à toute suspicion de maladie épizootique est essentielle. La cible de 4 régions sur 22 qui est assez fortement dépassée sous l'effet de la crise influenza aviaire du début de l'année 2006, montre la forte mobilisation des services sur cette exigence. La performance passe par un maintien de cette mobilisation des acteurs même lorsque l'actualité sanitaire est plus calme ou que la menace paraît s'éloigner.

Compte tenu de cette évolution favorable, en 2008 l'indicateur du taux d'incidence de l'ESB sera complété par un sous-indicateur de coût du maintien de l'incidence de l'ESB au niveau de son seuil naturel qui refléterait mieux les efforts accomplis pour faire valoir les résultats obtenus et ainsi justifier une réduction de la surveillance systématique.

**OBJECTIF n° 3 : S'assurer que les conditions de vie et d'utilisation des animaux soient conformes aux normes de santé publique vétérinaire (du point de vue du citoyen)****INDICATEUR 3.1 : Taux d'élevages ne respectant pas les normes de santé publique vétérinaires dans les domaines :**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
de l'identification et de la traçabilité des bovins	%		13,7	13	<13	13,9	
des résidus d'activateurs de croissance chez les veaux de boucherie et les jeunes bovins	%	0,1	0,16	0	0	0	0
des résidus d'antibiotiques chez les porcins	%	0,34	0,11	<0,30	<0,30	0,06	<0,30

Commentaires techniques : cet indicateur est un indicateur d'effet plus que de résultat car le respect de la réglementation par les éleveurs ne dépend pas principalement des contrôles réalisés. Le sous-indicateur d'identification bovine ne prend pas en compte les seules anomalies imputables aux éleveurs mais également celles liées au mauvais fonctionnement du système d'enregistrement ou d'approvisionnement en boucles.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les normes de santé publique sont nombreuses. Il semble que trois d'entre elles peuvent néanmoins correctement représenter les efforts réalisés par les éleveurs pour gagner et conserver la confiance des consommateurs. Ainsi les non conformités les plus graves, liées à l'utilisation d'activateurs de croissance et correspondant à une volonté de frauder, restent absentes malgré le contrôle par analyse dans plus de 2 000 élevages. L'usage incorrect des antibiotiques en élevage n'a été détecté que dans un seul des 1800 élevages de porcs contrôlés. L'identification bovine est encore la source de nombreuses non conformités qui ne sont que pour moitié imputables aux éleveurs. Le maintien à bas niveau des non conformités de santé publique vétérinaire en élevage passe par le renforcement du ciblage de contrôles, un meilleur encadrement des structures en charge de l'identification et la diffusion des règles applicables à l'utilisation du médicament vétérinaire.

## OBJECTIF n° 4 : Réduire les facteurs de risques des maladies transmises par les aliments d'origine animale (du point de vue du citoyen)

### INDICATEUR 4.1 : Taux d'infection à Salmonella entériditis des élevages de poules pondeuses.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Taux de troupeaux de poules pondeuses d'œufs de consommation dans lesquels un portage de salmonella a été identifié.	%	2,70	2,2	5	2,5	3,4	3

Commentaires techniques : La réalisation est un peu supérieure à la cible. La différence représente 12 foyers de salmonellose sur les 105 découverts parmi les 3099 élevages répertoriés.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La réduction des facteurs de risque des maladies transmises par les aliments impose de réduire la première cause de toxi-infection alimentaire que sont les salmonelloses. Il est probable que la légère augmentation de l'indicateur résulte de l'intensification de la pression qualitative de contrôle et de détection et traduise une meilleure détection dans les élevages sensibles susceptibles de récurrences. Ce taux correspond d'ores et déjà à l'atteinte de l'objectif assigné à la France par la réglementation communautaire qui s'établit à 3,4% pour la fin de l'année 2008.

L'efficacité de ce programme de lutte devrait progresser avec la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit interne dont il a été l'objet en fin d'année 2006. Cependant, il faut noter que le nombre de toxi-infections alimentaires humaines à Salmonella Enteritidis répertorié par le Centre national de référence de l'Institut Pasteur a poursuivi sa baisse. Il s'établit à 2645 pour 2006 contre 3638 cas pour l'année 2005 et 3897 en 2004. Cela traduit certainement l'impact favorable du programme en matière de santé publique, même s'il convient de considérer ces chiffres avec prudence compte tenu du fait que tous les cas ne sont pas identifiés par les réseaux de laboratoires.

Par ailleurs, la part de marché des œufs en provenance d'autres Etats membres plus fortement contaminés que la France tend à augmenter, ce qui pourrait avoir à terme un impact négatif sur le niveau de contamination humaine.

La cible de 2,5% pour 2007 semble cependant réaliste compte tenu des grands efforts accomplis en 2006 concrétisés notamment par une évolution du dispositif réglementaire qui devrait générer une plus grande rigueur dans la gestion des élevages.

**Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

Programme n° 206 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF n° 5 : Optimiser l'organisation des contrôles à l'importation en vue d'une amélioration de leur efficacité (du point de vue du citoyen et du contribuable)**

**INDICATEUR 5.1 : Dépense d'interception à l'importation dans le domaine vétérinaire.**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Dépenses totales des contrôles à l'importation dans le domaine vétérinaire (charges de personnel, de fonctionnement, et frais d'analyses) / Nombre total d'interceptions à l'importation							

Commentaires techniques : Indicateur abandonné dans le PAP 2007.

**INDICATEUR 5.2 : Performance des contrôles importations en provenance des pays tiers (indicateur transitoire)**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Taux d'interceptions lors des contrôles à l'importation de produits alimentaires en provenance de pays tiers	%	0,76		>0,64			>0,58

Commentaires techniques : Indicateur abandonné dans le PAP 2007.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Objectif abandonné dans le PAP 2007.

**OBJECTIF n° 6 : Eliminer les farines animales stockées au moindre coût pour l'Etat (du point de vue du contribuable)**

**INDICATEUR 6.1 : Dépense unitaire d'élimination des stocks de farines animales.**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
€/t		290	319	< 319	306	

Commentaires techniques : La dépense unitaire est calculée sur l'ensemble de la période nécessaire au déstockage du stock initial de 780 080 tonnes de farines animales en prenant en compte les coûts de stockage et de déstockage. L'actualisation annuelle de l'indicateur sur la base des coûts réels de la période écoulée permet de déterminer la réalisation de l'année. Cette valeur intègre non seulement les évolutions de coût unitaire mais l'évolution du temps estimé pour le déstockage de l'ensemble des farines.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le stock de farine de viande s'élève au 31 décembre 2006 à 700 749 tonnes. Un déstockage de 160 000 tonnes exécuté pour partie sur 2006 est en cours et sera achevé à l'été 2007.

Le solde de 570 000 tonnes fera l'objet de nouveaux marchés passés courant 2007 (un marché de 40 000 tonnes pour deux sites lyonnais et un marché unique de 530 000 tonnes pour cinq sites). La fin des déstockages est prévue pour 2010.

Le déstockage de 2006 a été de 43 763 tonnes avec un coût à la tonne déstockée de 725 euros en raison du poids financier très important des locations nécessaires au stockage. Ce même montant s'élevait en 2005 à 2 042 euros. L'accélération du déstockage est un levier majeur de performance par les économies de location qu'elle entraînerait.

L'amélioration constatée provient d'une réduction sensible des coûts de stockage. Les prévisions de déstockage et de coût de déstockage restent identiques. Cette réduction conduit à fixer une cible pour les années ultérieures inférieure à 306 euros par tonne.

**OBJECTIF n° 7 : Répondre aux dispositions de l'Union européenne et de l'accord "Sanitaire et Phytosanitaire" de l'Organisation mondiale du commerce, en matière de fiabilité des inspections des services de contrôle (du point de vue du citoyen)**

## INDICATEUR 7.1 : Taux de services déconcentrés de la DGAL ayant été soumis à une évaluation favorable (EN17020)

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	9	15,6	40	40	30,3	100

Commentaires techniques : concerne les 122 services déconcentrés mettant en œuvre le programme 206 (DDSV et SRPV des DRAF). Les évaluations sont réalisées par des auditeurs du COFRAC et validées par une commission comprenant des personnalités externes à l'administration représentant les bénéficiaires du service.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif de fiabilité des inspections, activité au centre du programme 206 dont elle constitue le mode essentiel d'action, doit être atteint par l'accréditation globale des services en 2009. La non atteinte de la cible en 2006 provient du report de certains audits pour des raisons conjoncturelles et le manque de sites candidats.

L'appui renforcé, apporté en 2006 par la consolidation du réseau d'appui à la mise en place de la démarche dans les services déconcentrés, l'effort de motivation des responsables et la nette augmentation du niveau de conformité à la norme constatée en 2006 pour la majorité des sites ont amené l'émergence de nombreuses candidatures pour 2007. Le décalage entre cible et réalisation devrait être ainsi totalement résorbé en 2007.

Une fois l'inspection normalisée, il sera possible d'engager un gain d'efficacité par la réduction de son coût unitaire sans risquer de porter atteinte, par une dérive quantitative, au cœur de l'efficacité du programme 206.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		17 417 197	19 937 197		17 417 197	19 937 197
02 Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		89 964 449	123 034 449		99 258 020	132 328 020
03 Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		19 534 476	19 684 476		19 534 476	19 684 476
04 Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires		47 840 273	47 840 273		46 979 049	46 979 049
05 Elimination des farines et des coproduits animaux		405 873 300	405 873 300		98 473 300	98 473 300
06 Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	238 684 612	16 458 433	255 185 045	238 684 612	16 458 433	255 185 045
07 Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable						
Totaux	238 684 612	597 088 128	871 554 740	238 684 612	298 120 475	572 587 087

(\*) hors FDC et ADP

## CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	238 684 612	597 088 128	835 772 740	238 684 612	298 120 475	536 805 087
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-3 925 000	+104 023 804	+100 098 804	-3 925 000	+103 897 092	+99 972 092
Totaux	234 759 612	701 111 932	935 871 544	234 759 612	402 017 567	636 777 179

## CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		18 579 260	18 579 260		17 585 073	17 585 073
02 Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		170 684 266	170 684 266		174 504 327	174 504 327
03 Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		14 611 558	14 611 558		15 125 727	15 125 727
04 Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires		49 965 741	49 965 741		51 565 164	51 565 164
05 Elimination des farines et des coproduits animaux		264 011 462	264 011 462		94 042 001	94 042 001
06 Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	231 349 769	17 300 782	248 650 551	231 349 769	17 159 206	248 508 975
07 Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable		70 000	70 000		70 000	70 000
<b>Totaux</b>	<b>231 349 769</b>	<b>535 223 069</b>	<b>766 572 838</b>	<b>231 349 769</b>	<b>370 051 498</b>	<b>601 401 267</b>
Crédits consommés - crédits ouverts	-3 409 843	-165 888 863	-169 298 706	-3 409 843	-31 966 069	-35 375 912

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
A administratifs		107		107		13 286 907
A techniques		1 013		905		42 623 096
B et C administratifs		727		714		30 597 579
B et C techniques		3 371		3 242		144 790 248
Enseignants		0		1		51 939
<b>Totaux</b>		<b>5 218</b>		<b>4 969</b>	<b>-249</b>	<b>231 349 769</b>

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	159 680 258	157 643 887	159 680 258	157 643 887
Cotisations et contributions sociales	76 357 903	71 667 607	76 357 903	71 667 607
Prestations sociales et allocations diverses	2 646 451	2 038 275	2 646 451	2 038 275
<i>FDC et ADP prévus</i>				

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Les entrées et les sorties, ainsi que leurs coûts, se décomposent ainsi :

Catégorie	Entrées ETP	Sorties ETP
A Administratif	1	6
A Technique	9,5	18
B & C Administratif	7,7	28
B & C Technique	17,7	87
<b>Totaux</b>	<b>35,9</b>	<b>139</b>

Le GVT positif en 2006 s'élève à 1,97% de la masse indiciaire.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale			
02	Lutte contre les maladies animales et protection des animaux			
03	Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires			
04	Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires			
05	Élimination des farines et des coproduits animaux			
06	Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	5 218		4 969
07	Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable	0		
Totaux		<b>5 218</b>		<b>4 969</b>

Le bilan de l'exécution du titre 2 fait apparaître une consommation de 231 349 768 € en AE=CP, compte tenu d'une dotation nette de 234 759 612 €.

La sous-exécution constatée en 2006 a plusieurs causes normalement non reproductibles sur 2007 :

- Des économies, liées à des départs en retraite plus nombreux que prévus ;
- Des retards dans l'exécution de dépenses spécifiques par rapport au calendrier habituel (prestations sociales, mesures catégorielles...);
- Le surcalibrage de la dotation du ministère au titre de sa contribution au CAS Pension.

Le programme 206 a été concerné par la fongibilité asymétrique pour un total de 2 410 386 € en AE=CP, notamment en raison du transfert des personnels vers l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA).

La prévision de consommation d'emplois initiale fixée à 5 218 ETPT comprenait 4 056 ETPT au titre des titulaires (présents en DDSV), 1 133 ETPT au titre des non titulaires rémunérés sur crédits de « vacations » et 29,55 ETPT correspondant aux mis à disposition de l'AFSSA transférés à mi-année.

Cette prévision a été revue à la baisse à la suite d'une suppression de 11 ETPT de titulaires en gestion, s'élevant ainsi à 4 045 ETPT de titulaires pour 2006.

Sur ces 4 045 ETPT, l'exécution s'élève à 4 012 ETPT, soit un taux d'exécution à hauteur de 99,18 %.

La consommation du plafond est très légèrement inférieure aux autorisations fixées. Le report important des départs à la retraite constaté durant l'année 2005 avait entraîné une certaine prudence au début de l'année 2006 dans la gestion des flux entrants / sortants du programme. Aussi, pour éviter un dépassement du plafond d'emplois, les accueils sur le programme ont été limités au cours du premier semestre 2006, une souplesse plus importante ayant pu être obtenue pour le second semestre grâce à une meilleure connaissance de l'évolution de la consommation du plafond d'autorisations d'emplois d'ETPT. Au final, le taux de consommation du programme peut être considéré, pour les titulaires, comme très satisfaisant.

En outre, une mise en réserve correspondant à une trentaine d'ETPT a été opérée en gestion sur ce plafond d'emplois.

Les services vétérinaires ont employé 933 ETPT d'agents non titulaires (ETPT calculés sur base du coût moyen arrêté avec le ministère de finances).

Il convient donc, pour évaluer la consommation effective du plafond d'emplois, de prendre en compte l'exécution des crédits, qui s'élève, sur ce secteur à 28 413 239 €, soit un taux d'exécution budgétaire de 98%, compte tenu d'une disponibilité budgétaire de 29 062 212 € en LFI, affectée d'une mise en réserve de 560 965 €, puis abondée en gestion de 500 000 €, destinés à répondre aux besoins identifiés en matière de prévention contre l'influenza aviaire.

S'agissant des agents mis à disposition de l'AFSSA, le transfert réalisé à mi-année s'est opéré dans les conditions fixées en cours de gestion, avec un accord final à hauteur de 29,55 ETPT transférés à mi-année, correspondant à un transfert de crédits de 1 810 386 €.

#### CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

En 2006, le montant des prestations sociales s'élève à 2 038 275 €.

Les dépenses de CAS Pension se sont élevées à 47.963.638 €. La dotation du ministère au titre de sa contribution au CAS Pension a été surcalibrée en LFI 2006.

#### DÉPENSES HORS PERSONNEL

Les montants des consommations en AE et en CP du programme doivent être examinés au regard des crédits de LFI majorés des ouvertures de crédits intervenues en cours de gestion, et minorés de la mise en réserve résiduelle à fin 2006.

Les événements sanitaires ont conduit à des régulations de crédits qui ont engendré de substantielles modifications de la programmation budgétaire par rapport aux éléments présentés dans le cadre du projet annuel de performance de 2006. Ainsi, 15,4 M€ en AE=CP ont été ouverts par décret d'avance dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire, ainsi que 30 M€ en AE=CP afin de financer la décision de mise en place d'un dépistage systématique des EST chez les ovins et les caprins à l'abattoir et à l'équarrissage. Pour mémoire, un montant de 10 M€ avait été ouvert pour ces deux mesures par la loi de finance rectificative de 2005.

S'agissant des fonds de concours, le report sur 2006 de fonds rattachés tardivement en 2005 est venu majorer de 27,6 M€ en AE et 28,4 M€ en CP les crédits ouverts en LFI. A contrario, 30 M€ en AE=CP de fonds de concours ont été rattachés en 2006 au programme, dont 28 M€ en toute fin de gestion qui n'ont pu être rattachés au budget opérationnel de programme (BOP) ad hoc en gestion 2006, et n'ont donc pas pu être consommés. Ces crédits seront reportés sur 2007.

Il est à noter que le programme a également été abondé de :

- 929 930 € en AE ont été ouverts en LFR au titre de la régularisation des AE affectées non engagées du titre 5 basculées dans les outils comptables début 2006 ;
- 2,4 M€ en AE=CP, dans le cadre de la fongibilité asymétrique afin notamment de payer les MAD de l'AFSSA (cette fongibilité n'est pas retracée dans le tableau des crédits ouverts).

La dotation nette du hors titre 2 s'est donc élevée à 703,5 M€ en AE et 404,4 M€ en CP.

L'écart entre dotation nette et exécution se chiffre donc à 34,4 M€ en CP et 168,3 M€ en AE, et s'explique comme suit :

- le maintien d'une partie de la mise en réserve du programme à hauteur de 5,1 M€ en CP et 17 M€ en AE ;
- la non-consommation des 28 M€ en AE=CP de Fonds de concours rattachés tardivement en 2006 ;
- s'agissant des CP, une sous-exécution de 1,3 M€ en CP sur le BOP intervention des services vétérinaires qui s'explique par la décision tardive de prolongation du dépistage systématique des ovins et des caprins à l'abattoir et à l'équarrissage, qui a conduit à une levée tardive de 5 M€ en CP de la mise en réserve sur ce BOP ;
- s'agissant plus particulièrement des autorisations d'engagement, une sous-consommation de 123 M€ sur l'action 5 due, d'une part, pour le service public de l'équarrissage, à une surestimation du besoin des « AE dettes », c'est à dire de la couverture des engagements juridiques antérieurs à 2006, et d'autre part, pour la gestion du stock des farines animales, à un retard pris pour la passation des marchés publics liés au déstockage.

Action n°1 (Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale) :

Le taux d'exécution par rapport aux prévisions du PAP est de 88,2 % en CP et de 93% en AE, alors qu'il est de 95,51% en CP et de 100% en AE par rapport aux crédits réellement ouverts. Le différentiel est dû à un moindre rattachement de fonds de concours en 2006 (diffusion des avertissements agricoles et de la participation au fonctionnement des stations agricoles ainsi que la participation de la Communauté européenne au programme d'action phytosanitaire dans les DOM pour 1,867 M€ en AE=CP au lieu des 2,52 M€ prévus), au maintien d'une mise en réserve résiduelle à hauteur de 0,68 M€ en CP et 0,44 M€ en AE, ainsi qu'une sous-exécution d'environ 1 M€ en CP uniquement due au décalage sur 2007 de certaines dépenses ou au retard pris sur certaines opérations (cf. plus loin la JPE par actions).

Action n°2 (Lutte contre les maladies animales et protection des animaux) :

Le taux d'exécution est de 132% en CP et de 139 % en AE par rapport aux prévisions du PAP. Ce différentiel s'explique par l'affectation à cette action de la totalité des crédits ouverts par décrets d'avance ainsi que par l'obtention de 25,39 M€ en AE=CP de reports de fonds de concours rattachés tardivement en 2005 sur cette action. Il faut également prendre en compte la levée de mise en réserve de 8 M€ en AE et 5 M€ en CP intervenue en fin d'année 2006 afin de financer les tests EST systématiques, venue abonder cette action depuis les autres actions (actions 3 et 6). Enfin, les 28 M€ en AE=CP de fonds de concours 2006 ont été rattachés à cette action en toute fin de gestion et n'ont pas pu être consommés.

Action n°3 (Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires) :

Le taux d'exécution est de 81,08% en CP et de 74,8 % en AE par rapport à la LFI. Ce montant d'exécution des crédits, assez faible, est à considérer à l'aune des crédits de cette action redéployés vers l'action 4 du programme, par fongibilité. Le montant des fonds de concours rattaché à cette action, au titre du programme de lutte contre les salmonelles, est de 310 000 €.

Action n°4 (Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires) :

Le taux d'exécution est de 109,76 % en CP et de 104,4 % en AE par rapport aux prévisions du PAP. Le différentiel s'explique par le mouvement de fongibilité asymétrique réalisé en cours de gestion pour payer le transfert en mi-année des emplois mis à disposition par le MAP et désormais rémunérés par l'AFSSA (1,8 M€ en AE=CP), ainsi que par un effort particulier réalisé en crédits de paiements pour le solde de créances antérieures à 2006 pour des opérations d'investissement pour un montant de 4,899 M€. Ce complément exceptionnel a été réalisé par redéploiement au sein du programme 206, notamment à partir de l'action 3 (Cf. supra). Cette action a également fait l'objet d'une levée de mise en réserve pour financer la création, dans le cadre du transfert d'activité d'évaluation des produits phytopharmaceutiques, le traitement de dossiers par la direction du végétal et de l'environnement (DIVE) créée à l'AFSSA pour un montant de 3,2 M€ en AE=CP.

Action n° 5 (Elimination des farines et des coproduits des animaux) :

Le taux d'exécution est de 95,49 % en CP et de 65 % en AE par rapport aux prévisions. Déduction faite de la mise en réserve résiduelle de 4,4 M€ en CP et 16,6 M€ en AE, le montant des crédits ouvert est de 94,042 M€ en CP et de 387 M€ en AE, soit une exécution de 100% en CP et de 68 % en AE. La sous-exécution des AE a déjà été expliquée plus haut.

Action n° 6 (Mise en œuvre de la politique de sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation) :

Le taux d'exécution est de 104,25 % en CP et de 105 % en AE par rapport à la LFI. En prenant en compte l'abondement par voie de report de l'attribution de produits 2005 relatif à la redevance perçue lors du contrôle à l'importation par les services vétérinaires (fonds budgétisé à partir de 2006 en loi de finances) pour environ 3 M€ en AE et en CP, et le rattachement des fonds de concours et attributions de produits 2006 (principalement la redevance pour services rendus à l'occasion des analyses, diagnostics et certifications effectués au bénéfice de tiers et à leur demande par les laboratoires d'Etat des services vétérinaires) pour environ 0,2 M€ en AE=CP, le montant des crédits ouverts est de 17,266 M€, soit un taux d'exécution de 99,38%.

La consommation des AE et CP est détaillée plus loin par action/sous action et par nature de dépenses. Le montant des AE consommées peut être inférieur à celui des CP du fait que le niveau d'exécution corresponde, soit à des opérations d'investissement ouvertes avant 2006, soit à des opérations réalisées en 2006 sur le chapitre 69-03-02. En effet, au titre de l'expérimentation LOLF, il avait été ouvert un montant d'autorisations de programme supérieur aux crédits de paiement, pour des dépenses ordinaires, afin de couvrir comptablement l'intégralité des engagements juridiques réalisés sur les actions 2, 3 et 4 du programme.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1"> <tr><td>AE ouvertes en 2006 (**)</td></tr> <tr><td>935 871 544</td></tr> </table>		AE ouvertes en 2006 (**)	935 871 544								
AE ouvertes en 2006 (**)											
935 871 544											
<table border="1"> <tr><td>AE non affectées au 31/12/2006</td></tr> <tr><td>167 554 032</td></tr> </table>		AE non affectées au 31/12/2006	167 554 032								
AE non affectées au 31/12/2006											
167 554 032											
<table border="1"> <tr><td>AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)</td></tr> <tr><td>1 744 674</td></tr> </table>		AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)	1 744 674			<table border="1"> <tr><td>CP ouverts en 2006 (**)</td></tr> <tr><td>636 777 179</td></tr> </table>		CP ouverts en 2006 (**)	636 777 179		
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)											
1 744 674											
CP ouverts en 2006 (**)											
636 777 179											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2006</b>	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	<b>Total des CP consommés en 2006</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006</b>					
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)					
65 959 012	766 572 838	<b>832 531 850</b>	146 825 085	454 576 182	<b>601 401 267</b>	<b>231 130 583</b>					
<table border="1"> <tr><td>AE reportées sur 2007</td></tr> <tr><td>29 799 673</td></tr> </table>		AE reportées sur 2007	29 799 673			<table border="1"> <tr><td>CP reportés sur 2007</td></tr> <tr><td>35 375 913</td></tr> </table>		CP reportés sur 2007	35 375 913		
AE reportées sur 2007											
29 799 673											
CP reportés sur 2007											
35 375 913											

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Action 1 du programme : 1,5 M€

Le paiement, sur engagement antérieur, correspond à un report de paiement au titre des foyers nés en fin 2005 (sharka et chrysomèle du maïs), l'instruction des dossiers, en fin d'année, ne permettant pas un paiement sur l'exercice 2005.

Action 2 et 3 du programme : 66 M€

Ce différentiel correspond au déficit structurel relatif aux retards de paiement des analyses effectuées auprès des laboratoires notamment dans le cadre de la réalisation des tests concernant les ESST. Le vote de la LFI 2006 avec un montant de CP supérieur aux AE a permis de réduire ce déficit de 6,5 M€.

Action 5 du programme : 79,325 M€

Le montant total des paiements pour 2006 s'établit à 155 M€. Compte tenu du transfert de gestion intervenu en juillet, le montant des factures payées se répartit entre le CNASEA (109 M€) et l'office de l'élevage (46 M€). L'ouverture de 34 M€ en LFR et le versement de la majeure partie de la subvention d'Etat au CNASEA (35,2 M€) a permis de réduire de manière substantielle le déficit du dispositif, ramené de 90 M€ au 31 décembre 2006 à 31 M€ au moment du transfert de gestion. A la clôture de la gestion 2006, la totalité des factures antérieures à 2006 avait été payée.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		19 937 197		18 579 260	<b>18 579 260</b>
Crédits de paiement		19 937 197		17 585 073	<b>17 585 073</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 875 013	8 450 681	13 875 013	7 348 150
Subventions pour charges de service public		988 308		
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>2 520 000</i>		<i>2 520 000</i>	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Il convient de noter que le montant de consommation des AE imputées en subvention pour charge de service public sera présenté dans la partie fonctionnement courant, l'imputation sur cette nature de dépenses étant erronée.

Par ailleurs, les dépenses de l'action intègrent une partie du fonctionnement courant des services de la protection des végétaux (SRPV) : cette charge sera transférée à partir de 2007 vers le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

## Détection et surveillance des risques sanitaires et phytosanitaires

Les plans de surveillance sont opérés par le personnel des services régionaux de la protection des végétaux (SRPV) assisté du personnel des fédérations régionales de groupement de défense contre les organismes nuisibles (FREDON). Les inspections, quant à elles, sont réalisées obligatoirement par des agents des SRPV.

NB : Initialement présentées en LFI en dépenses de fonctionnement, les charges liées aux FREDON correspondent à des dépenses de transfert aux autres collectivités, les FREDON étant par nature, soit des associations, soit des syndicats. Ces charges ont donc été exécutées sur le titre 6, ce qui explique la sous-exécution apparente sur le titre 3, aussi bien en AE qu'en CP (voir la partie sur les dépenses d'intervention).

	CP
Surveillance des organismes nuisibles	526 000
Biovigilance, dont OGM / réseau flore et pesticide	114 000
Plans de surveillance des pesticides et autres contaminants	90 000
Lutte collective	55 000
Frais de fonctionnement des laboratoires	1 306 000
Contrôle import/export	130 000
Conventions réalisées au niveau central	1 644 435

Soit au total :

AE = 5 073 876 €

CP = 3 865 435 €

Les SRPV ont également réalisé des actions, avec le concours des directions régionales de l'environnement et des agences de l'eau, dans le cadre de la surveillance de la pollution des eaux par les pesticides. Cette activité concourt à la réalisation du XII° contrat de Plan État-Régions.

AE = 409 333 €

CP = 387 040 €

#### Contrôle des conditions de production des végétaux

AE = 2 776 795 €

CP = 1 968 071 €

Dans le domaine des intrants, il s'agit de s'assurer que les pratiques de distribution et d'emploi des produits phytosanitaires respectent les dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Les plans de contrôle mis en place par ailleurs sont destinés à vérifier la conformité des denrées végétales à la réglementation en vigueur en matière de résidus de pesticides. La mise en évidence de non-conformités se traduit par des décisions de retrait du marché, mesures destinées à modifier les pratiques agricoles.

	CP
Homologation et mise sur le marché des intrants	680 000
Contrôle des intrants	300 000
Analyse de recherches et constatations de résidus	128 071
Gestion de foyers (traitement)	800 000

#### Promotion des modes respectueux de l'environnement

AE = 1 178 985 €

CP = 1 127 604 €

L'expérimentation de bonnes pratiques agricoles et d'itinéraires techniques induisant des modes de production plus respectueux de la santé et de l'environnement est réalisée chez des agriculteurs volontaires. Celle-ci consiste en la mise en place d'essais de mise au point de méthodes de lutte ayant pour objectifs :

- la substitution de pesticides retirés du marché en raison de leur profil toxicologique ;
- une meilleure protection de l'opérateur, du consommateur et de l'environnement ;
- la recherche de méthodes alternatives à la lutte chimique, notamment grâce à des solutions adaptées à l'agriculture biologique.

Les bonnes pratiques agricoles font l'objet, au moyen des « avertissements agricoles », d'une large diffusion chez les agriculteurs. Ils constituent le support de communication du MAP en matière de qualité, de santé et de protection des végétaux. Les informations à caractère technique et réglementaire qu'ils contiennent visent à accompagner les démarches de protection raisonnée des cultures. Les avertissements agricoles résultent de la valorisation du réseau de surveillance biologique et de vigilance dans le domaine de la santé des végétaux organisé par les SRPV.

#### ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	850 000	28 464	850 000	100 556

## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

### Détection et surveillance des risques sanitaires et phytosanitaires

La sous exécution en dépenses d'investissement s'explique, en partie, par un retard sur l'opération liée à la construction d'une station de quarantaine de ligneux dans le Puy de Dôme. Les paiements prévus en 2006 seront reportés en 2007. De plus, une partie des opérations, qui, par destination, sont liées au programme d'investissement, a été budgétisée dans la partie dépenses d'équipement et a fait l'objet d'imputation sur le plan comptable de l'Etat sur des comptes rattachés à des dépenses de fonctionnement ou de transfert.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		22 338		
Transferts aux entreprises	2 692 184	972 252	2 692 184	928 480
Transferts aux collectivités territoriales		81 089		
Transferts aux autres collectivités		8 036 128		9 207 887

## TRANSFERT AUX ENTREPRISES

NB : La présentation de la consommation en AE recouvre également les montants des transferts aux ménages indiqués dans le tableau ci-dessus, ceux-ci ayant été imputés de manière erronée.

### Contrôle des conditions de production des végétaux

AE = 994 590 €

CP = 928 480 €

Dans le domaine de la santé végétale, la gestion des foyers consiste à assurer non seulement le traitement obligatoire des productions végétales mais également l'indemnisation des producteurs. En cas d'arrachage ordonné par l'administration par mesure de précaution, une indemnisation peut être opérée dans les conditions prévues à l'article L251.9 du code rural.

La faible exécution correspond, en partie, à un décalage sur le traitement des dossiers liés à la sharka dont l'indemnisation sera réalisée en 2007. Par ailleurs, la budgétisation initiale correspondait à l'ensemble des dépenses liées à l'apparition d'un foyer. Or, le montant exécuté ne correspond qu'à l'unique versement réalisé auprès des arboriculteurs ; les dépenses liées à l'arrachage, à la destruction et aux autres frais connexes sont imputées, soit sur des dépenses de fonctionnement, soit sur des autres dépenses de transfert.

## TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITES

NB : La présentation de la consommation en AE recouvre également les montants des transferts aux collectivités territoriales indiqués dans le tableau ci-dessus, ceux-ci ayant été imputés de manière erronée.

Aucune dépense de transfert n'avait été identifiée lors de la construction du PLF 2006. L'exécution en gestion 2006 fait apparaître un fort taux d'exécution sur cette nature de dépense qui s'explique par l'imputation des charges liées aux FREDON dont le paiement correspond, effectivement, à des dépenses de transfert mais qui avaient été budgétées en LFI sur le titre 3 (cf. supra).

S'agissant des autres dépenses, elles correspondent à des conventions passées, soit au niveau central, soit au niveau local pour la réalisation de prestations d'études et d'essais.

### Détection et surveillance des risques sanitaires et phytosanitaires

Concernant cette sous-action, les dépenses correspondent à des transferts (principalement aux FREDON) ; les principaux postes de dépenses sont les suivants :

**Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

Programme n° 206 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	CP
Surveillance des organismes nuisibles	2 700 000
Biovigilance, dont OGM / réseau flore et pesticide	420 000
Plans de surveillance des pesticides et autres contaminants	107 000
Lutte collective	835 480
Frais de fonctionnement des laboratoires	1 000 000
Contrôle import/export	30 000

Soit au total :

AE = 5 302 203 €

CP = 6 366 528 €

S'agissant du contrat de plan Etat-Région, les transferts correspondent également à des transferts aux FREDON dans le cadre du programme d'action de protection de l'eau.

AE = 963 939 €

CP = 957 908 €

**Contrôle des conditions de production des végétaux**

AE = 1 265 132 €

CP = 1 291 696 €

Ce poste de dépense correspond à la mise en place d'essai au titre de l'homologation et la mise sur le marché des intrants.

**Promotion des modes respectueux de l'environnement**

AE = 585 943 €

CP = 591 755 €

Ce type de charges correspond à des prestations réalisées par les FREDON au titre des « avertissements agricoles ». Les FREDON, qui regroupent des fédérations départementales, sont agréés par le MAP pour la réalisation de missions de service public. En fonction de chaque convention pluriannuelle établie au niveau régional, ces organismes peuvent réaliser la collecte d'informations et de données phytosanitaires et concourir à l'élaboration de la méthodologie des bulletins d'informations destinés aux professionnels.

**ACTION n° 02 : Lutte contre les maladies animales et protection des animaux**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		123 034 449		170 684 266	<b>170 684 266</b>
Crédits de paiement		132 328 020		174 504 327	<b>174 504 327</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	68 396 384	108 313 531	77 002 604	142 222 488
Subventions pour charges de service public		2 098 101		
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>29 200 000</i>		<i>29 200 000</i>	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Il convient de noter que le montant de consommation des AE imputées en subvention pour charge de service public sera présenté dans la partie fonctionnement courant, l'imputation sur cette nature de dépenses étant erronée.

La quote-part des crédits ouverts pour des dépenses de fonctionnement sur les décrets d'avance est évaluée à 14,608 M€ (influenza aviaire) et à 28,531 M€ (ESB ovine) en AE=CP.

De plus, le report des fonds de concours rattachés tardivement en 2005 à hauteur de 25,39 M€ en AE=CP est également venu abonder la dotation initiale.

Ainsi, le montant des crédits affectés, en fonctionnement, à l'action 2 du programme s'élève à 145,5 M€ en CP. Le taux d'exécution est, donc, de 98%.

**I-Lutte contre les EST**

AE = 66 655 989 €

CP = 92 351 161 €

Les mesures de lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles concernent deux maladies : l'ESB (maladie transmissible à l'homme) et la tremblante ovine et caprine qui font l'objet de programmes de lutte harmonisés par la réglementation européenne.

La lutte contre ces maladies comprend la surveillance des cas cliniques en élevage au travers d'un réseau de vétérinaires spécialisés, les tests de dépistage opérés dans les centres d'équarrissage sur les animaux morts ainsi que les tests en abattoir sur les bovins de plus de 30 mois. Le coût du dépistage chez les bovins s'élève à 35,586 M€.

	CP
Tests à l'abattoir : 2 240 450 x 8, 37 €	18 752 566
Tests à l'équarrissage : 248 422 x 65, 96	16 385 915
Tests éradication	448 090

La suspicion concernant la présence d'une forme d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez deux ovins a conduit à la mise en place d'un dépistage systématique chez les ovins de réforme, dans un premier temps, à l'équarrissage puis à l'abattoir. Par décision arrêtée lors de la réunion de ministres du 20 mai 2005, puis lors de différentes réunions interministérielles, il a été acté que le dépistage systématique serait conduit jusqu'à la fin 2006.

Le coût du dépistage systématique, en crédits de paiement, pour l'année 2006, est évalué à 37,748 M€ ; il se décompose comme suit :

	CP
Tests de dépistage sur les ovins et caprins en abattoir : 379 826 tests x 42 € par test	15 952 692
Tests de dépistage sur les ovins et caprins en équarrissage : 300 113 tests x 65, 96 € par test	19 795 453
Convention avec l'ONIEP pour le recrutement d'agents préleveurs	2 000 000

Ce détail correspond aux opérations nouvelles pour lesquelles un mandat est intervenu en 2006 ; le reste du montant exécuté correspond à des charges à payer sur l'exercice antérieur (19, 017 M€)

## II – Gestion des maladies hors EST

AE = 26 749 654 €

CP = 34 691 945 €

Les mesures visent la surveillance et l'élimination des grandes maladies contagieuses (tuberculose et brucellose bovines, brucellose ovine et caprine, maladie d'Aujeszky des porcins).

L'éradication de ces maladies permet d'accéder au statut d'État officiellement indemne. Mais des programmes de surveillance d'autres maladies très contagieuses sont plus que jamais nécessaires pour prévenir leur apparition et leur propagation sur le territoire national. En effet, deux maladies constituent d'ores et déjà des menaces particulièrement sérieuses pour la santé animale et l'économie de l'élevage français : la peste porcine classique et la fièvre catarrhale qui affecte désormais plusieurs pays du Nord de l'Europe (Pays-Bas, Belgique, Nord de la France notamment) et plus seulement les pays du bassin méditerranéen ainsi que la Corse. Concernant cette dernière maladie, des cas ont été trouvés chez des bovins ; ce qui a entraîné la mise en place de périmètre de sécurité limitant la circulation des animaux.

## III – Plans d'urgence contre les épizooties

AE = 8 447 502 €

CP = 5 694 788 €

La maîtrise d'une épizootie se déclarant sur le territoire national nécessite une très grande réactivité, non seulement des directions départementales des services vétérinaires, mais également des éleveurs, des vétérinaires sanitaires au travers de la mise en œuvre d'un plan d'actions préétabli dénommé « plan d'urgence ». L'apparition de cas en Europe d'influenza aviaire a conduit à renforcer la surveillance et la mise en place de mesures préventives, non budgétisées en LFI, pour garantir la sécurité du territoire notamment via des visites réalisées dans les élevages avicoles par les vétérinaires sanitaires. Le coût de ces mesures se décompose comme suit :

	CP
Achat de masques et autres équipement de protection individuelle	409 000
Achat de vaccins	1 928 000
Vaccinations et suivi post vaccinal	571 000
Euthanasie des volailles	910 000
Visites sanitaires des élevages	1 876 888

## IV – L'identification des animaux

AE = 2 051 380 €

CP = 1 546 946 €

Le dispositif d'identification des bovins est harmonisé au plan européen depuis 1997. De nouveaux dispositifs d'identification sont en cours d'élaboration pour les espèces porcine, ovine et caprine. Ces travaux sont menés dans le cadre d'une étroite coopération avec les organisations professionnelles et les instituts techniques, soit pour la mise en œuvre de mesures de terrain, soit pour l'évaluation des mesures de gestion.

## V – Protection des animaux de rente et des animaux de compagnie

AE = 222 822 €

CP = 180 889 €

Les conditions d'élevage des animaux font de plus en plus l'objet de règles de protection harmonisées à l'échelle européenne. La négociation des normes réglementaires communautaires nécessite l'élaboration et l'actualisation régulière d'argumentaires techniques et scientifiques qui font appel à la compétence de divers organismes de

recherche (AFSSA, INRA, instituts techniques, ...) Par ailleurs, les actes de maltraitance ou de cruauté envers les animaux peuvent nécessiter la mise en œuvre de mesures spécifiques.

## VI – Contrôle de l'alimentation animale et du médicament vétérinaire

AE = 6 284 285 €

CP = 7 756 855 €

Pour assurer la sécurité des aliments, l'Union Européenne a exigé des états membres la mise en place de plans de contrôle pour la recherche et le dosage de résidus de substances interdites (activateurs de croissance, certains antibiotiques) ou de résidus de médicaments vétérinaires chez l'animal et dans ses produits (viandes, lait, œufs). Des plans de surveillance des substances indésirables (résidus de médicaments, résidus chimiques) dans les aliments pour animaux sont également réalisés.

### ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	60 000	284 754	60 000	466 028
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		4 748		

### ■ DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Dans le cadre de la lutte contre les épizooties, la constitution et la maintenance d'une banque de vaccins est réalisée et correspond, soit à des acquisitions antérieures à 2006, soit à des acquisitions nouvelles. Cette dépense intègre notamment l'achat de matériel supplémentaire pour l'équipement de matériel et logiciel informatique spécifique (logiciel de cartographie,...) lié à la crise de l'influenza aviaire.

### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		3 615 801		
Transferts aux entreprises	15 865 676	47 099 575	17 369 857	23 846 790
Transferts aux collectivités territoriales		89 382		422
Transferts aux autres collectivités	5 642 389	9 178 374	4 825 559	7 968 599
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>3 870 000</i>		<i>3 870 000</i>	

### ■ TRANSFERT AUX ENTREPRISES

NB : La présentation de la consommation en AE recouvre également les montants des transferts aux ménages indiqués dans le tableau ci-dessus, ceux-ci ayant été imputés de manière erronée.

L'ouverture par décrets d'avance (cf. supra) a permis de mobilisé 2,860 M€ en AE=CP, hors LFI, et par la levée de 8 M€ en AE et 5 M€ en CP de la mise en réserve pour faire face au surplus de foyers de tremblante détectés suite à la mise en place du dépistage systématique chez les ovins et caprins.

**I- Lutte contre l'EST**

AE = 27 590 935 €

CP = 7 707 511 €

S'agissant de la lutte contre l'EST, le paiement des indemnités aux éleveurs est réalisé en compensation des abattages des bovins de la cohorte lorsque un cas d'ESB est découvert (2 cas à l'abattoir et 6 cas dans le cadre du programme sur les animaux à risques en 2006) ou lors d'abattages d'animaux génétiquement sensibles pour les ovins (423 troupeaux) et de tout le troupeau pour les caprins (12 troupeaux) lorsqu'un cas de tremblante est découvert.

**II- Gestion des maladies hors EST**

AE = 23 124 441 €

CP = 16 820 565 €

Les postes de dépenses correspondent à l'indemnisation des éleveurs dans le cadre d'abattage total ou partiel d'un troupeau suite à la reconnaissance par un expert d'un foyer d'une maladie réglementée par le code rural. Pour 2006, le nombre de foyers concernant les maladies réglementées donnant droit à indemnisation de l'éleveur sont les suivants :

Nombre de foyers concernant la fièvre catarrhale	6
Nombre de foyers concernant la brucellose porcine	2
Nombre de foyers concernant la tuberculose bovine	49
Nombre de foyers concernant la maladie de Newcastle	1

De plus, la déclaration d'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage, le 23 février 2006, a conduit à indemniser ce foyer de Versailleux, dans l'Ain, pour un montant de 202 900 €.

**TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS**

NB : La présentation de la consommation en AE recouvre également les montants des transferts aux collectivités territoriales indiqués dans le tableau ci-dessus, ceux-ci ayant été imputés de manière erronée.

Le transfert aux collectivités concerne principalement le versement de subventions aux établissements départementaux de l'élevage (EDE) dans le cadre de l'identification des animaux. D'autres versements sont effectués, dans le cadre de la lutte contre les maladies animales lors de prestations réalisées par les groupements de défense sanitaire (GDS).

**I- Plans d'urgence contre les épizooties**

AE = 3 300 000€

CP = 3 300 000 €

Le montant du transfert sur cet item correspond aux subventions exceptionnelles versées à l'office international des épizooties (OIE) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et à l'agriculture (FAO) dans le cadre de lutte contre l'influenza aviaire.

**II- L'identification des animaux**

AE = 6 600 507 €

CP = 3 987 683 €

Une participation est accordée aux établissements départementaux de l'élevage (EDE) pour la saisie, le traitement d'informations, la confection des boucles et la délivrance de registres d'élevage.

	CP en %
Filière bovine	83, 10
Filière ovine et caprine	16, 51
Filière porcine	0, 39

### ACTION n° 03 : Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		19 684 476		14 611 558	<b>14 611 558</b>
Crédits de paiement		19 684 476		15 125 727	<b>15 125 727</b>

### JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 386 254	7 352 392	10 116 509	8 202 812
Subventions pour charges de service public		274 234		
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>150 000</i>		<i>150 000</i>	

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Il convient de noter que le montant de consommation des AE imputées en subvention pour charge de service public sera présenté dans la partie fonctionnement courant, l'imputation sur ce poste de dépenses étant erronée.

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement à la prise en charge d'analyses de laboratoire réalisées par les services vétérinaires afin de garantir la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale lors de leurs activités de contrôle et d'inspection. Conformément à la réglementation communautaire, certains établissements tels que les abattoirs bénéficient d'une inspection vétérinaire permanente. La fréquence des inspections dans les autres établissements situés plus en aval des chaînes alimentaires est fonction des risques identifiés, une attention particulière étant accordée aux établissements pour lesquels l'Etat délivre un agrément sanitaire (cuisines centrales livrant les cantines scolaires, ateliers de découpe et de transformation par exemple).

#### I - Inspection sanitaire dans les abattoirs et les criées

AE = 2 657 945 €

CP = 3 252 031 €

Ces établissements, en amont des chaînes alimentaires, bénéficient d'une inspection permanente qui, outre les contrôles physiques et documentaires, s'appuie, en tant que de besoin, sur des contrôles analytiques.

**II - Inspection dans les autres établissements**

AE = 1 268 564 €

CP = 1 886 013 €

Ces établissements, situés plus en aval dans les chaînes alimentaires, bénéficient d'une inspection itinérante, également adossée, en tant que de besoin, à des contrôles analytiques. Il est à noter que les contrôles sur certaines catégories d'établissements ou certains produits sont renforcés lors des périodes à risque : ils s'inscrivent dans le cadre des opérations « alimentation vacances » (OAV) et « fêtes de fin d'année » (OFFA).

**III - Contrôle à l'importation en provenance des pays tiers**

AE = 288 312 €

CP = 431 036 €

Les denrées d'origine animale importées dans l'Union européenne via les postes d'inspections frontaliers (PIF) qui sont au nombre de 33 en France font l'objet d'une inspection sanitaire assortie, en tant que de besoin, de contrôles analytiques.

**IV - Lutte contre les salmonelles en élevage**

AE = 1 979 262 €

CP = 717 116 €

D'après l'Institut national de veille sanitaire, les salmonelles sont à l'origine de plus de 40 000 cas annuels de toxico-infections alimentaires en France, les œufs contaminés étant à l'origine de 60 % d'entre elles. Dès lors, la prophylaxie sanitaire des salmonelles dans les élevages avicoles par dépistage et élimination des troupeaux infectés constitue une priorité s'inscrivant parfaitement dans les objectifs du règlement communautaire « zoonoses » qui prévoit une généralisation et une extension progressive de ces mesures. Les dépenses de fonctionnement couvrent des frais d'analyses de dépistage et de confirmation des foyers de salmonelles ainsi que des conventions de partenariat avec des organismes assurant un appui pour la définition et le suivi des programmes de lutte.

**V - Surveillance de la contamination des denrées, gestion des alertes**

AE = 1 432 543 €

CP = 1 916 614 €

Outre l'inspection sanitaire, les denrées alimentaires font l'objet de plans annuels de contrôle et de surveillance de la présence éventuelle de contaminants biologiques, chimiques et physiques (phycotoxines marines, dioxines, radionucléides ...).

Ces plans correspondent, pour la plupart, à des obligations communautaires portant sur les denrées telles que les produits de la pêche ou les coquillages et sur les agents zoonotiques susceptibles d'être transmis par voie alimentaire. Cette surveillance est par ailleurs exigée pour garantir la qualité des produits français exportés vers les pays tiers ou échangés au sein de l'Union. Au surplus, les autorités françaises mettent en œuvre des programmes d'investigation spécifiques pour des pathogènes sensibles et/ou émergents, selon les items suivants :

Plans relatifs aux contaminants (dioxines, contamination par les radionucléides, ...)

Plans microbiologiques (salmonella de surface de carcasse d'ovins, antibiorésistance sur les denrées alimentaires, listéria pour les préparations de viande, ...)

Plans concernant les produits de la pêche et les coquillage (hisatmine/contaminants dans les produits de la pêche, ...)

Malgré les efforts de prévention, des non conformités se traduisant par des alertes sanitaires nécessitent parfois la mise en œuvre d'analyses en complément de celles réalisées par les opérateurs. Il peut s'agir de cas groupés de toxico-infections alimentaires (environ 730 en 2006) ou cas isolés et d'alertes communautaires (environ 400 alertes nationales et communautaire) de contamination terrestre ou maritime par des dioxines ou par des phycotoxines par exemple.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		332 901		
Transferts aux entreprises	9 148 222	6 535 031	9 417 967	6 922 915
Transferts aux autres collectivités		117 000		

### TRANSFERT AUX ENTREPRISES

NB : La présentation de la consommation en AE recouvre également les montants des transferts aux autres collectivités et aux ménages indiqués dans le tableau ci-dessus, ceux-ci ayant été imputés de manière erronée.

La mobilisation de crédits d'intervention correspond à la lutte contre les salmonelles en élevage qui prévoit l'indemnisation des abattages sanitaires des troupeaux de volailles infectés par ces pathogènes réputés être à l'origine de la majorité des toxi-infections alimentaires. Le taux d'exécution est de 83 %.

#### Lutte contre les salmonelles en élevage

Les dépenses de l'espèce concernent exclusivement le dispositif d'indemnisation des éleveurs de poules pondeuses dont les troupeaux font l'objet d'un abattage sanitaire sur ordre de l'administration suite à la mise en évidence de salmonelles.

Ces dépenses dont le niveau est fonction du nombre de foyers portent sur l'indemnisation de la valeur des animaux abattus et de leur production :

- 141 foyers positifs en élevages de ponte d'œufs ;
- 10 foyers positifs en élevages de reproducteurs

Ce poste de dépense comprend également les mesures de nettoyage désinfection à appliquer avant la réintroduction d'animaux sains.

**ACTION n° 04 : Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		47 840 273		49 965 741	<b>49 965 741</b>
Crédits de paiement		46 979 049		51 565 164	<b>51 565 164</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 504 029	3 019 790	4 642 805	5 533 828
Subventions pour charges de service public	42 324 244	46 595 071	42 324 244	45 852 466
<i>FDC et ADP prévus</i>	0		0	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

### I) Evaluation des risques sanitaires

AE = 176 717 €

CP = 148 946 €

*L'évaluation des risques liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM) :*

Aux niveaux communautaire et national, les OGM sont encadrés par un dispositif réglementaire qui subordonne toute dissémination dans l'environnement à une autorisation préalable. La commission du génie bio-moléculaire chargée d'évaluer les risques pour la santé et l'environnement liés à cette dissémination doit être systématiquement consultée avant toute décision d'autorisation d'essai ou de mise sur le marché. Son secrétariat est assuré par le MAP, assisté par le ministère chargé de l'environnement.

### II) Appui scientifique et technique à la gestion des risques

AE = 2 843 073 €

CP = 5 384 882 €

Cet appui prend la forme d'actions diverses :

*Maintien de la fiabilité des réseaux de laboratoires d'analyse officielle :*

Le MAP finance, au moyen de conventions, les laboratoires nationaux de référence auxquels il confie la charge d'établir les éléments scientifiques incontestables justifiant les mesures de gestion prises par l'Etat.

*Production de connaissances scientifiques nécessaires à l'analyse des risques :*

Le MAP est amené par ailleurs à établir des conventions d'études et de recherche avec des organismes disposant des compétences scientifiques ou techniques requises (INRA, Institut Pasteur, ...). Il est à noter que la gestion 2006 a permis le solde de deux conventions pluriannuelles relatives, d'une part à la recherche sur l'ESB et, d'autre part à l'étude de la virologie animale et alimentaire avec l'AFSSA pour un montant de 2,477 M€.

*Le soutien à la normalisation en agroalimentaire :*

Le MAP apporte son soutien à l'agence française de normalisation (AFNOR) pour son activité dans le domaine alimentaire aux niveaux national et international. Il s'agit d'assurer l'influence de la France dans le secteur de la normalisation sur laquelle sont assises les règles des échanges internationaux.

Les signes de qualité constituent le dispositif officiel de valorisation des produits agricoles ou alimentaires ; destinés à assurer l'identification des produits, ils visent à conforter la confiance des consommateurs. Ils font l'objet de contrôles fréquents opérés par des organismes certificateurs dont l'indépendance, l'impartialité et la compétence sont attestées par le MAP qui les agréé. Il assure le financement des frais liés aux contrôles des organismes certificateurs.

*Le conseil national de l'alimentation (CNA)*

Le CNA, chargé d'examiner tous les sujets d'actualité affectant la consommation, peut être consulté par les ministres chargés de l'agriculture, de la consommation et de la santé.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il convient de noter qu'une partie du montant de consommation des AE et CP imputés en subvention pour charge de service public (1 101 712 € en AE et 1 119 053 € en CP) est erronée et correspond à du fonctionnement courant. Seul le montant de la dotation versée à un opérateur doit être inscrit sous cette catégorie.

La dotation du MAP permet de financer les laboratoires de l'AFSSA ainsi que les deux tiers du fonctionnement des instances sous tutelle agriculture, consommation et santé - direction de l'évaluation des risques sanitaires et nutritionnels, secrétariat général - la moitié du fonctionnement de l'Agence nationale du médicament vétérinaire

(ANMV) sous tutelle agriculture et santé et une partie des investissements des laboratoires consacrés à l'appui scientifique et technique et aux activités de recherche.

La dotation initiale de l'AFSSA intègre les crédits jusqu'ici alloués à l'AFSSA par le ministre en charge de la consommation (3 772 279 €) ainsi que ceux en provenance du budget civil de recherche et développement (9 083 023 €).

A la dotation initiale notifiée à l'AFSSA, après mise en réserve de précaution, des évolutions substantielles ont été apportées par différentes décisions modificatives concernant d'un part, le transfert des emplois mis à disposition par le MAP en mi-année qui sont désormais rémunérés par l'agence (transfert à partir de l'action 6 pour un montant de 1,8 M€) et, d'autre part, l'abondement de la dotation pour le financement de l'activité liée au traitement des dossiers transférés par la direction du végétal et de l'environnement (DIVE) pour un montant de 3,2 M€ (par levée partielle de la mise en réserve). A cela s'ajoute une dotation exceptionnelle de 2,422 M€ correspondant au rétablissement de crédits d'investissement ouverts en autorisations de programme en 2005. Ce complément exceptionnel a été réalisé par redéploiement au sein du programme 206, notamment à partir de l'action 3 (Cf. supra)

L'écart entre LFI et exécution de l'action 4 est en valeur nette de 2,125 M€ en AE et de 4,586 M€ en CP. Le différentiel d'exécution est à examiner principalement par rapport aux mesures nouvelles précédemment exposées, soit + 5 M€ en AE et + 9,899 M€ en CP (dont 2,477M€ en hors subvention pour charge de service public). Néanmoins, la réalisation d'avances de trésorerie réalisées en faveur de l'agence durant les deux derniers exercices conduit à minorer, en affichage, ces compléments de dotation.

**Dotation AFSSA : AE = 45 471 638 € ; CP = 44 733 413€**

#### **I) Evaluation des risques sanitaires**

AE = 4 570 937 €

CP = 4 570 937 €

L'AFSSA évalue les risques sanitaires et nutritionnels que peuvent présenter les aliments destinés à l'homme et aux animaux et peut, à ce titre, se saisir de toute question et proposer aux autorités compétentes toutes mesures de nature à préserver la santé publique.

#### **II) Appui scientifique et technique à la gestion des risques**

AE = 40 900 701 €

CP = 40 162 476 €

L'AFSSA fournit, au moyen d'un réseau de 12 laboratoires, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'établissement des décisions de gestion.

Elle exerce également une mission d'évaluation et de gestion des risques dans le domaine du médicament vétérinaire : délivrance et suspension des autorisations de mise sur le marché, inspection, contrôle et pharmacovigilance vétérinaire. Ces compétences sont exercées par l'ANMV placée en son sein.

L'AFSSA mène, enfin, des programmes de recherche dans le domaine du génie vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments.

Le décalage en AE s'explique, principalement, par le différentiel entre des autorisations de programme (AP) ouvertes en 2005 sur du titre VI supérieures aux crédits de paiement ; le montant de ces AP ouvertes n'a pas été intégralement comblé en gestion 2006.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du rapport annuel de performances.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	12 000	350 880	12 000	178 870

### TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITES

Le montant du transfert correspond à des versements effectués, par voie de conventions lors de subventions versées soit aux associations, soit à des groupements d'intérêt public au titre de l'appui scientifique et de la gestion des risques. Par exemple, l'association nationale des industries alimentaires (ANIA) pour l'audit de la chaîne du froid.

### ACTION n° 05 : Elimination des farines et des coproduits animaux

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		405 873 300		264 011 462	<b>264 011 462</b>
Crédits de paiement		98 473 300		94 042 001	<b>94 042 001</b>

### JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	405 873 300	264 011 462	98 473 300	94 042 001

### TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

#### Collecte et élimination des cadavres et sous produits animaux

AE = 173 500 000 €

CP = 42 030 539 €

Le périmètre du SPE se limite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à la collecte, la transformation et l'élimination des animaux trouvés morts en exploitation agricole ainsi que les cas exceptionnels relevant de l'intérêt général (dépeçage des cétacés échoués, héliportage, etc.). La gestion a également été marquée par la substitution de l'Office interprofessionnel de l'élevage et de ses productions (ONIEP) au CNASEA dans la gestion de ce service public dont le coût s'élève pour 2006 à 146 M€.

Le financement a été assuré en 2006 par une subvention d'Etat (42 M€ après déduction de la mise en réserve de précaution des crédits de LFI, celle-ci n'ayant pas été levée en cours de gestion), par le produit de la taxe d'abattage (82 M€), par une participation directe des éleveurs de porcs et de volailles (2 M€). Les taux de la taxe d'abattage ont été revus à la hausse en juillet 2006 afin de prendre en compte le surcoût lié au passage du régime des réquisitions à celui des marchés publics. Toutefois, il n'était pas envisageable d'augmenter en une seule fois la taxe afin qu'elle couvre la totalité de ce surcoût. Aussi, afin de garantir l'équilibre financier du dispositif, il a été convenu de redéployer exceptionnellement 16 M€ depuis le budget de l'office de l'élevage. Ces crédits ont été pris depuis le budget consacré

au stockage et à l'élimination des farines animales, le retard pris dans le lancement des marchés de déstockage rendant une partie de la dotation disponible.

L'exécution en CP correspond au montant de la subvention versée par l'Etat pour le SPE en 2006 (42 M€).

L'exécution en AE correspond :

- à l'engagement du nouveau marché triennal du SPE (juillet 2006 - juillet 2009) pour 132 M€
- au versement de 6,3 M€ d'AE en décembre 2006 à l'ONIEP (reprise d'AE dettes versées au CNASEA début 2006 pour payer des prestations antérieures à 2006).
- au versement de 35,2 M€ d'AE au CNASEA (part de la subvention d'Etat 2006 revenant au CNASEA pour le paiement des réquisitions du SPE sur les sept premiers mois de l'année 2006, avant la mise en place du marché triennal et du transfert de gestion à l'ONIEP).

Le besoin en AE dettes pour 2006 avait été surévalué, d'où la moindre consommation d'AE par rapport aux prévisions du PAP.

#### Stockage et élimination de farines animales accumulées

AE = 90 511 462 €

CP = 52 011 462 €

La dotation consacrée au financement des opérations de stockage et d'élimination des farines dites « MIEFA » s'est élevée en 2006 à 52 M€ en CP et 156,5 M€ en AE après la mise en réserve de précaution.

Les consommations affichées correspondent aux crédits versés à l'ONIEP en 2006, à savoir :

- 38,5 M€ d'AE dettes
- 52 M€ en AE nouvelles et en CP

Ces crédits ont été mobilisés pour payer les loyers des entrepôts de stockage (25 M€ en AE=CP), pour financer les opérations de déstockage (5,5 M€ en AE=CP), pour régler des frais de contentieux (1 M€ en AE=CP). Le niveau de dépenses est lié à la passation de marchés de déstockage ; or, il arrive que les propriétaires des entrepôts entament des procédures contentieuses pour retarder le début des opérations, ce qui se traduit pour l'Etat par des frais de contentieux et un solde positif de crédits disponibles. Ces crédits laissés disponibles ont pu être mobilisés en 2006 à hauteur de 16 M€ pour diminuer le déficit du service public de l'équarrissage, ramené ainsi en fin de gestion à 31,2 M€.

Les opérations de déstockage se sont accélérées en 2006 pour un coût moyen de 130 €/t. Ainsi, au 31 décembre 2006, huit sites étaient en cours de déstockage pour une quantité de 160 000 tonnes. Un marché unique doit permettre en 2007 de lancer les opérations pour les sept sites restant (570 000 tonnes). La fin des opérations est prévue pour 2010.

#### ACTION n° 06 : Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	238 684 612	16 500 433	231 349 769	17 300 782	<b>248 650 551</b>
Crédits de paiement	238 684 612	16 500 433	231 349 769	17 159 206	<b>248 508 975</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 508 433	14 797 966	15 508 433	14 199 752
Subventions pour charges de service public		600 746		
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>42 000</i>		<i>42 000</i>	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Il convient de noter que le montant de consommation des AE imputées en subvention pour charge de service public sera présenté dans la partie fonctionnement courant, l'imputation sur ce poste de dépenses étant erronée.

La consommation des crédits de fonctionnement est inférieure à celle initialement prévue dans la mesure où un certain nombre de dépenses ont été, en gestion, effectuées en dépenses d'équipement. (Cf. infra)

Les **actions nationales de communication** concernent la participation au salon international de l'agriculture et à diverses manifestations, l'impression de plaquettes et livrets intéressant la qualité et la sécurité sanitaire, la confection du rapport annuel d'activités, la diffusion de supports d'informations aux services et l'organisation de séminaires des services déconcentrés

AE = 101 113 €, CP = 96 286 €

S'agissant des autres postes de dépenses, ils sont réalisés par les DDSV. Ainsi l'exécution des moyens de fonctionnement courant se décompose comme suit :

	CP en %
Informatique et télécommunications	13
Fournitures, matériels, mobilier	19
Fonctionnement du parc automobile	16
Frais de déplacement	16
Services et autres dépenses	24
Reprographie	6
Entretien général	6
<b>Total</b>	<b>100</b>

AE = 11 937 850 €, CP = 10 773 052 €

Depuis 2006, les DDSV sont également ordonnateurs des dépenses qui étaient jusqu'alors pris en charge par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt :

**Loyers et charges locatives** : les conditions dans lesquelles sont installés leurs services varient beaucoup d'une DDSV à l'autre.

AE = 2 696 763 €, CP = 2 708 799 €

**Actions sanitaires et sociales** : elles sont menées en faveur des agents des DDSV concernant la mise en œuvre et le respect des mesures d'hygiène et de sécurité, l'insertion des personnes handicapées ainsi que l'action sociale classique.

AE = 44 475 €, CP = 43 905 €

**Formation continue** : chaque DDSV élabore annuellement son plan de formation pour ses agents en vue de développer leurs compétences professionnelles.

AE = 581 835 € , CP = 576 927 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	950 000	1 742 775	950 000	2 948 814

## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Ces dépenses concernent deux types d'équipements qui se décomposent ainsi :

- le parc automobile est, par convention, classé au titre des immobilisations,
- les équipements informatiques et télématiques lourds (serveurs, autocommutateurs).

Le taux d'exécution est trois fois plus important par rapport à celui initialement prévu, en crédits de paiement, en LFI : il s'est avéré que le montant des dépenses assimilables à des immobilisations corporelles est supérieur à celui initialement prévu d'où le décalage entre dépenses de fonctionnement et celles d'équipement.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		57 360		
Transferts aux entreprises		91 295		
Transferts aux autres collectivités		10 640		10 640

## TRANSFERT AUX COLLECTIVITES

Le montant de ces dépenses correspond à des actions réalisées, au niveau central, au titre des actions de communication dans le cadre de versement de subvention exceptionnelle à l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET), au comité internationale des industries agricoles et alimentaires (CIIAA) pour la participation de colloques ou à des études.

**ACTION n° 07 : Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement				70 000	<b>70 000</b>
Crédits de paiement				70 000	<b>70 000</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		70 000		70 000

Le montant des crédits imputés sur cette action correspond à une erreur de saisie comptable. Cette action n'a pas vocation à être abondée en cours de gestion ; elle est alimentée uniquement lors de la comptabilité d'analyses des coûts, en déversement analytique. (Cf. infra)

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			42 324 244	42 324 244	50 556 460	45 852 466
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			0	0	0	0
<b>Totaux</b>			<b>42 324 244</b>	<b>42 324 244</b>	<b>50 556 460</b>	<b>45 852 466</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		5 218	4 969
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		4 224	4 079
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		845	920

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant affiché correspond aux imputations budgétaires réalisées sur des comptes rattachés aux subventions pour charge de service public. Une partie de ces imputations sont erronées (Cf. détail par nature de dépenses dans la partie justification au premier euro). Le montant réellement versé à l'AFSSA au titre de sa dotation (hors recettes sur conventions) est de 52, 515 M€ en AE et de 51, 777 M€ en CP dont 86% en provenance du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

### AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

#### Présentation de l'AFSSA

Créée par la loi du 1er juillet 1998 afin de renforcer la veille et la sécurité sanitaires, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) est un établissement public administratif.

Son financement (hors ressources propres) est assuré par le MAP au titre du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » et par le ministère chargé de la santé au titre du programme 228 « veille et sécurité sanitaires ».

Les subventions allouées à l'AFSSA sont destinées à financer les frais de personnel, le coût de fonctionnement et les besoins en investissement pour l'équipement scientifique et technique de ses 12 laboratoires.

#### *Une triple tutelle administrative*

L'agence est sous la triple tutelle des ministères chargés de l'agriculture (DGAL), de la consommation (DGCCRF) et de la santé (DGS). Les représentants des ministères de tutelle sont membres du Conseil d'administration ; ils assistent au Conseil scientifique, avec voix consultative. L'exercice de la tutelle s'organise autour de trois niveaux distincts :

- le niveau stratégique : réunions entre directeurs généraux, réunions entre la direction générale de l'AFSSA et les cabinets des ministères de tutelle ;
- le suivi courant des différentes activités de l'agence, traitant notamment de sujets transversaux (réunions du comité de liaison) ;
- le niveau technique : constitution de groupes de travail spécifiques sur des sujets précis.

#### *L'évaluation des risques*

L'AFSSA est chargée de l'évaluation des risques sanitaires et nutritionnels que peuvent présenter les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale, incluant les eaux destinées à la consommation humaine. L'évaluation concerne toutes les étapes de la chaîne alimentaire : production, transformation, stockage, transport, distribution. L'agence est également chargée de l'évaluation des risques liés à des produits dont l'utilisation peut avoir des conséquences sur la sécurité des aliments, sur la consommation de produits composés ou issus d'organismes génétiquement modifiés, sur la transmission de maladies ou d'infections animales.

L'AFSSA répond, par une évaluation scientifique des risques sanitaires, à des saisines des gestionnaires publics. Elle leur fournit ainsi les bases scientifiques nécessaires à la prise de décisions de gestion, comme le prévoient les normes communautaires et internationales. Ces saisines, dont le nombre s'élève à plus de 350 par an, font l'objet d'avis rendus par 10 comités d'experts spécialisés par domaine d'expertise regroupant 250 experts scientifiques. Elles portent sur une grande diversité de risques avérés ou potentiels pour la santé humaine ou animale, microbiologiques (Salmonella, Listeria, résistance aux antibiotiques, virus grippaux, fièvre aphteuse), liés à des agents non conventionnels (encéphalopathies spongiformes transmissibles), liés à des contaminants physico-chimiques (pesticides, métaux lourds, éléments radioactifs), nutritionnels (développement de l'obésité) ou biotechnologiques (OGM, clonage).

#### *L'appui scientifique et technique*

L'agence s'appuie sur ses laboratoires qui exercent des activités de recherche et d'appui scientifique et technique principalement destinées au MAP. Ces activités d'expertise sont menées à l'appui de l'élaboration et de l'application de la réglementation sanitaire. Le réseau de laboratoires concentre des moyens importants qui ont permis la réalisation de 234 000 analyses et diagnostics et l'élaboration de 253 publications internationales à comités de lecture, ouvrages et chapitres d'ouvrage. La plupart de ces unités exercent un rôle de laboratoire national de référence, pour le compte du MAP, en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments ou les maladies animales réglementées par le code

rural : mise au point de méthodes officielles d'analyse, animation technique du réseau de laboratoires agréés, réalisation d'analyses officielles et, notamment, de confirmation de diagnostic, etc.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme / action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			41 746 722	41 746 722	45 471 638	44 733 413
<b>Programme n° 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>			<b>41 746 722</b>	<b>41 746 422</b>	<b>45 471 638</b>	<b>44 733 413</b>
Subventions pour charges de service public			6 012 228	6 012 228	7 044 228	7 044 228
<b>Programme n° 228 : Veille et sécurité</b>			<b>6 012 228</b>	<b>6 012 228</b>	<b>7 044 228</b>	<b>7 044 228</b>
<b>Totaux</b>			<b>47 758 950</b>	<b>47 758 950</b>	<b>52 515 866</b>	<b>51 777 641</b>

Il est à noter que le montant du versement opéré par le MAP, en crédits de paiements, correspond aux versements de l'exercice 2006. Le montant inscrit dans le compte financier de l'Agence diffère (49 179 583 €) dans la mesure où est inscrit le montant du versement opéré en loi de finance rectificative de 2005, versé en 2006, (+10 005 470 €) déduction faite de l'avance faite sur 2007 (-5 559 300 €) ; soit un différentiel de + 4 446 170 €.

Par ailleurs, pour comparer le différentiel entre la prévision et l'exécution, il convient de rappeler qu'à la dotation initiale notifiée à l'AFSSA, après mise en réserve de précaution, des évolutions substantielles ont été apportées par différentes décisions modificatives :

- transfert des emplois mis à disposition par le MAP en mi-année qui sont désormais rémunérés par l'agence (transfert à partir de l'action 6 pour un montant de 1,8 M€) ;
- abondement de la dotation pour financer l'activité liée au traitement des dossiers transférés à la direction du végétal et de l'environnement (DIVE) pour un montant de 3,2 M€ (par levée partielle de la mise en réserve) ;
- dotation exceptionnelle de 2,422 M€ correspondant au rétablissement de crédits d'investissement ouverts en autorisations de programme en 2005.

Le différentiel d'exécution par rapport à la LFI est à examiner principalement par rapport aux mesures nouvelles précédemment exposées, soit + 5 M€ en AE et + 7,422 M€ en CP auquel il faut rajouter 1,032 M€ de versement complémentaire de la Santé en AE et CP destinés notamment au laboratoire de Ploufragan au titre de la pandémie grippale. Ce montant est à mettre en relation avec les avances de trésorerie de 2005 et 2007, soit un différentiel de versement 1,285 M€ en AE et 4,446 M€ en CP.

S'agissant du différentiel entre AE et CP de 0,738 M€, il s'explique par l'avance de trésorerie réalisée en 2006 avec un décalage de 3,160 M€ entre AE et CP. Cet écart est diminué par un versement, uniquement en CP, de 2,422 M€ au titre du complément de la subvention d'investissement de 2005.

## RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

### Prévision (hors MedVetNet et hors amortissement)

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
57 710	2 093	3 818	16 667	<b>80 288</b>

## Exécution (hors MedVetNet et hors amortissement)

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
56 223	32	5 340	11 959	<b>73 554</b>

## Les recettes de la taxe fiscale affectée

L'agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) créée par la loi du 10 février 1994 a été intégrée à l'AFSSA par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 relative au renforcement de la sécurité sanitaire. Depuis sa création, l'ANMV perçoit **des ressources au titre des droits progressifs relatifs à la procédure d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments vétérinaires**. Ces droits progressifs s'appliquent aux dossiers nouveaux ou aux demandes de modification des procédures de reconnaissance mutuelle ou centralisée.

Le niveau des recettes perçues connaît actuellement une stagnation résultant des évolutions rencontrées par le marché du médicament vétérinaire ces dernières années qui se traduisent par une réduction du nombre de médicaments vétérinaires disponibles et le fait que la plupart des dossiers sont désormais traités dans le cadre de procédures européennes. De plus, la suppression du principe du renouvellement quinquennal prévu par les textes communautaires aggrave cette situation, ainsi que la disparition, à l'horizon 2007, des recettes de régularisation, mises en place pour répondre à un besoin temporaire.

A partir de 2007, la création d'une taxe fiscale affectée dans le secteur des produits phytopharmaceutiques et des matières fertilisantes pour la prise en charge des dossiers d'évaluation des produits phytopharmaceutiques, de leurs adjuvants, des matières fertilisantes et des supports de cultures est instituée. Ce transfert, en application de la LOA et son décret d'application de septembre 2006 (cf. supra) a conduit à opérer un versement complémentaire au titre de la subvention pour charge de service public de 3,2 M€ pour financer le traitement des dossiers déposés à la direction des végétaux et de l'environnement (gestion du flux). S'agissant du traitement des dossiers, déposés antérieurement à la mise en place du dispositif et qui n'ont pu être traités (gestion du stock), leur financement sera assuré par une convention pluriannuelle, signée le 18 janvier 2007, entre les professionnels, l'agence et le MAP.

## Les recettes au titre de conventions d'étude et de recherche

Dans le cadre de ses missions prévues par l'article L 1323-2 du code de la santé publique, l'AFSSA conduit des programmes de recherche scientifique et technique et s'assure à cette fin le concours d'organismes publics ou privés de recherche ou de développement, d'universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur, de collectivités territoriales ou de personnes physiques et réalise des prestations d'analyse dont le tarif est fixé en Conseil d'administration.

## ■ DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

## Prévision

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
43 806	26 968	22 047	<b>92 821</b>

## Exécution

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
43 003	18 859	16 795	<b>78 657</b>

## Dépenses de transfert non retracées dans le tableau des dépenses :

Un prélèvement sur le fonds de roulement est effectué à hauteur de 5,093 M€ à la fin de l'exercice 2006.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du ministère (en ETPT)		845	919,55
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)		49	78,55
Total		894	998,10

S'agissant des emplois sous plafond :

- 830,55 ETPT ont été rémunérés sur subvention pour charges de service public ou sur taxe affectée,
- 89 ETPT ont été rémunérées sur d'autres ressources.

Concernant les emplois, hors plafond, ils correspondent à des agents mis à disposition auprès de collectivités territoriales (49 ETPT) et à des transferts d'agents en mi-année, mis à disposition par le ministère de l'agriculture (29,55 ETPT).

L'écart entre la prévision 2006 et l'exécution est principalement dû au relèvement du plafond d'emplois consécutif à la création de la direction des végétaux et de l'environnement qui doit permettre le recrutement d'environ 90 agents.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

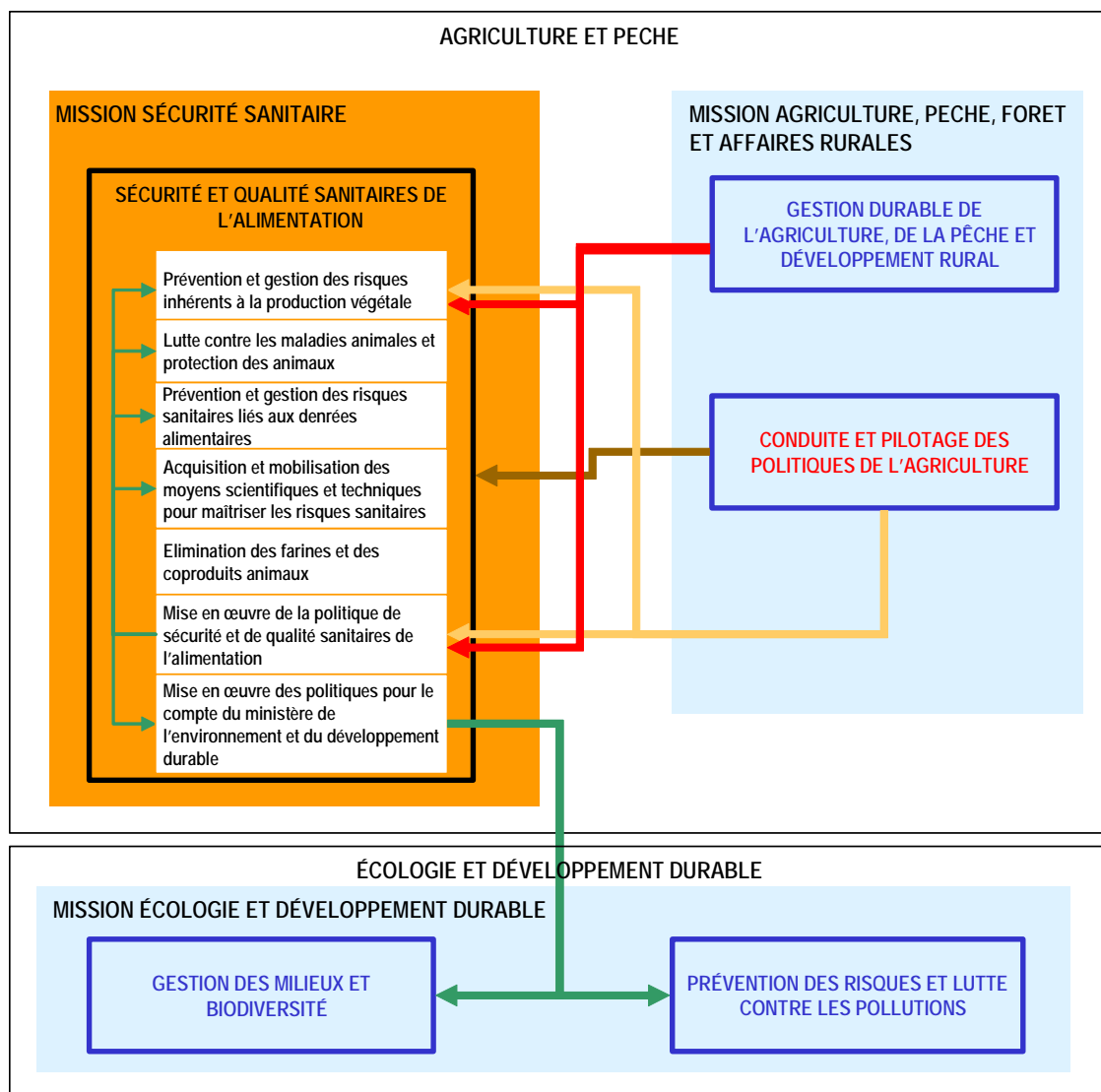
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

**L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées** (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	19 937 197	19 985 379	55 776 509
Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	132 328 020	198 721 742	213 840 597
Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	19 684 476	198 186 001	236 885 580
Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires	46 979 049	50 143 476	50 305 869
Élimination des farines et des coproduits animaux	98 473 300	98 473 300	98 680 001
Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	255 185 045	-3 500 498	0
Mise en œuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable		10 577 687	0
<b>Total</b>	<b>572 587 087</b>	<b>572 587 087</b>	<b>655 488 556</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	17 585 073	0	17 585 073	-2 400 306	
Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	174 504 327	+72 832 165	247 336 492	+48 614 750	
Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	15 125 727	+159 283 064	174 408 791	-23 777 210	
Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires	51 565 164	+1 467 836	53 033 000	+2 889 524	
Élimination des farines et des coproduits animaux	94 042 001	0	94 042 001	-4 431 299	
Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	248 508 975	-233 583 065	14 925 910	+18 426 408	
Mise en œuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable	70 000	0	70 000	-10 507 687	
<b>Total</b>	<b>601 401 267</b>	<b>0</b>	<b>601 401 267</b>	<b>+28 814 180</b>	

L'action « mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaire de l'alimentation » regroupe les crédits de personnel et de fonctionnement des directions départementales des services vétérinaires. Ces moyens sont entièrement répartis entre les actions du programme et celles du ministère

**Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

Programme n° 206 | ANALYSE DES COÛTS

de l'écologie et du développement durable, en utilisant un système d'information (SIGAL) qui permet de suivre la répartition de l'activité des personnels.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Pour l'action « lutte contre les maladies animales », l'écart entre prévision et réalisation (+ 48,6M€) s'explique d'abord par l'augmentation des crédits consacrés à cette action (+42 M€ en exécution par rapport à la LFI). Par ailleurs les moyens consacrés à cette action par les directions départementales des services vétérinaires sont plus élevés que dans la prévision initiale.

A l'inverse les crédits et les moyens des services vétérinaires consacrés à l'action « prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires » sont inférieurs aux prévisions.

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	17 585 073	+42 730 892	60 315 965	+4 539 456	
Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	247 336 492	+19 386 179	266 722 671	+52 882 074	
Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	174 408 791	+24 080 865	198 489 656	-38 395 924	
Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires	53 033 000	+4 893 971	57 926 971	+7 621 102	
Elimination des farines et des coproduits animaux	94 042 001	+4 412 927	98 454 928	-225 073	
Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	14 925 910	-14 925 910	0	0	
Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable	70 000	-70 000	0	0	
<b>Total</b>	<b>601 401 267</b>	<b>+80 508 924</b>	<b>681 910 191</b>	<b>+26 421 635</b>	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-80 508 924</b>
Gestion des milieux et biodiversité (Mission « Écologie et développement durable »)	+4 334 546
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-8 156 349
Prévention des risques et lutte contre les pollutions (Mission « Écologie et développement durable »)	+10 661 365
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-86 298 152
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-1 050 334

Les versements externes vers le programme correspondent à la part des moyens en personnel des directions régionales de l'agriculture et de la forêt d'une part, de l'administration centrale d'autre part, mobilisés sur la réalisation de ce programme.

Au total les moyens mobilisés sur le programme sont de 5400 ETPT environ. 84% de ces moyens provient des Directions départementales des services vétérinaires, 10% des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (principalement les services de la protection des végétaux), 2 à 3% proviennent des DDAF (secrétariats généraux communs) et 4% de l'administration centrale. Ils se répartissent entre les actions comme suit :

Action	ETPT
1 - Protection des végétaux	631
2 - Maladies animales et protection des animaux	1 514
3 - Risques sanitaires liés aux aliments	3 205
4 -Moyens scientifiques et techniques	43
5 - Élimination des farines et des coproduits animaux	2
<b>Total</b>	<b>5 395</b>

Précisions méthodologiques : ces **évaluations** sont issues d'enquêtes d'activité menées dans les DDSV, les DDAF, les DRAF et l'administration centrale. Pour les DDAF et les DRAF, le champ couvert est l'ensemble de la communauté de travail, y compris les mises à disposition en provenance d'autres administrations . Les opérateurs ne sont pas inclus.

Par ailleurs les directions départementales des services vétérinaires travaillent aussi pour 5 % (252 ETPT auxquels doivent être ajoutés les 38 ETPT financés par le Ministère de l'écologie et du développement durable, soit un total de 290 ETPT ) pour les programmes de l'écologie.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les déversements externes reçus par le programme « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » sont en légère baisse par rapport à la prévision (moins 2,39 M€). Cette baisse se répercute principalement sur les actions « prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires » et « mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaire de l'alimentation ».

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

**La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges**, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	39 961 717	0	+44 110 666	84 072 383	
Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	191 378 635	+72 724 696	+19 959 591	284 062 922	
Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	16 338 581	+159 047 910	+25 816 551	201 203 042	
Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires	52 145 988	+1 467 835	+4 734 916	58 348 739	
Elimination des farines et des coproduits animaux	192 640 364	0	+6 252 866	198 893 230	
Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	248 145 868	-233 240 441	-14 905 426	1	
Mise en oeuvre des politiques pour le compte du ministère de l'environnement et du développement durable	70 000	0	-70 000	0	
<b>Totaux</b>	<b>740 681 153</b>	<b>0</b>	<b>+85 899 164</b>	<b>826 580 317</b>	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-85 899 164</b>
Gestion des milieux et biodiversité (Mission « Écologie et développement durable »)	+4 328 693
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-8 333 715
Prévention des risques et lutte contre les pollutions (Mission « Écologie et développement durable »)	+10 646 733
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-91 490 541
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés (Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »)	-1 050 334

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'analyse en coûts complets a intégré, outre les charges ayant donné lieu à décaissement (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), les charges à payer, les dotations aux provisions, aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, les variations de stocks, inscrites dans les comptes de charges de la comptabilité générale, et suivis par mission, programme et action.

Toutefois ces données de fin d'exercice 2006 ont été mises en regard avec les éléments présents dans les comptes en début d'exercice, pour déterminer les montants à prendre en compte au titre de l'exercice 2006. Or les charges en début d'exercice n'ont pas toutes été comptabilisées de la même manière, leur rattachement à une action n'a pas été systématique. Ainsi certaines charges ont fait l'objet d'une évaluation.

Pour ces raisons, cette première analyse en coûts complets ne donnera pas lieu à des commentaires sur les montants obtenus.